

CONTRAT DE VILLE CAP EXCELLENCE



quartiers 2030

EDITO

► Président de Cap Excellence



La force de notre territoire repose sur la richesse de sa diversité et sur l'engagement de ses acteurs associatifs, économiques et institutionnels. Au cœur de la Guadeloupe, Cap Excellence incarne cette dynamique, tout en affrontant des fragilités sociales profondes, aggravées par les crises successives – sanitaires et économiques – et par une précarité persistante. Ces vulnérabilités se concentrent dans les quartiers d'habitat social ou dégradé, et singulièrement dans

nos huit quartiers prioritaires. Ces réalités imposent une mobilisation immédiate et collective. Car derrière ces défis, nos quartiers sont porteurs de talents, d'initiatives et d'espoir. Ils sont notre fierté, notre responsabilité et notre priorité absolue. »

Actualisée en 2024, **la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) révèle des réalités spécifiques : 31% de la population de l'agglomération, soit plus de 30 159 habitants, vit dans ces quartiers.** Ces territoires, plus jeunes que la moyenne nationale, présentent des défis majeurs : réussite éducative, lutte contre le décrochage scolaire, insertion professionnelle, prévention de l'errance et de la délinquance. À cela s'ajoutent un vieillissement démographique marqué, des situations d'isolement, et une proportion élevée de familles monoparentales (67 % contre 54 % en moyenne dans la CA). Ces constats nous obligent.

Notre réponse : un contrat exigeant et inclusif.

Depuis des années, nous nous battons pour améliorer l'habitat, le cadre de vie, réduire les inégalités et offrir à chacun les mêmes chances de réussite et le plaisir du bien-vivre ensemble. Avec les maires des communes membres, nous portons des politiques volontaristes d'inclusion sociale et urbaine, couvrant l'éducation, l'emploi, le logement, la sécurité, la santé, le renouvellement urbain, le sport et la culture. Le contrat « Engagements Quartiers 2030 » marque une étape décisive. Élaboré dans un temps record, Il est le fruit d'un travail partenarial exemplaire, associant habitants, acteurs associatifs et institutionnels. Ce contrat nous engage collectivement à mobiliser des moyens renforcés et complémentaires pour répondre aux fragilités identifiées par un diagnostic partagé.

Fort de l'expérience acquise avec le Contrat de Ville 2015-2024, **Cap Excellence s'inscrit résolument dans une dynamique participative, solidaire et innovante pour la période 2025-2030. Nous réaffirmons avec force notre cap : plus d'égalité, plus de fraternité, pour améliorer durablement les conditions de vie de nos concitoyens.** »

► Préfet

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Cap Excellence que nous signons aujourd'hui est l'aboutissement d'un travail collectif exigeant ayant mobilisé l'ensemble des partenaires : État, communes, intercommunalités, opérateurs publics, bailleurs sociaux, associations, acteurs économiques, équipes de terrain et habitants. Chacun a mis au service des quartiers sa connaissance fine des réalités locales, de leurs atouts comme de leurs contraintes. Cette mobilisation s'est structurée autour d'une conviction partagée : les quartiers prioritaires ne pourront évoluer durablement que s'ils retrouvent une dynamique interne forte, capable d'entraîner des trajectoires individuelles et collectives.



La révision de la géographie prioritaire a apporté un socle clair. Les cinq territoires concernés sur l'archipel concentrent des fragilités marquées, mais aussi des ressources précieuses : solidarités de proximité, engagement associatif, initiatives culturelles et éducatives, énergie entrepreneuriale émergente. En reconnaissant pleinement ces forces et en objectivant les difficultés, les partenaires ont dégagé des priorités d'actions ancrées dans la réalité quotidienne des quartiers.

Ces priorités répondent à des besoins concrets susceptibles de transformer profondément les parcours : accès aux droits, réussite éducative, insertion professionnelle, santé, soutien au tissu économique local, qualité du logement et de l'espace public. C'est leur mobilisation stratégique et coordonnée, et non leur traitement isolé, qui peut réellement redonner prise sur le devenir des territoires.

Dans ce cadre, le contrat de ville assume une fonction stratégique décisive. Il ne se limite pas à être un inventaire d'actions ; il fixe une direction commune, hiérarchise les priorités, donne de la visibilité aux engagements de chacun et garantit la continuité du partenariat. Cette dimension, patiemment construite au fil des concertations et analyses partagées, a permis l'élaboration d'un contrat sur mesure, adapté aux réalités de chaque quartier et aux capacités d'action de chaque acteur.

Cette ambition appelle toutefois une vigilance constante. Elle ne produira pleinement ses effets que si l'animation du contrat demeure soutenue, lisible et régulière, dans une mobilisation continue de chacun à son juste niveau de responsabilité, autour d'une question centrale : *comment décliner prioritairement nos dispositifs et nos moyens au bénéfice des quartiers prioritaires ?* De la réponse collective et durable à cette interrogation dépendra la solidité des dynamiques engagées.

Je souhaite enfin que chacun trouve ici l'expression de la confiance que l'État place dans ce partenariat et de la reconnaissance due à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour rendre possible cette ambition commune.

SOMMAIRE

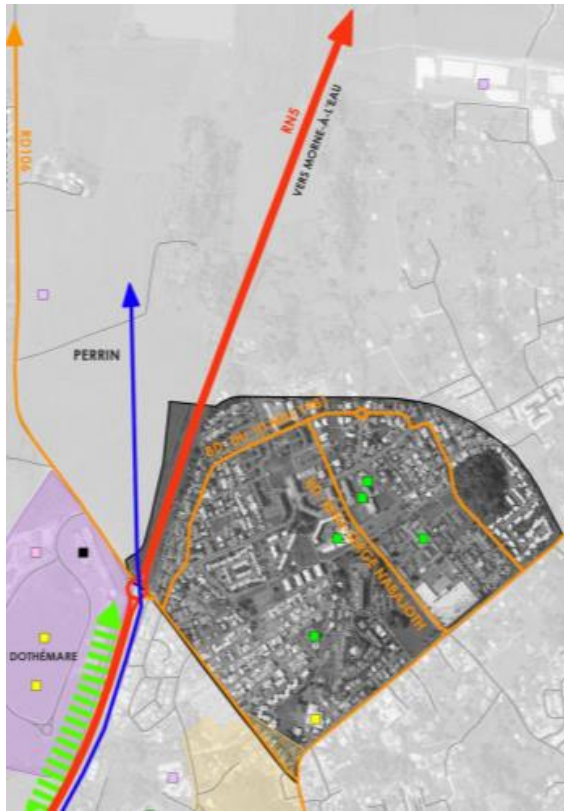
EDITO.....	2
▶ Président de Cap Excellence	2
▶ Préfet	3
INTRODUCTION	10
▶ Le cadre réglementaire et théorique de la politique de la ville	10
Les ambitions de la politique de la ville	10
La géographie prioritaire sur Cap Excellence	11
Le renouvellement urbain sur Cap Excellence (NPNRU).....	15
▶ Les principes du contrat de ville	20
▶ L'élaboration du contrat de Ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence	21
La méthodologie déployée pour l'élaboration du contrat	21
La structuration du contrat de ville.....	21
ELEMENTS DE DIAGNOSTIC.....	22
▶ La situation démographique des quartiers	22
Des quartiers qui restent jeunes, mais connaissent, comme le reste du territoire, un vieillissement de la population	22
Des enjeux d'accompagnement des familles	22
Une forte diversité culturelle et communautaire	23
▶ L'accès aux sports et à la culture	23
▶ Les enjeux éducatifs de la petite enfance à la jeunesse	24
▶ L'insertion professionnelle	24
▶ Le cadre de vie, les enjeux de résilience et de transition écologique	25
▶ La tranquillité publique, les enjeux de sécurité.....	26
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE.....	27
▶ Les axes et orientations stratégiques de l'ensemble des thématiques du contrat de ville.....	27
Les thématiques prioritaires pour le nouveau contrat de ville de Cap Excellence	27
L'arborescence des axes et orientations du contrat de Ville de Cap Excellence.....	29
L'articulation entre le contrat de ville et les stratégies de droit commun qui concourent à sa mise en œuvre	30
LES ENGAGEMENTS ET MOYENS FINANCIERS DES SIGNATAIRES	48
▶ Les engagements de l'Etat.....	48
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	49
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	51
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	53

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	53
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique et assurer la sécurité sur les quartiers	55
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	56
► Les engagements de Cap Excellence	57
Pilotée par la Direction Innovation et Accompagnement des Entreprises » de Cap Excellence, pour :	58
Pilotée par la Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour	58
Pilotée par la Direction Générale des Territoires et Solidarités (DGATS) pour :	58
Pilotée par la Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour	59
Pilotée par la Direction Générale des Territoires et Solidarités (DGATS) pour :	59
Pilotée par la Direction Générale du pôle Audit et Contrôle de Gestion (DGPACG) pour :	59
Piloté par la Direction de l'habitat (DGPRU) pour :	59
Pilotée par la Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour	60
Piloté par la Direction Evaluation des politiques publiques et transformation numérique pour : ..	60
Piloté par la Direction Evaluation des politiques publiques et transformation numérique pour : ..	60
Pilotée par la Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour	60
► Les engagements de la Commune de Pointe-à-Pitre	61
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	61
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	62
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	62
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	63
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers	63
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	63
► Les engagements de la Commune des Abymes	64
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	64
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	64
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	64
Accompagner le vieillissement sur les quartiers	64
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	65

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique et assurer la sécurité sur les quartiers	65
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	65
▶ Les engagements du Conseil régional	66
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	66
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	67
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	67
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	67
▶ Les engagements du Conseil départemental	69
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire.....	69
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	69
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	71
Accompagner le vieillissement sur les quartiers	72
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	73
▶ Les engagements de l'Etablissement Public Foncier (EPF) Terres Caraïbes	75
Sur l'ensemble des thématiques	75
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	75
▶ Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	76
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	76
▶ Les engagements de France Travail	78
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	78
▶ Les engagements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale	79
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	81
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	81
Accompagner le vieillissement sur les quartiers	82
▶ Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).....	83
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	83
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	84
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers	85

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	86
▶ Les engagements des bailleurs sociaux	88
Les engagements de la SIG	88
Les engagements de SIKOA	89
Les engagements de la SEMAG	90
Les engagements de la SEMSAMAR	91
Les engagements de la SPHLM	91
▶ Les engagements de la Banque des territoires	92
▶ Les engagements de la Mission locale	93
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	93
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	93
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers	93
▶ Les engagements de la Chambre de commerce et de l'industrie de Guadeloupe	94
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	94
▶ Les engagements de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe (CRESS-IG)	95
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	95
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	95
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	95
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	96
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers	96
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	96
▶ Les engagements de COORACE Guadeloupe	98
▶ Les engagements de Bpifrance	99
LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE	100
▶ Le schéma de gouvernance du contrat de Ville	100
▶ Les instances de pilotage du contrat de Ville	101
▶ Le rôle et les attendus de chacune des parties	105
▶ Une nouvelle configuration de la participation citoyenne pour le contrat de Ville « Engagements 2030 »	110
▶ L'évaluation du contrat de ville	111

▶ La valorisation du contrat de ville et des actions de la politique de la ville, la capitalisation sur les acquis et les retours d'expérience de la politique de la ville	112
La communication et la valorisation	112
Les démarches de capitalisation	113
▶ La mobilisation d'investissements en faveur des quartiers prioritaires	114
LISTE DES SIGNATAIRES	115



INTRODUCTION

► Le cadre réglementaire et théorique de la politique de la ville

Les ambitions de la politique de la ville

Les contrats de ville ont été institués par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Ces quartiers sont caractérisés par un *écart de développement économique et social par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent* » (article 5 de la loi Lamy).

A ce titre, la politique de la ville vise :

1. La réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et leurs territoires d'inclusion ;
2. L'amélioration des conditions de vie de leurs habitants.

Le contrat de ville constitue le document cadre fixant les orientations à l'échelle des intercommunalités en matière de politique de la ville. Ces contrats sont pilotés par l'intercommunalité et l'Etat, représenté par les Préfectures, et signés par les communes, les départements et régions, les bailleurs sociaux et des établissements publics d'Etat. Le contrat de ville s'appuie sur deux leviers pour atteindre les objectifs fixés par la loi Lamy :

- **La mobilisation du droit commun au sein de ces quartiers**, notamment à travers une plus grande concentration de moyens déployés sur ces secteurs : ingénieries, territorialisation des politiques publiques, déploiement et réhabilitation des équipements et services, moyens financiers et soutien aux acteurs de proximité, etc.
- **L'apport complémentaire des moyens spécifiques de la Politique de la ville**, et le cas échéant les co-financements des différents partenaires signataires (Etat, EPCI, Département, Région, CAF...), notamment via 1. L'appel à projet annuel du Contrat de ville, 2. Le déploiement de dispositifs spécifiques, ciblés sur les quartiers prioritaires (renouvellement urbain, cités éducatives, programmes de réussite éducative, conventions d'abattement TFPB...).

Les circulaires du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de ville 2024, et du 19 mars 2025 relative à l'élaboration des Contrats de Ville ultra-marins définissent les nouveaux attendus pour ces documents :

- **Une articulation renforcée, via le contrat de ville, entre les moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques**, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) et celles des collectivités territoriales et de leurs groupements. En particulier, il conviendra de veiller à l'articulation réciproque du contrat de Ville et du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de Cap Excellence. Une complémentarité sera assurée entre le contrat de ville et le pacte local des solidarités de la Guadeloupe signé avec le Conseil départemental et entré en vigueur au début de l'année 2024.
- **Une participation citoyenne formalisée dans le contrat de ville**, garantissant la participation des habitants durant toute la période de mise en œuvre du contrat. ¹

¹ Le décret du 15 novembre 2024 dispose qu'en vertu de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, chaque QPV doit disposer d'un conseil citoyen, composé pour moitié d'habitants et pour moitié de représentants associatifs et d'acteurs locaux. Ces conseils constituent la base de la participation citoyenne sur les quartiers, mais d'autres dispositifs complémentaires peuvent être mobilisés.

- **L'intégration d'un volet investissement** prévoyant les modalités de soutien aux projets, portés notamment par les collectivités locales et leurs groupements mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seront intégrés à la stratégie portée par le contrat de ville et financés via la mobilisation des dotations de l'Etat (dotation politique de la ville, dotation de soutien à l'investissement local, fonds vert), de ses opérateurs (ANAH, ANCT, ADEME, etc.), de la Banque des territoires, des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.
- **Une territorialisation renforcée, avec l'articulation d'un socle consacré à des thématiques transversales et d'une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier**, construite avec l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés). **Le contrat de ville est pensé comme un contrat « intégrateur »** venant mobiliser et coordonner les différents leviers d'action publique sur les quartiers.
- **D'avantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté** hors quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre partenarial du contrat de ville et selon des conditions rappelées infra.
- **Une plus grande pluri-annualisation, priorisation et une simplification des financements**, avec un objectif d'un « minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), sauf circonstances locales particulières. Seront ciblés notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative (PRE).
- **Une attention portée à l'évaluation et l'impact des actions financées qui devront être analysés de manière quantitative mais également qualitative**, ce qui pourra donner lieu à l'intégration de clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données des cosignataires des contrats de ville. Ces données permettront plus généralement une analyse approfondie de l'évolution de la situation socio-économique des quartiers et de leurs habitants.

La géographie prioritaire sur Cap Excellence

La communauté d'agglomération de Cap Excellence a été créée par arrêté préfectoral le 30 décembre 2008. Regroupant les communes de Pointe-à-Pitre, Les Abymes et Baie-Mahault, réparties sur 130 km², Cap Excellence compte près de 100.000 habitants, soit un quart de la population du département, et concentre près de la moitié des emplois du territoire.

Le 27 décembre 2024 deux décrets précisent le cadre de définition de la géographie prioritaire et actualisent la liste des quartiers concernés dans les collectivités d'outre-mer. La délimitation des quartiers prioritaires se fonde sur un indicateur synthétique tenant compte des critères suivants :

- La proportion des chômeurs dans la population active des 15 à 64 ans ;
- La proportion des inactifs dans la population des 15 à 64 ans ;
- La proportion des inactifs dans la population des 15 à 24 ans ;
- La proportion des non-diplômés dans la population des 15 ans et plus ;
- La proportion de la population vivant dans une famille monoparentale dans l'ensemble de la population des ménages ;
- La proportion des logements surpeuplés dans l'ensemble des logements

Outre l'approche statistique, le périmètre des quartiers a fait l'objet d'une concertation avec les maires et présidents d'intercommunalités.

Cap Excellence compte désormais 8 quartiers prioritaires répartis sur les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre. Peuvent être soulignées les évolutions suivantes :

- L'introduction du quartier « Boisripeaux – Petite Guinée »
- L'élargissement du quartier « Raizet – Charneau » au secteur Dugazon ;
- La suppression des « quartiers de veille active », et mécaniquement la sortie de la commune de Baie-Mahaut de la politique de la ville.

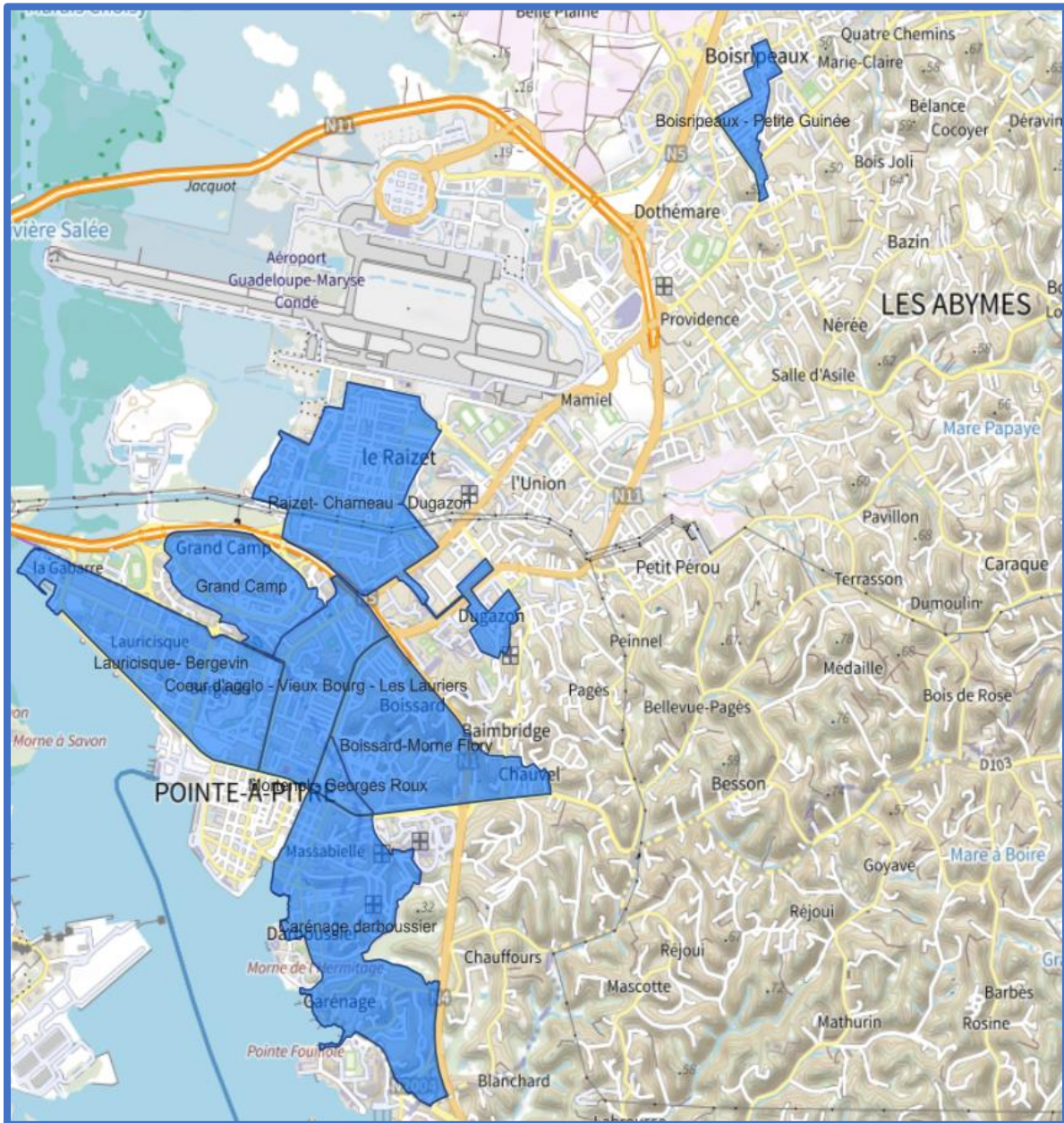
Les quartiers du territoire peuvent parfois être étendus et regrouper des secteurs au fonctionnement, aux histoires et aux dynamiques sociales différentes. Lorsque nécessaire le contrat s'attache à tenir compte de ces dynamiques locales. L'ambition du contrat de ville reste cependant de veiller à la bonne mixité sociale, à l'intégration de chaque secteur au sein de son quartier, à l'ouverture de chaque quartier vers sa ville, la Guadeloupe et l'ensemble du territoire national.

A ce jour, les communes de Cap Excellence recensent en tout 8 QPV au sein desquels des quartiers de vie se sont dessinés, identifiés par les habitants et professionnels :

COMMUNE	QPV	SOUS-SECTEUR
LES ABYMES	Boissard-Morne Flory	Secteur Sonis
		Secteurs Morne Udol, Lafont et Boissard
		Secteur Lacroix et Morne Flory
		Secteur Chauvel
	Boisripeaux-Petite Guinée	Secteur Boisripeaux 1,2,3
		Secteur Petite-Guinée
	Raizet-Charneau-Dugazon	Secteur Raizet
		Secteur Capou-Ferrand
		Secteur Dugazon et Anquetil
	Grand Camp	//
	Cœur d'agglomération – Vieux Bourg, Les Lauriers <i>Quartier intercommunal</i>	Secteur Assainissement
		Secteur Morne-Fléret
		Secteur Vieux Bourg
	Carénage - Darbousier <i>Quartier intercommunal</i>	Secteur Carénage
Secteur Cour Zamia		
Secteur Blanchard		
Secteur Mornes Lacrosse et Ballet		

COMMUNE	QPV	SOUS-SECTEUR
POINTE-A-PITRE	Cœur d'agglomération – Vieux Bourg, Les Lauriers <i>Quartier intercommunal</i>	Secteur Assainissement
		Secteur Les Lauriers
	Mortenol – Georges Roux	Secteur Mortenol
		Secteur Georges Roux
	Carénage Darbousier <i>Quartier intercommunal</i>	Secteur Cour Zamia
		Secteur carénage
		Secteur Fonds Laugier
	Lauricisque – Bergevin	Secteur Lauricisque
		Secteur Bergevin

Périmètre 2024 de la géographie prioritaire sur Cap Excellence



Par ailleurs, une nouvelle possibilité est ouverte pour identifier des quartiers dits « en décrochage » qui, bien qu'exclus de la liste actualisée des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), pourront bénéficier de financements exceptionnels, à condition d'être intégrés dans un contrat de ville et de présenter une situation comparable à celle des QPV. Toutefois, ces crédits exceptionnels hors-QPV restent plafonnés à 2,5 % de l'enveloppe départementale dédiée à la politique de la ville.

Le renouvellement urbain sur Cap Excellence (NPNRU)

A la suite des programmes de rénovation urbaine RUZAB et RUPAP, portés respectivement par les villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ANRU, est piloté par Cap Excellence. Le RUCAP vise à transformer durablement le cadre de vie de plus de 15.000 habitants et à renforcer l'attractivité des quartiers, notamment à travers un projet ambitieux de diversification de l'habitat.

Engagée dès 2018, le renouvellement urbain porté par Cap Excellence a été lancé à travers la signature d'un protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU), dont la subvention s'élève à 123,2 millions d'euros. Ce programme s'articule autour des priorités suivantes :

- **Accompagner la transformation urbaine** : Améliorer le cadre de vie des résidents, renforcer l'offre en matière de transports, et développer la proximité des commerces, équipements publics et administrations.
- **Favoriser la mixité sociale** : Rééquilibrer le territoire en diversifiant l'offre de logements, et garantir l'accessibilité à tous, quel que soit le profil socio-professionnel des habitants.
- **Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée** : Répondre aux besoins d'une population vieillissante tout en tenant compte des attentes des jeunes, à travers une politique de mixité générationnelle.
- **Renforcer l'attractivité économique** : Accompagner la dynamique économique du territoire, soutenir la création d'activités et favoriser l'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires, en tenant compte des spécificités locales de chaque secteur.

Le programme RUCAP, repose sur un investissement global de près de 445 millions d'euros, il intègre :

- 1.221 démolitions, le relogement de 945 ménages, ainsi que la relocalisation de près de 60 commerces.
- Plus de 1.600 construction de logements neufs
- La réalisation de 5 équipements

L'insertion professionnelle constitue également un axe fort du projet, avec plus de 150.000 heures d'insertion appelées à être réalisées à travers les différents chantiers.

Le quartier renouvelé	Les enjeux de l'intervention	Le projet de renouvellement urbain en bref
<p>Vieux-Bourg, le « Cœur d'Agglo »</p>	<p>Aménager une nouvelle entrée de ville par la requalification de la façade urbaine, dans le respect de l'identité historique du quartier et en veillant à la préservation de son caractère de quartier vert.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition de l'école Jean Zébus, • Relogement de 112 familles, • Démolition d'environ 112 logements, • Aménagement du mail et voiries, • Réalisation d'un jardin, • Construction de 191 logements diversifiés et commerces (1925 m²), • Réhabilitation du stade et du gymnase et requalification du boulevard Patrick Saint Eloi, • Création d'un centre social, • Création d'une maison de projet RUCAP • Création d'une crèche
<p>Quartier de l'hôtel de ville, le « Cœur d'Agglo »</p>	<p>Renforcer le positionnement du quartier de l'Hôtel de Ville en tant que quartier central structurant. Le quartier de demain se veut un espace à dominante résidentielle, intégrant une offre commerciale dynamique et des activités d'animation en lien direct avec le Centre des Arts et le centre culturel de Sonis, contribuant ainsi à son rayonnement et à son attractivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relogement de 470 familles, • Démolition des résidences Lauriers et Mandela (470 logements), • Démolition du groupe scolaire, • Construction de 291 logements, diversifiés et commerces (1255 m²), • Construction d'un nouveau groupe scolaire et d'une crèche.
<p>Quartier du Morne</p>	<p>Développer une offre résidentielle complémentaire à l'existant, au sein d'un environnement urbain requalifié et valorisé. L'offre commerciale de proximité, répondant aux besoins quotidiens des habitants, sera préservée. L'attractivité du quartier sera par ailleurs consolidée par le déploiement d'une activité économique tertiaire, destinée à accueillir un public élargi, incluant des usagers extérieurs au quartier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relogement de près de 150 familles des Chicanes (bâtiments 5,7,9,11,13,15), • Démolition de 163 logements, • Construction de 291 logements et de 1255 m² de surface commerciale sur la friche des Capitaines, • Construction de 84 logements sur la friche des Colinettes, • Aménagement d'un espace vert.
<p>Bergevin</p>	<p>Aménager un quartier à dominante résidentielle, intégrant une part renforcée de logements sociaux ainsi qu'une offre complémentaire diversifiée destinée aux ménages dits « familiaux ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Relogement de près de 330 familles de la cité Bergevin, • Démolition de 332 logements de la cité Bergevin (bâtiments CA, CB, CC, CD, CK, CM, CN) dès 2024 + 8 dans l'immeuble des Fonctionnaires

	<p>Cette nouvelle orientation sera notamment soutenue par la proximité d'équipements dédiés à la scolarité et à l'animation socio-sportive déjà implantés dans le quartier.</p> <p>Une offre commerciale de proximité devra également être maintenue pour répondre aux besoins des habitants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Village de la famille incluant une crèche, un Laep, ludothèque, accueil de loisirs • Construction de 287 logements diversifiés et commerces (3 825 m²), • Réalisation du pôle enfance jeunesse famille avec un parking, • Création d'un nouveau réseau routier et prolongation de la rue Martin Luther King
<p>Chanzy élargi</p>	<p>Aménager un quartier résidentiel structuré autour d'un parc urbain et d'espaces publics de qualité, comprenant une promenade ainsi qu'un espace d'animation ouvert et accessible à un large public, y compris extérieur au quartier.</p> <p>Doté de ses deux façades urbaines, ce quartier accueillera une offre commerciale, de bureaux et de services, reflétant le dynamisme et le caractère spécifique de Pointe-à-Pitre.</p> <p>Lancer la création d'un nouvel espace économique à l'entrée de la ville, articulé autour d'activités tertiaires et commerciales, en synergie avec le port de pêche, le marché aux poissons, ainsi que l'esplanade de Lauricisque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition de la barre AB (141 logements), • Aménagement de la friche de Chanzy pour la construction de 280 logements diversifiés et de 10 943 m² de surface commerciale, • Aménagement d'un espace vert de 6 700 m², • Création d'un réseau routier.
<p>Gabarre</p>	<p>Ce quartier, doté d'un fort caractère résidentiel, sera renforcé dans le cadre du projet urbain, où la mixité sociale et générationnelle occupera une place centrale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition des espaces sportifs et du groupe scolaire, • Aménagement de la friche Gabarre par la construction de 280 logements diversifiés et de 10 943 m² de surface commerciale • Aménagement de nouveaux espaces sportifs: 2 cours de tennis, 1 futsal, 1 terrain de basket, etc..
<p>Zone d'activités Est de Grand-Camp</p>	<p>La Zone d'Activités Est de Grand-Camp est un espace de convergence entre les collégiens, les riverains, les usagers de la route, ainsi que les acteurs économiques et commerciaux.</p> <p>La requalification de cette zone vise à améliorer l'accessibilité aux commerces tout en clarifiant les différentes fonctions du site, grâce à une meilleure organisation des flux et à la mise en place d'aménagements adaptés, tels que des trottoirs élargis, un aménagement paysager soigné et une répartition optimisée des stationnements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une voie de circulation pour désenclaver le quartier, • Amélioration de la circulation douce par la création d'itinéraires et de places piétonnes, • Achèvement des espaces publics et des réseaux, • Augmentation de la végétation du secteur • Création d'un village de la famille et de l'enfant incluant crèche, Relais Petite enfance, classe passerelle, ALSH (Accueil de Loisirs Hébergement), Ludothèque, Espace parent, LAEP (Lieu d'accueil enfant

Les Esses et les Quartiers

Les travaux d'aménagement des Esses et des Quartiers ont pour objectif de valoriser le secteur en améliorant la lisibilité et l'organisation des différents espaces, notamment la voirie, les stationnements et les espaces verts.

Cette opération inclut également une intervention majeure sur le réseau des eaux pluviales, visant à réduire les risques d'inondation dans la zone. Par ailleurs, elle prévoit la création d'une liaison inter quartiers entre le Boulevard de Marie-Galante et la RHI Capou Ferrand, rendue possible grâce aux aménagements réalisés au niveau du canal du Raizet.

parent), pôle ressources handicap

- Création d'un centre social
- Travaux de résidentialisation,
- Travaux d'aménagement divers sur le secteur, terminés en 2024.



► Les principes du contrat de ville

Une logique intégrée, fondée sur la mobilisation prioritaire du droit commun

Une logique de « projet », pensée à l'échelle des quartiers pour une action au plus près des besoins

Une démarche contractuelle réaffirmée, une clarification des engagements et des responsabilités

Le contrat de ville établit une stratégie partagée, au service du développement social et urbain des quartiers. Cette stratégie ne se définit pas par une thématique d'intervention particulière, mais par l'idée d'une réponse coordonnée et renforcée à l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontés les quartiers.

L'échelle du quartier, appuyé sur la structuration d'un réseau partenarial de proximité, constitue l'échelle la plus adaptée pour permettre de mettre en œuvre cette transversalité. Chaque quartier, voire chaque sous-secteur, présente ainsi ses propres défis et un écosystème institutionnel et associatif particulier. Si des orientations stratégiques communes établissent un cadre général pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Cap Excellence, ce sont bien les quartiers eux-mêmes qui constituent le niveau pertinent pour définir les priorités, expérimenter des solutions innovantes et mettre en œuvre les interventions les plus adaptées. Le déploiement d'une logique de projet, pensée spécifiquement au regard des enjeux de chaque quartier, doit permettre une action au plus près des besoins des habitants. Cette logique de projet repose sur :

- Une connaissance approfondie et partagée des réalités locales, englobant les dimensions sociales, économiques, urbaines, culturelles et environnementales ;
- Une implication directe des habitants via des processus de concertation, de co-construction et d'évaluation participative, afin de bâtir des politiques publiques réellement ancrées dans leurs besoins et attentes ;
- Une capacité à innover en favorisant les initiatives locales porteuses de bonnes pratiques, susceptibles d'être déployées dans d'autres territoires.

Les plans d'action du contrat de ville sont désormais élaborés quartier par quartier, marquant une évolution par rapport au précédent contrat. Cette approche territorialisée permet de répondre aux réalités spécifiques de chaque secteur, tout en garantissant la flexibilité nécessaire pour ajuster les interventions face aux enjeux émergents.

L'animation du réseau d'acteurs à l'échelle locale, la capacité d'action sur chaque quartier doit reposer sur un fort portage politique et stratégique et la mobilisation de moyens (ingénieries, moyens financiers) importants par les partenaires signataires : ingénierie d'animation des copilotes Etat et Cap Excellence, politique de soutien à la vie associative des communes, politique d'animation sociale locale portée par la CAF et les communes, implication des communes et de l'Education nationale dans les Cités éducatives, les Programmes de réussite éducative, dynamisme des démarches de GUSP, mobilisation renforcée des bailleurs via l'abattement TFPB, etc.

Le contrat constitue un cadre de référence pour l'ensemble des partenaires, qui s'engagent en le signant à mobiliser leurs moyens au service de la mise en œuvre de cette stratégie globale. Il doit permettre d'articuler dans la mise en œuvre de cette stratégie les moyens de droit commun et ceux de la politique de la ville, mais aussi les interventions portant sur l'habitat, le cadre de vie et le projet social local. Son efficacité repose sur un pilotage intégré et une gouvernance efficace, associant une coordination étroite entre tous les acteurs publics, et la synergie entre les niveaux intercommunal et local.

► L'élaboration du contrat de Ville « Quartiers 2030 » de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

La méthodologie déployée pour l'élaboration du contrat

Conduite entre les mois de mai et de novembre 2025 la démarche a été lancée par la réalisation d'un diagnostic territorial approfondi, reposant sur une méthodologie combinant analyse statistique des indicateurs socio-économiques et approche qualitative².

Cette dernière s'est notamment traduite par :

- **Une forte mobilisation des acteurs de proximité et des habitants** : Des visites de terrain, suivies de temps d'échange dans chacun des quartiers prioritaires, pour définir les enjeux spécifiques à chaque secteur, les attentes des populations, ainsi que les enjeux rencontrés par les professionnels de proximité. Deux enquêtes complémentaires ont également été diffusées, l'une auprès des partenaires et associations (32 répondants), l'autre auprès des habitants (174 répondants).
- **Une co-construction avec les partenaires** : Une série d'entretiens menés auprès d'une douzaine de partenaires du contrat de ville (État, EPCI, communes, bailleurs sociaux, Région, Département, CAF, ARMOS), afin de recueillir une diversité de points de vue sur les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires. Ils ont été complétés par deux sessions ateliers de travail thématiques dédiés à la construction des orientations du contrat au mois de septembre et octobre 2025.
- **Un travail auprès des associations** : Une quinzaine d'entretiens ont été menés auprès de porteurs de projet afin d'apprécier les modalités de mise en œuvre des actions, les partenariats mobilisés et les moyens engagés, tout en identifiant les besoins d'accompagnement du tissu associatif pour une meilleure adaptation des dispositifs.

L'ensemble de ces contributions a nourri une lecture partagée des enjeux majeurs auxquels font face les quartiers prioritaires, en matière d'émancipation, d'éducation et d'égalité des chances, de cadre de vie et de transition écologique, d'insertion professionnelle, de tranquillité publique et de sécurité.

La structuration du contrat de ville

Conformément au cadre national d'élaboration des nouveaux contrats de Ville, aux attentes des copilotes (EPCI et Etat) et des principaux partenaires, le présent contrat de ville intègre :

- **Le diagnostic territorial du contrat de ville**, mettant en lumière les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires, à partir des indicateurs socio-économiques disponibles et des principaux enseignements issus de l'évaluation du précédent contrat, comparés aux données moyennes de l'EPCI ;
- **Les orientations stratégiques du contrat de ville** pour chacune des thématiques : Emancipation pour tous, Education et égalité des chances, Cadre de ville, résilience énergétique et transition écologique, Insertion professionnelle, emploi, formation et entrepreneuriat et Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance ainsi que les engagements des signataires ;
- **Les projets de quartier**, à travers des fiches quartiers de Cap Excellence regroupant les monographies de chacun des quartier et les « projets de quartiers », constitutifs de leur feuille de route propre.

² Ce travail s'est inscrit dans la continuité des évaluations et études déjà menées sur le territoire de Cap Excellence, telles que l'évaluation du Contrat de ville 2015-2023 par le cabinet BERS (réalisée à mi-parcours en 2020 puis en fin de programmation entre octobre 2022 et mars 2023), ainsi que la production de monographies de quartier par le cabinet FORIS.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Alors que les QPV de Cap Excellence représentent 31 % de la population totale de l'agglomération (soit 30 159 habitants, dont 80 % à Pointe-à-Pitre), ces quartiers présentent des dynamiques spécifiques qui méritent une attention particulière. L'analyse des données, comme les retours qualitatifs, disponibles mettent en évidence les principaux défis auxquels ces secteurs sont confrontés³.

► La situation démographique des quartiers

Des quartiers qui restent jeunes, mais connaissent, comme le reste du territoire, un vieillissement de la population

La part des moins de 25 ans, s'élève de 29% sur le Raizet-Charneau-Dugazon à 39% sur Boisripeaux-Petite Guinée. En effet, le quartier Boisripeaux-Petite Guinée présente un indice de jeunesse particulièrement élevé (1,91), avec une proportion de jeunes de moins de 25 ans nettement plus importante, ce qui appelle à une attention particulière aux besoins liés à cette tranche d'âge.

Les QPV de Cap Excellence sont plus jeunes que la moyenne nationale (29% de moins de 25ans en 2025 sur l'ensemble du territoire français), mais moins que l'ensemble des QPV français 39%. Les retours des acteurs font toutefois état d'enjeux spécifiques pour la jeunesse des quartiers : enjeux de réussite éducative et au-delà de lutte contre le décrochage scolaire, pour les plus jeunes, et enjeux d'accompagnement à l'insertion professionnelle, jusqu'à la prévention et le traitement des situations d'errance et la prévention de la délinquance pour les plus âgés. La capacité des acteurs, y compris opérateurs de la politique de la ville, parfois même des équipes de médiation, à toucher les jeunes est limitée par une forte défiance de ces derniers envers les institutions. Elle suppose une capacité à renouveler les pratiques dans la construction des actions et modes d'aller-vers pour « accrocher » ce public. L'offre d'animations sociales pour les familles et les enfants/jeunes sur les quartiers apparaît peu lisible, avec des enjeux de coordination de l'existant entre les EVS, les centres sociaux et le tissu associatif local. On relève un déficit d'équipements et d'animation, d'espaces de rencontre aux familles et jeunes sur certains secteurs (Fonds Laugier, Blanchard).

Les quartiers connaissent un vieillissement démographique important, plus marqué que la moyenne de la Communauté d'Agglomération (CA). Alors qu'en 2011, 30,4% de la population était âgée de moins de 20 ans, bien au-dessus de la moyenne observée en France métropolitaine, et que les personnes âgées ne représentaient que 16,6% de la population, aujourd'hui, certains quartiers comme Mortenol-Georges Roux (23% de plus de 60 ans) et Raizet-Charneau-Dugazon (24%) montrent une population vieillissante. Le vieillissement de la population entraîne plusieurs enjeux, notamment en matière de repérage des situations de fragilité et d'isolement parfois mal identifiés par les acteurs, et celles de l'accompagnement à l'adaptation des logements et services pour les personnes âgées.

Des enjeux d'accompagnement des familles

La proportion de familles monoparentales reste particulièrement élevée dans les QPV de Cap Excellence, avec un taux moyen de 67%, bien supérieur à la moyenne de la CA (54%). En 2011, la proportion de familles monoparentales dans les QPV de Cap Excellence était déjà plus élevée qu'à l'échelle nationale, ce qui est confirmé dans des quartiers comme Lauricisque-Bergevin (71%) et Grand Camp (77%), avec des taux bien au-dessus de la moyenne. Cette situation appelle à des politiques publiques renforcées pour le soutien à la parentalité, la garde d'enfants et l'accès au logement. Parmi

³ Les données relatives au nombre d'habitants et au taux de chômage proviennent des jeux de données publiés par l'Insee le 10/07/2025 concernant les quartiers 2024 de la politique de la ville. Les autres indicateurs n'étant pas disponibles dans cette publication, les données s'appuient sur une méthodologie consistant à superposer les périmètres des QPV et ceux des IRIS. Les résultats doivent donc être appréciés en tenant compte de ces limites.

ces familles, 57% sont dirigées par des femmes seules, ce qui accentue les inégalités et la vulnérabilité de ces foyers, en particulier en matière d'accès à l'emploi et aux services de soutien social.

Le travail conduit auprès des acteurs a fait remonter, de manière plus large, le besoin d'une approche renforcée en matière de soutien à la parentalité, sans stigmatisation des familles : développement d'une offre de service adaptée (ex : mode de garde), travail autour de l'implication des adultes et parents dans les parcours et activités des jeunes, approche intergénérationnelle, etc. L'installation du Village des familles La Pwent Kaz sur la ville de Pointe-à-Pitre, pourra constituer un levier en ce sens.

Une forte diversité culturelle et communautaire

L'inscription de la Guadeloupe dans un archipel marqué par des habitudes de circulations et des histoires de migration, associée à la présence de communautés instituées sur les quartiers, de logements abordables à même d'accueillir des ménages à faibles ressources font des QPV des lieux caractérisés par une grande diversité culturelle et communautaire : haïtiens, dominicains, dominiquais...

Le quartier Boissard-Morne Flory présente une proportion d'étrangers trois fois plus élevée que la moyenne de la CA, soulignant une forte diversité sociale et culturelle. Le quartier Cœur d'agglomération-Vieux-Bourg-Les Lauriers connaît également une mixité importante, avec une proportion d'étrangers supérieure de 6 points à la moyenne de la CA, en raison de l'arrivée de populations d'origine étrangère. Cette diversité sociale appelle à des politiques renforcées d'inclusion, pour travailler au lien entre communautés, y compris par une meilleure association des habitants et habitantes concernées (le cas échéant par un travail renforcé avec des associations communautaires).

► L'accès aux sports et à la culture

Les dynamiques associatives culturelles et sportives observées sur les quartiers demeurent faibles et/ou fragiles, malgré un soutien important via la programmation contrat de ville. Cela s'explique pour partie par un manque de coordination entre les acteurs sociaux du quartier et d'un manque de compétences/ingénierie adaptée au sein des associations, face à des besoins d'animation de la vie sociale croissants, notamment sur les volets enfance/jeunesse et activités familiales.

- Les actions de soutien à l'accès à la culture ou à l'expression artistique représentent 14% en moyenne de la programmation (2022-2024), mais avec un coût moyen de l'action qui reste relativement peu élevé.
- L'accès aux sports et à l'activité physique représente 20% de la programmation en 2023 et près de 25% en 2024, et cela malgré un taux de rejet moyen plutôt élevé.
- L'accès aux activités culturelles, sportives ou de loisirs est jugé tout à fait, ou plutôt important de manière très large par les professionnels et associations (82% des répondants), mais derrière la plupart des autres sujets testés. À l'inverse, pour les habitants ce sujet ressort comme l'un des plus prégnants, très important pour 68% des répondants et plutôt important pour 21% d'entre eux, ce qui le place en 3ème place derrière la sécurité et la propreté.

De nombreux équipements sportifs ou de loisirs sont en situation de dégradation avancée / non entretenus, limitant la capacité des habitants à se les approprier.

► Les enjeux éducatifs de la petite enfance à la jeunesse

Le faible niveau de qualification est une problématique marquante dans plusieurs QPV. En moyenne, 39,1% des habitants des QPV sont sans diplôme, contre 29,1% pour l'ensemble de la CA, avec des taux particulièrement élevés à Carénage-Darboussier (47%). De plus, le quartier Boissard-Morne Flory présente un taux de déscolarisation des jeunes de 15-24 ans particulièrement élevé, avec près de 50% des jeunes non scolarisés, soulignant la nécessité d'interventions ciblées pour lutter contre le décrochage scolaire. En revanche, le quartier Boisripeaux-Petite Guinée affiche des indicateurs plus positifs, avec un taux de scolarisation des jeunes de 72%, le plus élevé de la CA, contre 65% en moyenne.

Pour autant, l'éducation est un volet important de la programmation politique de la ville, de l'ordre de 15% des projets financés depuis 2022.

Les acteurs font remonter d'importants enjeux en matière de scolarité, notamment :

- Une très faible maîtrise de la langue (écriture, lecture), avec des effets de décrochage dès le plus jeune âge, confirmés par les évaluations réalisées en classe de CE2 permettant la comparaison avec les résultats à l'échelle nationale ;
- Des freins importants à la réussite éducative liés aux enjeux de précarité, plusieurs témoignages d'établissements, d'associations font état de jeunes arrivant à l'école, au collège sans avoir mangé à leur faim, ou présentant des problèmes de santé et des troubles mentaux non suivis.

L'extension du périmètre couvert par la Cité éducative sur 4 QPV, la redynamisation du PRE de Pointe-à-Pitre et la continuité du PRE des Abymes, de même que le redémarrage des PEDT des villes, constituent des leviers d'action importants à mobiliser dans le contrat.

► L'insertion professionnelle

Les QPV de Cap Excellence continuent d'afficher des taux de chômage supérieurs à ceux de la moyenne de la CA, avec des écarts importants par rapport aux données nationales. En 2011, le taux de chômage des 15-64 ans dans les communes de Pointe-à-Pitre et des Abymes était supérieur à 30%, amplifié par un faible taux d'activité des publics âgés de 15 à 64 ans, inférieur à la moyenne nationale (72,5%) et départementale (68,2%). Cette situation perdure en 2021 avec un taux de chômage dans les QPV qui atteint 36,9%, soit 11 points de plus que la moyenne de la CA (25,9%) et qui se voit même dépassé dans certains quartiers comme Carénage-Darboussier (40,5%) et Boissard-Morne Flory (40,1%). À l'inverse, le quartier Raizet-Charneau-Dugazon, affiche le taux de chômage le plus faible de l'ensemble des QPV toutefois élevé (30%), et présente un taux d'emploi de 48,6%, plus élevé que la moyenne des DROM (41%) et des QPV de France (45%), témoignant d'une dynamique plus favorable dans ce quartier.

Les données en matière d'emploi traduisent des enjeux d'insertion socio-professionnelle des publics, notamment des jeunes en décrochage ou en errance, avec des dynamiques à renforcer en matière d'accès à l'emploi et à la formation et de levée des freins périphérique à l'emploi. Pour les professionnels de la politique de la ville, l'enjeu-clé réside dans la levée des freins à l'emploi, qui inclut notamment la santé mentale.

L'intervention en la matière s'appuiera sur les avancées engagées dans le cadre du précédent contrat de ville :

- La structuration de la Cité de l'emploi, dispositif non reconduit à l'échelle nationale, mais conservé comme cadre d'intervention partagé pour l'animation du réseau des professionnels, institutionnels

et associatifs ; la montée en qualification des associations œuvrant dans le champ de l'emploi via leur labellisation ; et la mise en lien direct avec les publics cibles ;

- L'acculturation entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi avec le secteur de la politique de la ville, et le renforcement de l'ingénierie (ex : conseillers France travail dédiés aux quartiers) ;
- Le développement des clauses d'insertion en lien avec le Renouvellement Urbain de Cap Excellence (RUCAP) et la GUSP, et plus largement l'importance de saisir les opportunités de créations d'emploi liées aux travaux du renouvellement urbain.

Il convient de lever les freins en favorisant la conciliation vie familiale et professionnelle pour les familles par le biais d'équipements dédiés : crèches, accueil de loisirs sans hébergement, mode de garde individuel. Ces équipements implantés au cœur de quartiers proposent aux familles des solutions d'accueil et sont vecteurs d'emploi de proximité.

Le soutien à l'emploi s'appuiera sur une stratégie renforcée en matière de développement économique :

- Le soutien à l'entrepreneuriat, y compris social *via* le développement de l'ESS, constituera un axe de travail ;
- L'installation d'une régie inter-quartiers constituera un levier de qualité du cadre de vie et du développement social et urbain qui s'articulera avec un accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes ;
- Dans les quartiers fortement touchés par le commerce informel, l'accompagnement à la formalisation des activités et la construction de parcours entrepreneuriaux (y compris le cas échéant par une politique adaptée d'aménagement commercial) représentent également un axe de travail.
- Les démolitions du RUCAP offrent l'opportunité d'organiser une filière locale de recyclage.

► **Le cadre de vie, les enjeux de résilience et de transition écologique**

Les précédents projets de renouvellement urbain, et le RUCAP en cours, ont permis de requalifier des espaces et participent à une amélioration substantielle du cadre de vie, bien identifiée par tous, malgré la persistance de défis :

- Les relogements n'ont pas toujours satisfait les habitants concernés et soulèvent la question de l'appropriation des nouveaux espaces de vie.
- L'émergence de friches nécessite des aménagements temporaires.

Le contrat de ville a permis de soutenir des démarches citoyennes fédératrices autour de petits aménagements et une appropriation des espaces de vie. Une attention reste à porter à l'embellissement et l'entretien de certains bâtis dans une démarche concernant le développement durable. L'appel à projets ne semble cependant pas l'outil le plus efficace : le financement des projets de soutien à l'aménagement est passé de 16% en 2022 à 4% en 2024. Les partenaires soulignent une moindre qualité dans la majeure partie des dossiers proposés.

Les enjeux de gestion urbaine de proximité sont très importants dans tous les quartiers subissant un déficit d'intervention du droit commun sur plusieurs périmètres : gestion des déchets et encombrants, entretien des voiries et espaces publics/sportifs/verts, propreté des lieux, tranquillité résidentielle, véhicules hors d'usage et mécanique sauvage etc. Ces enjeux sont d'autant plus importants dans un territoire fortement exposé aux aléas climatiques.

Le partage des domanialités manque souvent de clarté et d'organisation : une meilleure articulation entre les collectivités, les bailleurs et les opérateurs locaux reste à trouver.

La part de propriétaires dans les quartiers, est plus faible qu'ailleurs, tandis que la proportion de logements sociaux y est plus élevée (SIG, SIKOA, SEMAG, SPHLM, SEMSAMAR). Parmi les 20% de propriétaires, certains sont confrontés à la problématique des copropriétés dégradées. La géographie prioritaire accueille désormais davantage d'habitat privé. Cette évolution nécessite la prise en compte d'enjeux que la lutte contre l'insalubrité, la régulation des constructions spontanées, la prévention et l'accompagnement de la dégradation des copropriétés, etc.

Les enjeux liés au cadre de vie sont perçus comme fortement importants pour les habitants : 71% jugent la propreté et gestion des déchets comme « tout à fait » importants (niveau le plus élevé). De même, 59% trouvent la nature, la présence de parcs et d'espaces verts comme « tout à fait » importante (contre 29% seulement des professionnels, soit 30 points d'écart)

L'accès aux transports publics et la mobilité sont des enjeux majeurs dans les QPV, en particulier pour les habitants non véhiculés. En moyenne, 14% des habitants des QPV utilisent les transports en commun pour se rendre au travail, contre 7% dans la CA, ce qui indique un recours relativement plus élevé des transports publics.

Les quartiers prioritaires sont également fortement concernés par les enjeux de transition écologique, davantage soumis aux risques et aléas climatiques. C'est le cas par exemple, du quartier Raizet, présentant d'importants risques inondations.

► La tranquillité publique, les enjeux de sécurité

D'importants phénomènes de délinquance multidimensionnels sont augmentés dans certains quartiers et touchent particulièrement les jeunes : trafic de stupéfiants, squat, prostitution, violences, règlement de comptes, homicides etc.

La tranquillité publique, la sécurité, la lutte contre les incivilités sont perçues comme tout à fait importantes pour 68% des habitants, soit le deuxième sujet d'importance.

Des problématiques d'incivilité et de tranquillité publique sont aussi recensées dans plusieurs quartiers : dépôts sauvages de déchets et d'ordures ménagères, occupation abusive d'espaces publics, tapage nocturne, mécanique sauvage, etc.

NB : l'appel à projets du contrat de ville sur ces enjeux a permis d'augmenter la part des actions de prévention de la délinquance et de sécurité, passée de 7% des dossiers soutenus en 2022 à 13% en 2024. L'amélioration de la situation des quartiers suppose néanmoins une mobilisation de l'ensemble des partenaires et une articulation renforcée entre les acteurs de la politique de la ville, à même d'intervenir dans des logiques de repérage, diagnostic des enjeux, prévention, animation de proximité, et les acteurs de la sécurité qui disposent des principaux leviers d'action. La bonne articulation entre les CLSPD et le CISPd apparaît également déterminante : la réinstauration des Groupes Locaux de Prévention pourra constituer un axe important. La redynamisation des CLSPD et CISPd permettra la production de données chiffrées et l'objectivation des phénomènes de violence et d'insécurité dans les quartiers.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

► Les axes et orientations stratégiques de l'ensemble des thématiques du contrat de ville

Les thématiques prioritaires pour le nouveau contrat de ville de Cap Excellence

Le contrat de ville repose sur cinq axes thématiques fondamentaux qui visent à transformer durablement les conditions de vie des habitants de Cap Excellence. Ces axes stratégiques sont conçus pour répondre aux défis spécifiques du territoire tout en assurant une cohérence globale dans l'action publique. Elles forment un véritable projet de développement social et urbain.

L'émancipation pour tous constitue un axe clé du contrat, visant à offrir à chaque habitant les moyens de se réaliser, tant sur le plan individuel que collectif. Cela implique de lever les obstacles à l'autonomie (accès aux droits, à la santé, à l'offre culturelle et sportive) et d'accompagner les plus vulnérables. L'émancipation collective passe par l'engagement citoyen et l'implication des habitants dans la dynamique de leur quartier, la création de lien entre les communautés, entre les quartiers, tout en ouvrant ces derniers sur le territoire et le monde. L'objectif est de renforcer l'autonomie individuelle et la cohésion sociale.

L'éducation et l'égalité des chances représentent des enjeux majeurs pour le développement de la jeunesse et la lutte contre les inégalités sociales. La réduction du décrochage scolaire, le renforcement de la maîtrise des savoirs de base (notamment usage de l'écrit, lecture), ainsi que la réussite éducative pour tous sont au cœur de cette thématique. Il s'agit de créer un environnement éducatif où chaque jeune peut s'épanouir, quels que soient ses besoins, en soutenant à la fois les élèves, les familles, les enseignants et les communautés éducatives au sens large. Une attention particulière est portée à la promotion de l'égalité des sexes et à la lutte contre toutes les formes de discriminations, afin de garantir des chances égales à tous.

En matière de **cadre de vie, de résilience et de transitions écologiques**, le contrat de Ville ambitionne de transformer les quartiers de Cap Excellence en espaces de vie plus qualitatifs, plus sûrs et plus durables. Cela passe par l'amélioration de l'entretien des espaces publics, notamment les parcs, espaces verts et terrains sportifs, ainsi que par une gestion plus efficace des déchets, de la propreté et des voiries. La bonne qualité de gestion urbaine dans les quartiers est un enjeu central pour le contrat. Ces enjeux sont d'autant plus cruciaux dans un territoire exposé aux risques climatiques auxquels une attention particulière est portée afin de préparer les quartiers aux risques naturels et d'assurer leur résilience face aux crises écologiques. Les habitants soulignent l'importance d'une prise en compte accrue du cadre de vie dans la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence : 71% d'entre eux considèrent la propreté et la gestion des déchets comme essentielles et 59% jugent la présence d'espaces verts primordiale.

L'insertion professionnelle constitue un autre axe stratégique majeur pour offrir à chaque habitant des opportunités d'emploi durables et adaptées à ses compétences. Cela inclut la levée des freins périphériques à l'emploi, comme la mobilité, la garde d'enfants, la formation ou la santé mentale, et le rapprochement des demandeurs d'emploi avec les entreprises locales. En soutenant l'entrepreneuriat, y compris féminin, et en favorisant la création de nouvelles activités, cette thématique cherche à dynamiser le tissu économique local tout en contribuant à une plus grande égalité des chances sur le marché du travail.

En outre, l'axe **tranquillité publique et sécurité** revêt un enjeu primordial pour le bien-être des habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit d'abord de garantir le bien-vivre et la sérénité du quartier, tant dans les espaces publics que dans les environnements familiaux, scolaires et relationnels, en privilégiant la prévention et la médiation pour améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les quartiers. Les enjeux de sécurité impliquent également la nécessité d'enrayer les phénomènes de délinquance et de trafic, qui affectent les quartiers et leurs résidents. Une réponse globale, coordonnée

et efficace est indispensable pour restaurer la confiance et assurer un environnement sécurisé, propice au développement social et économique.

Enfin, un axe transversal vise à **mieux former et accompagner les acteurs locaux**, et garantir la mobilisation d'une ingénierie adaptée à l'ambition du contrat. Il s'agit d'assurer une animation stratégique et de proximité, de favoriser la collaboration des partenaires (institutionnels, bailleurs, associations, équipements de proximité, etc.), et de renforcer leur capacité d'action. Créer des partenariats solides facilitera la diffusion des bonnes pratiques pour inspirer et améliorer les interventions sur le territoire.

L'arborescence des axes et orientations du contrat de Ville de Cap Excellence

Axe	Orientations stratégiques
<p>Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire</p>	Prévenir le renfermement sur soi, et le renfermement dans le quartier, développer le faire ensemble
	Développer les espaces de socialisation de proximité
	Garantir l'accès aux droits, lutter contre l'illectronisme
	Permettre l'émancipation dès le plus jeune âge
	Lutter contre l'isolement
	Améliorer l'accès aux soins, favoriser le bien-être et la bonne santé de tous et toutes sur les quartiers, y compris en matière de santé mentale
	Développer l'engagement citoyen
	Soutenir la parentalité, accompagner les parents
<p>Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école</p>	Sécuriser les parcours de réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire
	Diversifier l'offre éducative
	Travailler à lever les freins à la réussite éducative : santé, nutrition, santé mentale, violences intra-familiales...
	Améliorer la maîtrise de la langue des plus jeunes et lutter contre l'illettrisme des adultes
	Penser les enjeux éducatifs à l'échelle de la "communauté", en travaillant avec les enfants, leurs parents, les éducateurs et adultes
<p>Accompagner le vieillissement sur les quartiers</p>	Proposer une offre de service sur les quartiers (services publics, animation...) adaptée aux besoins des personnes âgées, tant dans le contenu de l'offre, que dans son format (ex : adapté à une moindre maîtrise du numérique, accessibilité physique...)
	Repérer et accompagner les personnes âgées isolées vers leur droit et l'offre de droit commun
	Adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins des populations et de leurs typologies (ex : personnes âgées isolées...)
<p>Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers</p>	Coordonner les actions de gestion et les interventions pour une qualité du cadre de vie au quotidien
	Améliorer la gestion des espaces délaissés
	Prévenir les risques, accompagner les transitions
	Favoriser l'appropriation des espaces publics et des quartiers, accompagner le changement urbain, développer l'urbanisme transitoire
	Garantir une qualité du cadre de vie, lutter contre les nuisances
<p>Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers</p>	"Aller-vers" pour capter les publics éloignés de l'emploi, valoriser l'emploi, retrouver le sens et donner le goût du travail
	Lever les freins à l'insertion professionnelle
	Favoriser l'égalité des chances à tout âge en pensant une politique d'orientation et de médiation habitants - entreprises
	Accompagner le développement économique : appui à l'ESS - notamment via l'installation de la Régie de quartier, soutien à la formalisation des commerces informels...

	Anticiper le développement des secteurs économiques porteurs (panneaux solaires, silver economy...), et sécuriser les effets en termes d'emploi pour les habitants et habitantes des quartiers (articulation avec la GPEC, clauses d'insertion, etc.)
	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes
Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers	Prévenir les violences, favoriser une résolution non-violente des conflits, lutter contre le harcèlement y compris à l'école
	Lutter contre l'insécurité, les incivilités, les mauvais usages de l'espace public
	Mettre en place des approches de soutien à la parentalité et de politique familiales contribuant au bien-vivre dans l'espace familiale et dans les quartiers
	Lutter contre la récidive en travaillant sur les parcours d'insertion des sortants de détention et établissements médicaux, notamment psychiatriques
	Améliorer l'articulation entre CLSPD et CISPD, conforter leur impact, accompagner leur montée en puissance en matière d'analyse de données et production d'indicateurs chiffrés
	Lutter contre la traite et aider les victimes
	Lutter contre les violences sexuelles et sexistes
	Appuyer les politiques de lutte contre les trafics
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	Renforcer la professionnalisation des acteurs institutionnels, acteurs associatifs et acteurs de proximité, soutenir le bénévolat et son rôle dans les parcours des personnes
	Améliorer l'accueil des habitants des quartiers dans les équipements et institutions du territoire
	Conforter et renforcer le partenariat entre acteurs institutionnel, acteurs de proximité, porteurs de projet et habitants via une ingénierie adaptée de coordination et d'animation de proximité
	Valoriser les actions, partager les résultats, faire essaimer les pratiques inspirantes

Pour chaque axe, les pages suivantes précisent :

- Les principaux constats observés et les enjeux du contrat de Ville Engagements 2030
- Les leviers et les outils spécifiques à la politique de la ville : documents, dispositifs de la politique de la ville mobilisables, rôle spécifique de la politique de la ville, en lien avec la mobilisation du droit commun pour accomplir les ambitions du contrat de ville
- Les documents et stratégies de droit commun liés aux objectifs du contrat de ville, les documents directeurs à déployer dans les quartiers pour réaliser les objectifs du contrat de ville ?
- L'articulation politique de la ville – droit commun : cadres d'intervention et les espaces d'animation en vue d'une bonne territorialisation des moyens de droit commun dans les quartiers ?

L'articulation entre le contrat de ville et les stratégies de droit commun qui concourent à sa mise en œuvre

Contrat de Ville

Documents stratégiques et cadres d'action sectorielle, documents programmatiques, conventions (ex : Pacte local des solidarités, contrat de relance et de transition écologique, conventions territoriales globales, conventions d'utilité sociale, etc.)

Niveau stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Fixe le cadre stratégique partagé pour les quartiers prioritaires, définit les priorités d'actions pour les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> Tiennent compte des quartiers et des priorités énoncées dans le contrat pour l'élaboration, l'actualisation ou la mise en œuvre des stratégies
Niveau programmatique	<ul style="list-style-type: none"> Renvoie les demandes de financements liés à son appel à projet annuel vers les programmations de droit commun, pour mobiliser des co-financements ou assurer un relai vers une totale prise en charge par les moyens de droit commun 	<ul style="list-style-type: none"> Tiennent compte des enjeux spécifique des quartiers dans la planification de leur programmation Priorisent les quartiers dans leur programmation
Niveau opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> Déploie un cadre d'animation à même d'assurer l'articulation entre le droit commun et la politique de la ville, au niveau stratégique (comité de pilotage stratégique), programmatique (comité de financement) et local (comités de suivi des projets de quartiers) S'appuie sur des instances et des procédés de la politique de la ville en proximité et par secteur : Cité éducative, « Cité de l'emploi », cellules de veille GUSP, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Veillent à l'articulation sur le terrain du déploiement de la stratégie et programmation en cohérence avec les projets de quartiers du contrat de ville : participation de référents aux comités de suivi des projets de quartiers, partage d'information renforcé, etc.

EMANCIPATION POUR TOUS

Axe	Orientations stratégiques
Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire	Prévenir le renfermement sur soi, et le renfermement dans le quartier, développer le faire ensemble
	Développer les espaces de socialisation de proximité
	Garantir l'accès aux droits, lutter contre l'illectronisme
	Permettre l'émancipation dès le plus jeune âge
	Lutter contre l'isolement
	Améliorer l'accès aux soins, favoriser le bien-être et la bonne santé de tous et toutes sur les quartiers, y compris en matière de santé mentale
	Développer l'engagement citoyen
	Soutenir la parentalité, accompagner les parents
	Prévenir et accompagner les phénomènes d'errance dans leur diversité (sans-abrisme, jeunes déscolarisés et marginaux...)

Les constats observés sur le territoire

Les quartiers prioritaires du territoire sont riches d'un tissu associatif dense, d'habitants volontaires et engagés et d'importants réseaux de solidarité – notamment perceptibles lors des situations de crises ou de difficultés. Cependant, les quartiers de Cap Excellence se caractérisent par des publics particulièrement vulnérables : familles – y compris monoparentales – à faibles ressources, personnes en situation de handicap et seniors parfois confrontés à l'isolement, femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, jeunes en errance etc.

La jeunesse des quartiers demeure un atout pour faire de ces territoires des lieux de développement et d'avenir. Les jeunes y sont pourtant confrontés aux trafics et aux violences armées, qui fragilisent leur rapport aux institutions et à la société.

Les équipements d'animation de la vie sociale (centre sociaux et EVS) ont connu un fort développement au cours de période 2019-2022 notamment au sein des QPV. Ces équipements apportent aux habitants une réponse de proximité à de nombreuses problématiques : parentalité, accès aux droits, lien social, entretien des espaces et nettoyage des quartiers, etc.

Le tissu associatif local bien que développé, souffre d'une dispersion des initiatives et d'une faible professionnalisation, ce qui limite l'efficacité des actions menées. Les équipements sportifs et de loisirs sont parfois en état de dégradation avancée ou insuffisamment entretenus, ce qui entrave leur appropriation par les habitants et leur rôle potentiel dans la cohésion sociale.

Des enjeux croissants de santé, y compris mentale, insuffisamment pris en charge faute de structures spécialisées et de professionnels accessibles, accentuent la vulnérabilité des publics.

La participation citoyenne est amorcée mais pourrait être confortée, tant dans la concertation sur les projets urbains en cours ou à venir que sur les autres enjeux du quartier (animation, tranquillité publique, développement économique, gestion urbaine), pour accélérer l'appropriation des transformations par les habitants.

Enfin, des difficultés persistantes d'accès aux droits sont observées, en raison notamment de la maîtrise insuffisante de la langue, de la mobilité réduite ou encore de la fracture numérique liée à l'illectronisme, autant de facteurs qui fragilisent l'égalité d'accès aux services et aux opportunités.

Les crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle (Avip) répondent à un double objectif : lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents et favoriser l'accès aux modes d'accueil pour leurs enfants, qui en sont plus souvent exclus. Le PEDT (Projet Éducatif De Territoire) est un outil collaboratif qui mobilise toutes les ressources du territoire pour garantir une continuité éducative et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il prévoit un plan d'actions concret à mettre en œuvre dans le champ de l'accompagnement de l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité.

Dans ce contexte, l'émancipation des habitants doit être pensée comme un processus global et progressif. Elle doit concilier responsabilité individuelle et collective. Les objectifs principaux consistent à favoriser l'autonomie, prévenir le repli identitaire ou de quartier et consolider la cohésion sociale en valorisant la richesse des expériences individuelles et collectives.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Soutenir les initiatives associatives, favoriser l'innovation (ex : ateliers sociolinguistiques, soutien à la parentalité, pratique culturelle et sportive etc.)
- Assurer la médiation entre les institutions et les habitants des quartiers : communication, captation du public, création d'une relation de confiance etc.
- Favoriser l'installation et l'action des espaces ressources de proximité (centres sociaux, Espaces de Vie Sociale (EVS), tiers-lieux, Maison du projet RUCAP etc.)
- Soutenir la mixité d'usage des équipements, des actions, proposer une offre répondant à la diversité des publics
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

Les documents et stratégies de droit commun

- **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) de la Guadeloupe**, CAF 2024-2027
- **Conventions Territoriales Globales (CTG)** : CAF / Ville de Pointe-à-Pitre, CAF / Ville des Abymes
- Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027
- Projet territorial de Santé mentale de la Guadeloupe, 2022
- Programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes démunies 2023-2028, ARS
- Schéma régional de santé 2023-2028, ARS
- Schéma régional des usages et services numériques de la Guadeloupe, 2020
- Plan interministériel de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en outre-mer 2025-2028
- Projet sport territorial des îles de Guadeloupe, Plan d'action 2023-2028, Conférence régionale du sport
- **Pacte Local des Solidarités (PLS)**, 2024-2027.
- **Contrat Local de Santé (CLS)**, et instances associées (atelier santé ville, conseil local en santé mentale)
- **Projets Educatifs De Territoire (PEDT)** des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre
- Projet social de territoire des équipements d'animation de la vie sociale : centres sociaux et EVS

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

Une attention particulière devra être accordée à l'articulation entre le contrat de ville et les politiques d'animation sociale locales, notamment celles portées dans le cadre des **Conventions Territoriales Globales**. Une approche du contrat de Ville à l'échelle des quartiers renforce l'importance d'une coordination et d'une mise en réseau de proximité. Dans cette optique le rôle essentiel des **Espaces de vie sociale (EVS)** et **centres sociaux** est renforcé. En matière d'action sociale, les **CCAS** deviendront des acteurs ressources pivots.

En matière de santé, les acteurs de la politique de la ville peuvent pleinement jouer leur rôle d'aller-vers, de sensibilisation et de médiation pour soutenir les actions portées par les acteurs compétents. En revanche, la réponse aux besoins sanitaires mobilisera des leviers de santé et de soins qui relèvent du secteur médico-social, à savoir : **le contrat local de Santé (CLS), l'Atelier Santé Ville et le Conseil local de santé mentale**.

EDUCATION ET EGALITE DES CHANCES

Axe	Orientations stratégiques
Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école	Sécuriser les parcours de réussite éducative et prévenir le décrochage scolaire
	Diversifier l'offre éducative
	Travailler à lever les freins à la réussite éducative : santé, nutrition, santé mentale, violences intra-familiales...
	Améliorer la maîtrise de la langue des plus jeunes et lutter contre l'illettrisme des adultes
	Penser les enjeux éducatifs à l'échelle de la "communauté", en travaillant avec les enfants, leurs parents, les éducateurs et adultes

Les constats observés sur le territoire

Le territoire connaît des difficultés éducatives structurelles : taux élevés de décrochage scolaire et d'illettrisme, importance de l'illectronisme, proportion élevée d'élèves allophones (jusqu'à 70 % dans certains établissements), classes surchargées et infrastructures vétustes. À ces difficultés s'ajoutent des absences répétées d'enseignants et une faible implication parentale dans certains quartiers. L'inégal accès aux ressources éducatives complémentaires (bibliothèques, ludothèques, soutien scolaire, mentorat) accentue ces fractures, tandis que des freins périphériques liés à la santé, la nutrition ou la situation de grande précarité des familles entravent la réussite.

Le manque d'animations sociales et d'espaces de rencontre pour les familles, les enfants et les jeunes et la faiblesse de leur coordination sur des secteurs plus pourvus contribuent à l'isolement de nombreuses communautés. Une part importante des publics dits fragiles, notamment les jeunes, se trouve confrontée à des phénomènes tels que le décrochage scolaire, l'errance et un taux de chômage élevé. De plus, les Projets de Réussite Éducative (PRE), bien que présents depuis plusieurs années, connaissent une perte de dynamique. La réinstallation des coordonnateurs leur redonnerait vie. Les problématiques de vivre-ensemble entre les populations autochtones et d'origines étrangères créent des cloisonnements entre communautés. Par ailleurs, des freins administratifs ralentissent la régularisation des situations des étrangers, impactant directement l'accès aux droits, l'équilibre des familles, et le parcours scolaire des enfants.

Les acteurs éducatifs doivent articuler leur intervention dans le cadre du PEDT afin de proposer une offre éducative et de loisirs de qualité et garantir la continuité éducative.

L'objectif est de sécuriser les parcours éducatifs dès le plus jeune âge, de réduire les inégalités d'accès aux apprentissages, d'améliorer la continuité éducative entre l'école, le quartier et les familles, et de préparer les jeunes à une orientation choisie, en lien avec les besoins économiques locaux. Il s'agit aussi d'intégrer pleinement l'interculturalité et la diversité dans les dispositifs pédagogiques.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes et les enfants, à travers un suivi individualisé via les Parcours de Réussite éducatives (PRE)
- Renforcer la prise en charge éducative des 0-25 ans dans et hors de l'école et coordonner l'action des acteurs éducatifs dans les quartiers via les Cités Educatives
- Soutenir les initiatives associatives, favoriser l'innovation (ex : soutien scolaire, soutien à la parentalité, apprentissage de la langue etc.)
- Favoriser la promotion des réussites individuelles et collectives
- Prendre en compte les enjeux de l'interculturalité dans l'accompagnement des jeunes et de leurs familles
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

Les documents et stratégies de droit commun

- Projet d'Académie 2024-2027, Une académie au service des usagers
- Schéma départemental des Services aux Familles de la Guadeloupe, CAF 2024-2027
- Conventions Territoriales Globales : CAF / Ville de Pointe-à-Pitre, CAF / Ville des Abymes
- Projets éducatifs de territoire des villes des Abymes et de Pointe-à-Pitre
- Plan interministériel de prévention et de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en outre-mer 2025-2028

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

Outre les documents existants, la bonne mobilisation des moyens de droit commun sur cette thématique doit s'appuyer sur 1. La structuration des **réseaux éducatifs** tels que les **cités éducatives** 2. La capacité de ces réseaux à intervenir dans une logique de prévention en saisissant les acteurs compétents pour lever les freins à la réussite éducative : accès à l'alimentation, prise en charge des problèmes de santé (dont santé mentale), accrochage, voire rattachement, scolaire et renforcement du lien aux institutions etc.

VIEILLISSEMENT

Axe	Orientations stratégiques
Accompagner le vieillissement sur les quartiers	Proposer une offre de service sur les quartiers (services publics, animation...) adaptée aux besoins des personnes âgées, tant dans le contenu de l'offre, que dans son format (ex : adapté à une moindre maîtrise du numérique, accessibilité physique...)
	Repérer et accompagner les personnes âgées isolées vers leur droit et l'offre de droit commun
	Adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins des populations et de leurs typologies (ex : personnes âgées isolées...)

Les constats observés sur le territoire

Les quartiers prioritaires du territoire connaissent des dynamiques de vieillissement. La part des personnes âgées de plus de 60 ans augmente en 2021. Selon l'INSEE, près d'un habitant des quartiers sur 5 était âgé de plus de 60 ans tandis que 7% ont plus de 75 ans. Certains quartiers présentent un tissu associatif dynamique, d'autres des réseaux de solidarité de proximité et un lien social important qui sont autant de facteurs d'inclusion des aînés. Néanmoins, les personnes âgées des quartiers peuvent subir un phénomène d'isolement renforcé lorsque celles-ci sont peu connues des acteurs publics et éloignées de leur famille.

Plusieurs paramètres peuvent accentuer le risque d'isolement :

- La précarité aggrave les risques de dépendance, de santé et d'éloignement des institutions (faible maîtrise des usages administratifs, du numérique, défiance vis-à-vis des acteurs publics...). L'habitat spontané accentue les situations d'isolement.
- La mobilité limitée pour les personnes, soit en raison d'une offre de transports en commun jugée insuffisante sur certains secteurs (localisation des arrêts, fréquences de passage...), soit en raison d'une faible accessibilité des cheminements pour les personnes âgées (mobiliers urbains, entretien des espaces devant les habitations, etc.)

Les enjeux de vieillissement recouvrent plusieurs dimensions. Il convient tout d'abord d'assurer le bon repérage des personnes âgées isolées, en s'appuyant sur les acteurs de proximité (à l'image des antennes départementales sur les territoires d'action sociale) et les démarches d'aller-vers, en veillant à la bonne articulation avec les services des communes et notamment les CCAS. Le repérage des personnes doit permettre de veiller à leur bon accès aux droits, pour éviter les dégradations rapides de situations parfois observées (tant sur le volet social que médical).

En outre, la capacité d'adapter les actions déployées aux besoins des personnes âgées, de façon inclusive (accessibilité physique, discours et formats adaptées, attention au présentiel et à l'interpersonnel, etc.) apparaît centrale. Les espaces d'animation sociale (centres sociaux, espaces de vie sociale, etc.) jouent un rôle clé pour veiller à une offre de service répondant aux besoins des seniors, mais aussi d'actions favorisant les liens intergénérationnels.

La prévention de la perte d'autonomie et ses conséquences en lien avec les actions du Département est encore un aspect fondamental à prendre en compte.

Par ailleurs, les enjeux de logement et d'habitat sont également importants s'agissant des personnes âgées. Ils impliquent bien-sûr la nécessité d'adapter les logements à la perte d'autonomie pour favoriser

le maintien à domicile. Ils portent plus largement sur la qualité de vie essentielle au bien-vieillir dans les quartiers, en considération des problématiques induites par les modes de vie des plus âgés (ex : habitude dans les espaces en rez-de-chaussée de laisser les fenêtres ouvertes, s'exposant aux risques d'intrusion de nuisibles).

Enfin, l'adaptation des quartiers au vieillissement intéresse autant le besoin des habitants en termes de qualité de logement et d'environnement que la bonne optimisation du parc de logements.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Développer l'aller-vers pour améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes âgées (portage de repas, aide à la mobilité, médiation sociale...)
- Lutter contre l'isolement et renforcer les liens sociaux par des espaces de convivialité (clubs seniors, cafés sociaux, ateliers numériques, projets intergénérationnels) et la mixité des générations dans les actions
- Favoriser l'accès aux droits et à l'information (santé, prestations sociales, dispositifs de soutien aux aidants) en développant des relais de proximité et des permanences dans les quartiers
- Soutenir la formation et la professionnalisation des intervenants, notamment sur les enjeux du vieillissement, de la perte d'autonomie et de la prévention de la fragilité
- Encourager l'engagement et la participation citoyenne des seniors, accompagner les volontés de transmission (bénévolat local, implication dans les conseils citoyens, transmission de compétences et savoir-faire)

Les documents et stratégies de droit commun

- Service public de l'autonomie, et dispositifs départementaux
- Maison Départemental des Personnes Handicapés
- Maison de l'autonomie et du handicap

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

La mobilisation des moyens de droit commun sur la thématique de l'accompagnement des personnes âgées s'appuie, d'une part, sur le **rôle de chef de file du Département en matière de politique de l'autonomie**, garant de la coordination des interventions (APA, services d'aide et de soins à domicile, gestion des situations de fragilité, prévention de la perte d'autonomie). D'autre part, elle nécessite **l'implication des services communaux**, dont les CCAS, qui sont au plus près des situations individuelles et assurent l'orientation, la veille sociale et la mise en œuvre des actions de proximité (portage de repas, visites à domicile, soutien aux aidants, animation sociale locale).

Enfin, **l'adaptation des équipements de proximité et des centres sociaux** et l'attention à une programmation adaptée aux personnes âgées et intergénérationnelle sont déterminantes pour proposer aux seniors des activités favorisant le lien social, l'accès aux droits, la mobilité et la participation à la vie du quartier.

L'ensemble de ces acteurs doit pouvoir intervenir dans une logique de prévention, en coordonnant l'accès à l'offre de santé, l'adaptation des logements, la lutte contre l'isolement, et le maintien de l'autonomie à domicile, en particulier pour les personnes âgées résidant dans les quartiers prioritaires où les fragilités sociales et de santé sont plus prononcées.

CADRE DE VIE, RESILIENCE ET TRANSITIONS ECOLOGIQUES

Axe	Orientations stratégiques
Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers	Coordonner les actions de gestion et les interventions pour une qualité du cadre de vie au quotidien
	Améliorer la gestion des espaces délaissés
	Prévenir les risques, accompagner les transitions
	Favoriser l'appropriation des espaces publics et des quartiers, accompagner le changement urbain, développer l'urbanisme transitoire
	Garantir une qualité du cadre de vie, lutter contre les nuisances
	Améliorer la qualité de l'habitat, adapter l'offre de logements à l'évolution des besoins des populations et de leurs typologies (ex : personnes âgées isolées...)

Les constats observés sur le territoire

De nombreux quartiers prioritaires, tels que Lacroix, Bergevin, Assainissement ou Raizet, font face à des problématiques environnementales fortes, caractérisées par une dégradation avancée du bâti, pouvant relever de l'insalubrité, des difficultés liées à l'indivision et la vacance des logements entraîne des phénomènes d'occupation illégale, de squats voire, de développement des marchands de sommeil. Par ailleurs, les nuisances telles que les dépôts sauvages, véhicules hors d'usage, nuisibles, nuisances sonores dégradent les conditions de vie. La gestion des espaces communs est souvent rendue complexe par un manque de clarté sur le partage des responsabilités de gestion et des domanialités.

L'enjeu de la qualité du cadre de vie et de l'habitat dans le parc privé est également un enjeu fort dans certains quartiers. Il mobilise l'ensemble de la chaîne d'acteurs en matière d'amélioration d'habitat et de cadre de vie, voire de lutte contre l'habitat indigne :

- Préfet sur la base des constats de l'ARS et des signalements du maire pour l'insalubrité
- Maire (police de l'urbanisme et de la sécurité) pour la mise en sécurité et la limitation des constructions spontanées, la prospection et l'action foncière pour faciliter l'aménagement, le développement et l'amélioration de l'offre en logement dans ces quartiers
- Propriétaire ou bailleur privé pour l'exécution des travaux

Les enjeux de gestion urbaine de proximité se révèlent particulièrement prégnants. Parmi les problématiques à traiter figurent la gestion des déchets, l'entretien des voiries et des espaces publics, la propreté et la gestion des équipements sportifs et verts. Le partage mal défini des responsabilités entre les collectivités, les bailleurs et les opérateurs locaux engendre un manque de clarté et d'efficacité dans la mise en œuvre des actions. En outre, les copropriétés dégradées et l'habitat privé nécessitent des programmes de rénovation ciblés et renforcés, afin d'améliorer la qualité de vie et l'environnement des habitants.

L'adaptation à la transition environnementale doit également être prise en compte. Les quartiers prioritaires, souvent vulnérables aux risques naturels tels que les inondations ou l'érosion des sols, requièrent des interventions visant à renforcer leur résilience. Cela implique une gestion intégrée des risques environnementaux, la réhabilitation du bâti pour limiter les impacts des aléas climatiques, ainsi qu'une gestion durable des espaces publics. De telles actions doivent être inscrites dans une démarche globale, permettant à la fois de prévenir les risques, d'adapter les infrastructures existantes et de promouvoir un cadre de vie plus sûr, durable et inclusif pour les habitants.

Il s'agit d'améliorer la qualité du cadre de vie et de renforcer l'attractivité des quartiers, tout en développant leur résilience face aux risques naturels et au changement climatique. La cohésion sociale passe par une meilleure qualité du logement, la propreté des espaces et l'appropriation des projets urbains par les habitants.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Assurer la qualité de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité à travers le déploiement et l'animation des Conventions GUSP et en s'appuyant sur le déploiement de la Régie inter-quartiers
- Mobiliser les bailleurs dans la conduite d'action d'entretien pour préserver le cadre de vie au titre du développement social et urbain, *via* l'abattement TFPB (aTFPB) (réflexions en cours)
- Accompagner la transformation urbaine et sociale des quartiers *via* les Programmes de Rénovation Urbaines
- Soutenir les initiatives associatives, favoriser l'innovation (ex : appropriation des espaces publics, évènement et festivités, développement d'une culture des risques etc.)
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

Les documents et stratégies de droit commun

- Programme Local de l'Habitat 2022- 2028
- Convention intercommunale d'attribution 2022-2028
- Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
- Contrat territorial de relance et de transition écologique de Cap Excellence, 2021
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, 2020
- Plans Stratégiques de Patrimoines des organismes HLM
- Conventions d'Utilité sociale des organismes HLM
- Projet social de territoire des équipements d'animation de la vie sociale : centres sociaux et EVS

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

La mise en œuvre des Conventions GUSP et le travail des cellules de veille à déployer sur l'ensemble des QPV, sera essentiel pour assurer la coordination locale des moyens et des ingénieries en local au service d'une qualité de gestion au quotidien dans les quartiers, y compris *via* le suivi des plans d'action aTFPB. La mise en œuvre des Conventions GUSP et le travail des cellules de veille à déployer sur l'ensemble des QPV, sera essentiel pour assurer la coordination locale des moyens et des ingénieries au service d'une qualité de gestion au quotidien dans les quartiers, y compris *via* le suivi des plans d'action aTFPB.

Le contrat de ville fixe à ce titre la stratégie globale d'intervention en faveur du cadre de vie, les axes fixés dans les conventions GUSP viennent décliner une partie de cette stratégie, les axes des conventions GUSP sont les suivants :

Axe 1 : La propreté et la qualité urbaine

- L'amélioration de la gestion des déchets et des encombrants
- L'amélioration du traitement des VHU
- La gestion et l'entretien des espaces publics et du patrimoine locatif social

Axe 2 : La participation des habitants

- Concertation / sensibilisation des habitants et des locataires
- Animation de l'espace public, lien social et vivre-ensemble

Axe 3 : La gestion des espaces dans les projets de renouvellement urbain

- La gestion des chantiers en milieu habité (charte de chantier à faibles nuisances)
- La gestion des friches
- La prise en compte des enjeux de sûreté urbaine

Axe 4 (transversal) : La clarification des domanialités et le partage des responsabilités de gestion

Sur les secteurs concernés par le RUCAP, l'accompagnement des travaux passe par une bonne articulation entre le projet de renouvellement urbain et le projet de développement urbain et social des quartiers porté par le contrat de ville : accompagnement du relogement, appui à l'appropriation des livraisons et au maintien de leur qualité de gestion, mobilisation du renouvellement urbain pour assurer le partage des domanialités, etc. Les **instances de pilotage du projet urbain**, et le renforcement de la **coordination entre les services en charge du contrat de ville et ceux en charge du renouvellement urbain** sur Cap Excellence garantiront la bonne articulation.

INSERTION PROFESSIONNELLE

Axe	Orientations stratégiques
Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers	"Aller-vers" pour capter les publics éloignés de l'emploi, valoriser l'emploi, retrouver le sens et donner le goût du travail
	Lever les freins à l'insertion professionnelle
	Favoriser l'égalité des chances à tout âge en pensant une politique d'orientation et de médiation habitants - entreprises
	Accompagner le développement économique : appui à l'ESS - notamment via l'installation de la Régie de quartier, soutien à la formalisation des commerces informels...
	Anticiper le développement des secteurs économiques porteurs (panneaux solaires, silver economy...), et sécuriser les effets en termes d'emploi pour les habitants et habitantes des quartiers (articulation avec la GPEC, clauses d'insertion, etc.)
	Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes

Les constats observés sur le territoire

Les quartiers de Cap Excellence présentent un niveau de chômage élevé, touchant particulièrement les jeunes et les femmes monoparentales. Les freins sont nombreux : mobilité réduite, faible qualification, santé mentale fragile, faible estime de soi et contraintes familiales. L'économie informelle est très développée et entretient la précarité – en même temps qu'elle ouvre des débouchés pour des publics précaires dans un contexte d'inflation et de coût de la vie élevés. Plusieurs situations peuvent interpeller les acteurs : artisans en difficulté face aux démarches administratives, micro-entrepreneurs endettés, activités non déclarées. Une méfiance persistante existe par ailleurs chez une partie des habitants vis-à-vis des dispositifs institutionnels. L'inscription des jeunes dans les offres de soutien à l'insertion qui leur sont destinées se révèle particulièrement complexe pour les acteurs.

Il est essentiel de renforcer les dynamiques d'accès à l'emploi et à la formation, dans une démarche globale de parcours d'insertion, en prenant appui précisément sur :

- Les acquis du bilan de l'expérimentation de la Cité de l'emploi ;
- Le nouveau cadre partenarial que constitue la Charte territoriale d'insertion et d'emploi du projet RUCAP, d'une part, et de l'ensemble de la politique de la ville, d'autre part.

Un recours plus important aux clauses d'insertion apparaît nécessaire pour capter les jeunes, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain. Il importe d'évaluer ces clauses afin d'en mesurer les effets. Enfin, en matière d'entrepreneuriat, accompagner la formalisation des activités informelles dans le cadre légal permettra de structurer et développer l'économie locale de manière pérenne.

Les demandeurs d'emploi résidant en QPV sont davantage confrontés aux problématiques de garde d'enfant, d'insertion professionnelle et sociale. L'absence d'offre d'accueil du jeune enfant dans les quartiers dit prioritaires accentue les inégalités d'accès à l'emploi. La finalité du dispositif crèche Avip est de parvenir à lever l'obstacle de la garde d'enfants, pour permettre la réinsertion professionnelle du parent.

Le secteur économique de l'accompagnement social (santé, petite enfance, animation enfance et jeunesse, handicap, grand-âge) constitue des opportunités de création d'emploi de proximité pour les

habitants résidant en QPV. Pour les acteurs de ces secteurs d'activité déjà implantés dans les Qpv, il convient d'apporter une attention particulière afin de garantir leur pérennité économique.

Les priorités sont de construire des parcours d'insertion durables, de lever les freins périphériques, de rapprocher les habitants des entreprises locales, de soutenir l'entrepreneuriat (en s'appuyant notamment sur les événements phares du territoire tels que le Caribbean Innovation Days) et d'anticiper les opportunités liées aux secteurs porteurs (silver economy, transition énergétique). La transmission d'entreprises constitue également un enjeu stratégique dans un contexte de vieillissement des chefs d'activité.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Animer le réseau d'acteurs et assurer la coordination de leurs interventions *via* la Cité de l'emploi
- Soutenir des pratiques en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi : allers-vers, médiation, adaptation des modes de faire etc.
- Accompagner la mobilisation des entreprises et acteurs privés en faveur des quartiers et au service des parcours d'insertion de leurs habitants
- Favoriser la médiation entre demandeurs d'emploi et employeurs : *jobs-dating*, insertion en milieu professionnels, soutien aux pratiques de stage, etc.
- Accompagner la construction d'une politique sociale de la commande publique (clauses d'insertion notamment) par la capitalisation sur les programmes ANRU
- Soutenir les initiatives associatives, favoriser l'innovation (ex : ateliers CV, aide à l'acquisition de savoir-être, savoir-faire etc.
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

Les documents et stratégies de droit commun

- Programme Départemental d'Insertion de Guadeloupe 2022- 2028
- Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, Guadeloupe 2023-2028
- Stratégie de développement économique, Cap Excellence, 2025 (en cours de validation)
- Plan de développement de la formation, Guadeloupe, 2021-2026

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

Sur le territoire, la coordination et la mobilisation des moyens de droit commun pourra s'appuyer sur la **Cité de l'emploi**, l'implication de la Région, du Département et de France travail.

La construction de parcours d'insertion des habitants des quartiers s'appuiera sur la Charte territoriale d'insertion du territoire, dont les objectifs consistent à :

- Conforter une démarche locale de prospective emploi-formation ;
- Favoriser la rencontre entre porteurs et demandeurs d'emploi ;
- Développer l'offre d'insertion et les mesures d'accompagnement socioprofessionnel ;
- Accompagner vers l'emploi les personnes en situations de handicap ;
- Favoriser et accompagner l'accès à l'emploi des publics diplômés issus des QPV.

TRANQUILLITE PUBLIQUE ET SECURITE

Axe	Orientations stratégiques
<p>Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers</p>	Prévenir les violences, favoriser une résolution non-violente des conflits, lutter contre le harcèlement y compris à l'école
	Lutter contre l'insécurité, les incivilités, les mauvais usages de l'espace public
	Mettre en place des approches de soutien à la parentalité et de politique familiales contribuant au bien-vivre dans l'espace familiale et dans les quartiers
	Lutter contre la récidive en travaillant sur les parcours d'insertion des sortants de détention et établissements médicaux, notamment psychiatriques
	Améliorer l'articulation entre CLSPD et CISPD, conforter leur impact, accompagner leur montée en puissance en matière d'analyse de données et production d'indicateurs chiffrés
	Lutter contre la traite et aider les victimes
	Lutter contre les violences sexuelles et sexistes
	Appuyer les politiques de lutte contre les trafics

Les constats observés sur le territoire

Les quartiers prioritaires font face à une augmentation préoccupante des violences, telles que des rixes entre jeunes, la circulation d'armes blanches et à feu, des braquages, des narcotrafics et des commerces illégaux transformés en bars de nuit. Ces phénomènes génèrent un climat d'insécurité qui impacte directement la scolarisation, avec une montée du harcèlement en milieu scolaire, parfois dès l'école primaire. Les bandes, souvent intergénérationnelles et sans hiérarchie claire, aggravent les tensions dans les quartiers. Malgré la mise en place d'instances de coordination telles que les Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), bientôt adossées à des Groupes Locaux de Proximité (GLP) leur efficacité mérite d'être renforcée pour une réponse plus adaptée aux enjeux locaux. Les médiateurs sociaux tels que les adultes-relais intervenant au plus près des quartiers, jouent un rôle essentiel dans l'apaisement des tensions et la prévention des dérives. Ces dispositifs ne pourront répondre pleinement aux enjeux sans une mobilisation renforcée des moyens de droit commun, notamment en matière de lutte contre les trafics.

Les priorités consistent à restaurer le sentiment de sécurité, prévenir la délinquance dès le plus jeune âge, consolider la médiation sociale et renforcer l'accompagnement des victimes, notamment à travers l'approche de « justice restaurative » (en s'appuyant par exemple sur l'antenne locale de l'Institut français pour la justice restaurative). Le soutien aux victimes passera également par la valorisation et l'appui sur l'action de la Maison des femmes, inaugurée sur la commune des Abymes en mars 2025. D'une façon générale, la lutte contre la criminalité qui constitue un enjeu fort des politiques régaliennes de droit commun, se trouvera confortée par les dispositifs de la politique de la ville.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- S'appuyer sur les instances de droit commun que sont les CLSPD et CISPD pour organiser la coordination des acteurs en matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité
- Soutenir des actions de proximité avec une articulation entre appel à projets dans le cadre du contrat de ville, abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (aTFPB), pilotage du contrat et mobilisation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Favoriser les parcours de réinsertion des sortants de prison
- Accompagner la construction et le maintien d'un climat de sérénité dans les quartiers : animation locale, soutien aux dynamiques collectives positives et festives, etc.
- Repérer les situations, accompagner les victimes
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs

Les documents et stratégies de droit commun

- Plan départemental de la prévention de la délinquance, 2021- 2024
- Maison des femmes

Quel cadre pour l'articulation politique de la ville – droit commun ?

Le portage des **CLSPD**, leur articulation entre eux s'agissant du quartier Vieux-Bourg – Les Lauriers, et le renforcement du lien avec les **CISPD** doivent constituer le cadre de portage des ambitions en matière de tranquillité publique et de sécurité dans les quartiers.

AXE TRANSVERSAL : RENFORCER L'INGENIERIE D'ACCOMPAGNEMENT, AMELIORER L'OUTILLAGE, LA FORMATION ET LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Axe	Orientations stratégiques
Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs	Renforcer la professionnalisation des acteurs institutionnels, acteurs associatifs et acteurs de proximité, soutenir le bénévolat et son rôle dans les parcours des personnes
	Améliorer l'accueil des habitants des quartiers dans les équipements et institutions du territoire
	Conforter et renforcer le partenariat entre acteurs institutionnel, acteurs de proximité, porteurs de projet et habitants via une ingénierie adaptée de coordination et d'animation de proximité
	Valoriser les actions, partager les résultats, faire essaimer les pratiques inspirantes

Les constats observés sur le territoire

Les acteurs associatifs et de proximité dans les quartiers prioritaires peuvent manquer d'outils, de formation et de ressources adaptées pour :

- Répondre aux besoins croissants et diversifiés des habitants suppose des compétences croisées, comme le développement psychosocial, qui deviennent des prérequis à toute intervention portant sur les enjeux d'éducation ou de parentalité ;
- S'inscrire en cohérence avec les attendus du contrat de ville, sur la forme, comme sur le fond : sur la forme, la dimension administrative et chronophage des appels à projets peut freiner certains porteurs, ou limiter la qualité de certaines réponses ; sur le fond, les porteurs ne sont pas toujours en capacité de proposer des actions répondant aux enjeux soulevés par les notes de cadrage.

Bien que le bénévolat soit un pilier essentiel, il souffre souvent d'un manque de reconnaissance et de soutien, entravant ainsi son rôle, y compris celui qu'il peut jouer dans la construction des parcours citoyens et d'insertion des bénévoles. Par ailleurs, l'accueil des habitants, les modes de faire, tant dans les actions qu'en matière d'aller-vers et de médiation, doit aussi pouvoir s'adapter à l'évolution des pratiques des habitants – notamment des plus jeunes. La difficulté à construire des actions exigeantes, répondant aux axes prioritaires des partenaires du contrat, mais restant attractives pour les publics, peut générer parfois un sentiment d'exclusion et de désengagement de la part des usagers. Le développement des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) contribuera à sécuriser les associations, à simplifier le pilotage des crédits et engager une logique d'action dans la durée.

Quant au partenariat entre acteurs, le défaut de coordination et de communication entre acteurs institutionnels et porteurs de projets d'une part, et entre porteurs de projets d'autre part, conduit à des initiatives locales parfois isolées, réduisant leur portée et leur efficacité. En outre, les actions menées localement ne sont pas toujours suffisamment valorisées, ce qui limite leur visibilité et peut se révéler décourageant pour les porteurs au regard de leur engagement et investissement. Le manque de partage des résultats freine également la capitalisation des expériences réussies et l'essaimage des initiatives inspirantes.

Pour autant, d'après le questionnaire envoyé aux partenaires, environ 50% des répondants se déclarent relativement satisfaits des relations partenariales au sein du contrat de Ville. Toutefois, un pourcentage significatif de 24% se dit « peu satisfait », tandis que seulement 18% se montrent « très satisfaits ». Ces résultats témoignent de la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les différents acteurs pour améliorer l'efficacité des actions et mieux répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

Il existe sur le territoire, une forte structuration du suivi des projets financés, avec une avancée reconnue à l'échelle guadeloupéenne (organisation régulière de comités de suivi, outillage des acteurs). Néanmoins, le portage de ce contrat de ville articulé autour de projets de quartiers, supposera la mobilisation d'une importante ingénierie, d'une part pour l'animation locale des réseaux d'acteurs, d'autre part pour le soutien aux associations au-delà de l'AAP dont l'objet reste le soutien aux actions. La capacité des signataires à s'organiser pour assurer un investissement au service des quartiers à plusieurs échelles est à ce titre un prérequis indispensable : présence locale et participation aux temps de quartier (y compris le cas échéant *via* leurs opérateurs et structures de proximité), contribution technique à la mise en œuvre des orientations dans leurs champs de compétences, implication dans le pilotage stratégique du contrat.

Les leviers à mobiliser, les outils de la politique de la Ville

- Accompagner les associations, dans le montage, la mise en œuvre, l'évaluation de leur projet, et dans leurs actions au quotidien (ex : accès à des locaux, soutien en ingénierie, formation, etc.)
- Animer les réseaux d'acteurs, construire des espaces d'échanges
- Accompagner la formation et la professionnalisation des acteurs
- S'appuyer sur l'installation du Centre de Ressources Politique de la Ville de Guadeloupe (CRP 971) pour accompagner la montée en compétences des acteurs sur le territoire

LES ENGAGEMENTS ET MOYENS FINANCIERS DES SIGNATAIRES

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- Mobiliser leurs moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre du plan d'action issu des enjeux et orientations identifiés dans le contrat de ville 2025-2030, en fonction de leurs compétences et de leurs orientations politiques et budgétaires ;
- Mettre en œuvre leurs dispositifs et financements de droit commun concourant à la réalisation des objectifs du contrat de ville ;
- Désigner une personne référente technique afin de faciliter leur participation active aux instances et actions du contrat de ville ;
- Partager les informations utiles à une meilleure connaissance du quartier prioritaire et de ses habitants ;
- Contribuer aux évaluations conduites dans le cadre du présent contrat de ville.

Outre ces engagements collectifs, une identification des engagements et moyens mobilisés par chacun des signataires a été réalisée et figure en annexe.

► Les engagements de l'Etat

1. Rôle et ambition de l'État

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, l'État réaffirme sa volonté de lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la cohésion sociale au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'engage à mobiliser l'ensemble des leviers d'action de ses services afin de soutenir les collectivités et les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets favorisant le développement économique et la transformation durable des quartiers concernés. L'ambition de l'État est de renforcer l'accès des habitants des QPV aux droits et aux services publics, d'améliorer leur cadre de vie et de contribuer à la résorption des fractures territoriales, tout en favorisant l'émancipation des habitants. Cette ambition se traduit par une approche interministérielle coordonnée, permettant d'adapter les interventions de chaque direction aux spécificités locales, dans un cadre global et lisible, tout en assurant un suivi et une évaluation rigoureuse des actions menées.

2. Engagements généraux

Afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville, l'État décline les priorités d'intervention spécifiques à chaque direction déconcentrée. Ces engagements visent à définir les moyens, les dispositifs mobilisables, les modalités concrètes de mise en œuvre dans les QPV ainsi que les indicateurs de suivi permettant d'évaluer la mise en œuvre et l'impact des actions entreprises. L'État s'engage notamment à travers le dispositif Territoire zéro non-recours (TZNR). Cette expérimentation allant de 2024 à 2027 est destinée à limiter le non-recours par un aller-vers et une simplification de l'accès aux droits primaires au travers de plusieurs projets :

- Caravane des droits : action visant à renforcer la dynamique d'aller-vers l'utilisateur mais aussi de renforcer la connaissance des acteurs locaux et des droits proposés par la mise en place de stands dans des lieux publics visibles sur lesquels les acteurs de l'accès aux droits sociaux (partenaires du projet mais aussi associations, espaces France services, conseillers numériques, aux acteurs de la santé, du logement, de la mobilité, etc.) accueilleront directement les usagers. Une caravane des droits a déjà eu lieu sur la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre et une autre sera organisée en 2026 aux Abymes.
- Tiers de confiance : déploiement de deux médiateurs de droits sociaux dans le cadre du SAMU social (Croix-Rouge) afin d'aller-vers les publics.

Déploiement d'accompagnement à la création et à l'utilisation de coffre-fort numérique permettant aux usagers de mieux stocker leurs documents administratifs, de limiter l'impact des pertes éventuelles et d'en faciliter la réception par les institutions. La perte des papiers et la non-actualisation de situations constituent en effet une cause importante du non-recours aux droits sociaux.

L'Etat s'engage à :

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

DEETS

- **Développer l'engagement citoyen** : mise en œuvre du plan de formation Valeurs de la République et Laïcité (VRL) : deux sessions de formation par an organisées à l'attention des acteurs de proximité intervenant régulièrement dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence
- **Soutenir la parentalité** : mise en place du dispositif OEPRE Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants : ateliers visant à favoriser l'intégration des parents d'élèves primo-arrivants immigrés ou étrangers hors Union européenne, en les impliquant dans la scolarité de leur enfant. Les ateliers mis en place permettent d'améliorer l'acquisition du français, la connaissance des valeurs de la République ainsi que la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents. Présence de ces ateliers aux Abymes au collège du Raizet, au lycée Jardin d'Essai et à Pointe-à-Pitre, au collège De Kermadec, Carnot et Front de mer.
- **Accompagner la mise en place d'un CTAI à partir de 2026** : Le contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) est un outil partenarial entre l'État et l'EPCI visant à faciliter l'intégration des étrangers primo-arrivants. Il permet de développer et coordonner des actions autour de l'apprentissage du français, de l'accès aux droits, de la vie citoyenne, et de l'emploi. Dans les QPV, le CTAI renforce la cohésion sociale, l'émancipation individuelle et collective en mobilisant les acteurs locaux autour de parcours d'intégration adaptés à ces publics. Il permet de disposer de crédits supplémentaires pour des actions en faveur de ces publics.
- **Prévenir et accompagner les phénomènes d'errance** : Pilotage et conventionnement de l'hébergement d'urgence en lien avec la DIHAL et le SIAO, de l'hébergement de réinsertion sociale avec Cap Avenir pour les femmes, Accors pour le tout public, Maison Saint-Vincent pour les publics très précarisés sans abris. Pour l'aide alimentaire : habilitation des structures pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire dans les QPV de Cap Excellence telles que Fair Plus, le Secours Adventiste, le Secours Catholique, Accors, La Croix Rouge, Cap avenir, Sos sans abris 971.

Rectorat

- Réduire les risques d'incidents de parcours des élèves.
- Créer les conditions favorables à l'intervention de nos partenaires au profit de la réussite éducative
- Poursuivre la mise en place de feuilles de route formalisant les actions à mener par chaque partenaire
- Sécuriser les parcours en développant les alternatives aux exclusions
- Déployer le programme PHARE (lutte contre le harcèlement) dans toutes les unités éducatives.
- Faire partager les valeurs de la république, au quotidien sur tous les temps et espaces d'évolution de l'enfant, de l'adolescent et du jeune majeur.

DAC

- Assurer le maillage des actions et dispositifs présents sur les différents temps de l'enfant (La Fabrik, Arts aux plurielles, ATI réussite, Kontakaz, Djok, Grace'art, Wad Ad Lub, Solidarité guadeloupéenne en mouvement...) en assurant une coordination pour une meilleure équité.

Direction régionale Droits des femmes et Egalité Femmes Hommes (DRDFE)

- Garantir la mise en place de passerelles entre les structures intervenant sur l'accès aux droits et l'accompagnement des victimes de violences, afin de valoriser et renforcer les ressources déjà existantes. Sur le territoire de Cap excellence, plusieurs structures existent :
 - A Pointe à Pitre : le centre d'informations droit des femmes et Familles (à vocation régionale) ; l'association GUADAV (rayonnement géographique en Grande-Terre) ; Initiatives France Victimes (rayonnement géographique Basse-Terre)
 - Aux Abymes : la Maison des femmes ; l'association FORCES.
- Organiser des actions spécifiques sur les violences sexistes et sexuelles marquantes (par exemple, aux abords de grands événements festifs) en lien avec les structures précitées et d'autres.
- Coordonner les actions autour de la parentalité menées par les structures précitées, notamment le CIDFF et Guadav dans les quartiers prioritaires.

Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre

Dans le cadre des contrats de ville de Cap Excellence, Sainte-Rose, Saint-François et de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale d'égalité d'accès aux services publics, de prévention des situations de ruptures sociales et de consolidation de la cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville.

Par la présente charte, le Tribunal judiciaire formalise des engagements structurants, visant à renforcer la justice de proximité, l'accès au droit et l'éducation citoyenne des jeunes, en articulation étroite avec les partenaires institutionnels.

Depuis 2021, le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre a engagé le déploiement de notifications de décisions par des délégués de la procureure sur l'ensemble de son ressort, afin de rapprocher l'institution judiciaire des justiciables et de lever les freins à l'accès au droit.

Ces séances se tiennent dans plusieurs communes relevant des contrats de ville, à savoir Les Abymes, Le Moule, Sainte-Rose et Saint-François. Elles reposent sur un principe fort de proximité territoriale, rendu possible grâce à la mise à disposition gracieuse de locaux par les mairies, à raison d'un jour d'audience par mois par commune.

Les délégués du procureur y notifient des alternatives aux poursuites (compositions pénales, avertissements pénaux probatoires, classements sous conditions, ordonnances pénales), contribuant ainsi au traitement rapide et lisible des infractions du quotidien.

Cette organisation de la justice de proximité produit des effets concrets pour la population :

- une meilleure accessibilité géographique à la justice,
- un taux de présence des justiciables sensiblement renforcé,
- une compréhension accrue des décisions judiciaires,

À compter de janvier 2026, le tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre s'engage à mieux objectiver l'impact du dispositif :

- Identifier le nombre de personnes résidant en QPV parmi les justiciables convoqués,
- Suivre annuellement le taux de présence.

Ces engagements s'appliquent à l'ensemble des territoires couverts par les contrats de ville de Cap Excellence, Sainte-Rose, Saint-François et la CANGT. Elle repose sur une dynamique partenariale active, associant le tribunal judiciaire, les collectivités concernées, le rectorat et les établissements scolaires.

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

DEETS

- **Travailler à lever les freins à la réussite éducative** : Mise en œuvre du programme « Mieux manger pour tous » jusqu'en 2027 visant à améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire et à soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire, à l'instar du marché des étudiants de l'Université des Antilles dans le QPV Carénage Darboussier.

Rectorat

- Evaluer l'impact des tiers-lieux éducatifs (espaces - parents) dans la prévention du décrochage scolaire
- Privilégier la mise en œuvre d'ateliers parents-enfants (éduquer, protéger, former, responsabiliser)
- S'appuyer sur le référentiel ministériel de l'éducation prioritaire pour mesurer l'impact de la liaison éducative et pédagogique inter-degré (école-collège et collège- lycée)

DAC

- Renforcer les actions de lecture publique (partenariat avec la bibliothèque).
- Développer les projets pédagogiques avec un partenariat artistes enseignants.

DRDFE

- En lien avec le Rectorat, s'assurer de la bonne mise en œuvre des ateliers de sensibilisation « violences sexuelles et sexistes » afin de lutter contre les stéréotypes.
- Valoriser l'action du RSMA et la création d'une crèche AVIP de 60 berceaux dans l'enceinte du RSMA pour l'accueil des enfants des jeunes femmes en formation
- Mettre en place de ponts avec le RSMA

DRAJES

- Améliorer la qualité éducative, avec l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre des projets éducatifs de territoire (PEDT) ;
- Développer l'accès aux équipements sportifs, en lien avec le rectorat, par l'ouverture des installations des établissements scolaires aux clubs sportifs environnants via des conventionnements ;
- Porter une vigilance renforcée sur les demandes de subventions, notamment dans le cadre des campagnes de l'agence nationale du sport (ANS) et du fonds de développement de la vie associative (FDVA) afin de favoriser la pratique sportive et la vie associative dans les QPV ;
- Favoriser la promotion de l'apprentissage de la natation, en partenariat avec les clubs locaux, pour un public ciblé de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires.
- Mobiliser ses dispositifs et moyens, avec une attention particulière pour les QPV :

Actions, dispositifs, moyens mobilisés

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mutualisation des équipements et du matériel scolaire dans le cadre du Plan cantines

Appels à projets de l'Agence Nationale du Sport (ANS) : Pass'Sport, Savoir nager et Savoir Rouler à vélo (SRAV), action santé, Emploi dont ESS, IMPACT

- Nombre de bénéficiaires
- Licenciation
- Pérennisation des emplois

Actions, dispositifs, moyens mobilisés	Indicateurs de suivi et d'évaluation
--	--------------------------------------

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Actions sport santé en direction des seniors (appel à projets ANS) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires |
| <ul style="list-style-type: none"> • Maison Sport Santé (MSS) | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions mises en place |
| <ul style="list-style-type: none"> • Missions service civique (accompagnement au bien vieillir) | <ul style="list-style-type: none"> • Labellisation MSS |

Missions de service civique

Action de sensibilisation à la lutte contre toute forme de violence

Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre

Dans le cadre des contrats de ville de Cap Excellence, Sainte-Rose, Saint-François et de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT), le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre s'inscrit pleinement dans la stratégie territoriale d'égalité d'accès aux services publics, de prévention des situations de ruptures sociales et de consolidation de la cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville.

Par la présente charte, le Tribunal judiciaire formalise des engagements structurants, visant à renforcer la justice de proximité, l'accès au droit et l'éducation citoyenne des jeunes, en articulation étroite avec les partenaires institutionnels.

Le Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre place la jeunesse au cœur de sa stratégie de prévention et d'émancipation citoyenne, avec un objectif clair : permettre aux jeunes des quartiers prioritaires de comprendre le rôle de la justice, leurs droits, leurs devoirs et les conséquences des actes.

De nombreuses actions sont conduites en lien étroit avec les établissements scolaires et le Rectorat :

- accueil de classes au tribunal dans le cadre d'audiences correctionnelles pour observer le déroulement d'une audience, comprendre le rôle des acteurs judiciaires, appréhender concrètement les conséquences juridiques des actes.
- interventions de professionnels de la justice dans les collèges et lycées,
- projets éducatifs portés dans le cadre de la Nuit du Droit, parmi lesquels : concours de poésie sur le harcèlement scolaire, Cluedo judiciaire géant, quiz interactifs ont été réalisés.

Ces actions permettent :

- de développer la culture juridique des jeunes,
- de prévenir les violences, le harcèlement et la délinquance,
- de renforcer le lien entre la jeunesse et l'institution judiciaire,
- et d'ouvrir des perspectives d'orientation vers les métiers du droit.

À compter de 2026, le Tribunal s'engage à :

- prioriser les établissements et les élèves issus des QPV,
- consolider le recensement des établissements,
- suivre annuellement le nombre de jeunes bénéficiaires et le volume d'actions menées.

Ces engagements s'appliquent à l'ensemble des territoires couverts par les contrats de ville de Cap Excellence, Sainte-Rose, Saint-François et la CANGT. Elle repose sur une dynamique partenariale active, associant le tribunal judiciaire, les collectivités concernées, le rectorat et les établissements scolaires.

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

DEAL

- Assurer un accompagnement technique et financier des opérations de réhabilitation des résidences de logement social, définies dans le cadre des programmes de rénovation du parc des bailleurs sociaux et des conventions d'utilité sociale et dans le respect de l'arrêté SALLS qui attribue des montants de subvention en fonction de la prise en compte de critères liés à la rénovation énergétique, de confortement et du vieillissement de la population.
- Assurer un accompagnement technique et financier des opérations de réhabilitation des résidences de logement social, définies dans le cadre des programmes de rénovation du parc des bailleurs sociaux et des conventions d'utilité sociale et dans le respect de l'arrêté SALLS qui attribue des montants de subvention en fonction de la prise en compte de critères liés à la rénovation énergétique, de confortement et du vieillissement de la population.
- Assurer un accompagnement technique et financier pour l'identification et la résorption de l'habitat indigne (observatoire de l'habitat indigne, financement d'opérations de résorption de l'habitat indigne – Vieux-Boissard, Vieux-Bourg).
- Assurer un accompagnement technique et financier des opérations d'amélioration de l'habitat privé dans le cadre des dispositifs de l'ANAH (habitat individuel, copropriétés dégradées).
- Assurer un accompagnement des collectivités pour le montage de projets dans les domaines de l'aménagement et des mobilités.

Engagement sur le quartier Raizet-Charneau-Dugazon

- Soutenir financièrement des opérations de construction de logements sociaux dans le cadre de la RHI de Capou-Ferrand (SEMAG), et à venir sur le secteur de Grand-Camp dans la cadre du NPNRU.

Engagement sur le quartier Cœur d'agglo – Vieux Bourg, Les Lauriers

- Soutenir financièrement la construction de logements aidés (SIKOA) dans le cadre du NPNRU (secteur des Lauriers).

Engagement sur le quartier Mortenol – Georges Roux

- Traiter les dysfonctionnements des résidences rachetées par le bailleur SIG.

Engagement sur les quartiers Carénage Darboussier, Lauricisque – Bergevin

- Traiter les dysfonctionnements de la résidence Louisy Mathieu rachetée par le bailleur SIG.
- Soutenir financièrement la construction de logements aidés (SIG/SIKOA) dans le cadre du NPNRU (secteur Lauricisque et Bergevin).

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

DEETS

- **Allers vers pour capter les publics les plus éloignés de l'emploi** : Mise en œuvre du dispositif O2R Offre de repérage et de remobilisation des publics éloignés de l'emploi avec des opérateurs désignés sur le territoire de Cap Excellence : Cava, Ressources and développement, Alefpa et les Compagnons bâtisseurs. Mise en œuvre et suivi de la Cité de l'emploi de Cap Excellence : participation à la structuration et à l'animation des acteurs de la Cité de l'Emploi, à leur montée en compétence, à leur qualification professionnelle et à une coopération structurée des démarches d'aller-vers dans les quartiers prioritaires de Cap Excellence.
- **Lever les freins à l'insertion professionnelle** : Le dispositif EVA-PIX (volet insertion et emploi du pacte des solidarités) pour une évaluation des compétences sur le numérique et l'illettrisme. Déjà effectif : le programme DEFFINOV développé par ILE Y A permet la remobilisation des femmes victimes de prostitution dans les QPV de Cap Excellence.

- **Favoriser l'égalité des chances à tous âge, en pensant une politique d'orientation et de médiation habitants – entreprise** : par le mentorat et parrainage avec NQT et Article 1er pour favoriser le contact entre les jeunes des quartiers prioritaires et les entreprises. Mobilisation de l'ingénierie et du réseau Les entreprises pour la Cité pour rapprocher les jeunes des QPV du monde de l'entreprise. Orientation vers le GEIQ Archipel Guadeloupe qui organise des parcours d'insertion professionnelle notamment par le biais de contrats en alternance. Promotion du recrutement des jeunes éloignés de l'emploi au travers de la charte d'engagement du Club des Entreprises s'engageant.
- **Anticiper le développement des secteurs économiques porteurs tels que la silver économie et sécuriser les effets en termes d'emploi** : Mise en place de l'EDEC : Engagement Développement Emploi et Compétences dans le cadre de l'accompagnement du vieillissement de la population (en cours de lancement)
- **Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes** : Mise en œuvre du Pacte 2.0, actions en faveur du public féminin vers des métiers peu féminisés et en devenir (en cours de lancement)

La DEETS mobilise des dispositifs de développement en faveur de l'emploi dans les QPV, tels que les contrats aidés (les Parcours Emploi Compétences ou les contrats Initiative Emploi), ou les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise tels que le Programme Entrepreneuriat Quartier 2030 ou le Projet Initiative Jeunes (PIJ : aide financière jusqu'à 9378€ pour les jeunes de 18 à 30 ans). En lien avec la Chambre Régionale de l'ESS, elle s'assure du déploiement d'un observatoire pertinent pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire, levier pour favoriser l'inclusion, l'emploi et le développement local dans les quartiers. Grâce à une mobilisation coordonnée de dispositifs dédiés allant de l'insertion par l'activité économique à l'accompagnement financier et stratégique des structures, la DEETS accompagne les porteurs de projets, les associations, les coopératives engagées au cœur des QPV.

Rectorat

- Poursuivre l'action d'information et de valorisation de la formation continue, de la formation initiale et des filières d'apprentissage
- Mobiliser les acteurs économiques des espaces périphériques (ZAC de secteur) dans le cadre du déploiement des CLEE (comités locaux écoles entreprises)
- Associer et formaliser le partenariat avec France -travail et la mission locale

DRDFE

- Accompagner le développement de l'entrepreneuriat au féminin dans tous les secteurs d'activités, notamment les plus masculins. Garantir le lien avec France Travail mais également les fédérations d'entreprises, les chambres consulaires si en s'appuyant sur la reconnaissance de la ZAE de Jarry d'intérêt communautaire.
- Accompagner le financement du service emploi du CIDFF.
- Accompagne des réseaux comme les Premières, « Femmes et BTP » et Femmes dans le numérique
- Porter une réflexion sur les freins professionnels de ses publics, notamment la mobilité (développer des outils de mobilité solidaire), le savoir-être (en lien avec France Travail), etc. De plus des solutions de garde y compris ponctuelles (comme les crèches AVIP appuyées par la CAF) pourront être envisagées pour les femmes mamans solos en recherche de reprise d'une activité.

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique et assurer la sécurité sur les quartiers

Renforcement de la coordination locale en matière de prévention

- Accompagner à la relance ou à la consolidation des CLSPD/ CISPD, notamment dans les communes où la gouvernance est fragile ou inactive.
 - Indicateurs de suivi : nombre de CLSPD relancés ou réactivés / fréquence annuelle des réunions animées
- Accompagnement à la mise en place de conseils des droits et devoirs des familles.
 - Indicateurs de suivi : Nombre de décrocheurs suivis en CDDF et/ou ayant fait l'objet d'un rappel à l'ordre mineur / Evolution du nombre de mis en cause mineurs sur le territoire

Soutien à la prévention primaire et secondaire

- Fournir un appui aux actions de prévention de la récidive et de lutte contre les violences intrafamiliales en lien avec les opérateurs spécialisés.
 - Dispositifs mobilisables : FIPD, MILDECA.
 - Indicateurs de suivi : nombre d'actions soutenues ou accompagnées / Montant des financements octroyés pour les QPV

Meilleure articulation entre les forces de sécurité intérieure et les acteurs locaux

- Fournir un appui méthodologique aux collectivités pour la mise à jour des conventions de coordination entre la police municipale et les forces de l'ordre
 - Indicateur de suivi : nombre de réunions partenariales organisées / actions coordonnées engagées (médiation, tranquillité résidentielle, actions de sécurisation) / Evolution du nombre d'intervention des forces de l'ordre

DDETS

- Accompagner le développement des compétences des médiateurs sociaux en contrat adulte-relais via la mise en place d'un plan de professionnalisation ;
- Mettre en place une animation territoriale du réseau des opérateurs de médiation sociale et des adultes-relais qu'ils emploient et faciliter le lien avec les collectivités afin de favoriser le renforcement de leur ancrage territorial. A ces rencontres pourront également être associées les associations, collectivités ou entreprises privées du territoire développant des activités de médiation sociale, indépendamment du dispositif d'adultes-relais, afin de favoriser un bon maillage territorial.

Rectorat

- Agir dès le plus jeune âge au profit de l'acquisition des compétences psychosociales
- Adapter les actions d'éducation à l'autonomie et à la socialisation au contexte (extra-scolaire, périscolaire, scolaire)
- Harmoniser les pratiques éducatives sur tous les temps de l'enfant et de l'adolescent (cohérence des exigences éducatives de l'école au lycée)

DFSPIP

- Participer au déploiement de la justice restaurative, outil d'apaisement et de régulateur de tensions sociales
- Participer au développement de sanctions pénales réparatrices : Travail Non Rémunéré (TNR) (alternatives aux poursuites) et Travail d'Intérêt Général (TIG) (peine alternative à la détention)

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

DEETS

- Renforcer la professionnalisation des acteurs associatifs et acteurs de proximité : l'enjeu est de favoriser la promotion du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en QPV porté au plan départemental par Progestion Partner. Le nouveau conventionnement 2026-2028 pourrait permettre de préciser cette itinérance en QPV et les modalités d'animation.

Rectorat

- Former aux missions de soutien à la parentalité
- Former à une meilleure connaissance de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent
- Inscrire l'intervention des partenaires associatifs dans le cadre des enjeux et objectifs adaptés au volet social et éducatif des projets d'établissement scolaire (écoles, collèges, lycées)

► Les engagements de Cap Excellence

1. Rôle et ambition de l'EPCI

L'agglomération Cap Excellence est le copilote du contrat de ville aux côtés de l'Etat, dans le nouveau cadre défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014. Il lui incombe d'assumer sa fonction d'ensemblier dans la mise en œuvre de la politique de la ville, comme le veut le Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui définit le contenu de sa compétence en ces termes : « élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ». Pour ses huit quartiers prioritaires (QPV) identifiés dans la géographie actualisée, Cap Excellence élabore, à travers le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », un projet global et territorial, articulé autour d'axes thématiques. Ce projet vise un accompagnement à la fois individuel et collectif, avec l'ambition affirmée de renforcer la cohésion sociale et urbaine, notamment via le programme RUCAP (Renouvellement urbain de Cap Excellence) ; qui s'inscrit en complément des politiques publiques de droit commun – habitat, développement économique, transition écologique et sociale – déployées sur l'ensemble du territoire. »

« Ce contrat vise à définir les orientations de la communauté d'agglomération en matière de politique de la ville, en s'appuyant sur sept axes thématiques traduits en orientations stratégiques, tout en renforçant les solidarités entre ses communes membres. Il précise également les modalités par lesquelles les compétences de l'agglomération contribuent aux objectifs de cohésion sociale et territoriale. Dans ce cadre partenarial renouvelé, Cap Excellence conduit avec ambition la transformation de ses quartiers prioritaires à l'horizon 2030, en s'appuyant sur une gouvernance et une ingénierie opérationnelle adaptées répondant aux besoins du territoire et du projet. »

Ainsi, l'ambition de l'EPCI se traduit par le renforcement de son dispositif opérationnel d'animation, de coordination et de suivi de terrain, au travers d'une direction de la politique de la ville dotée d'une direction adjointe en charge du management d'une équipe d'agents de développement de quartiers (potentiellement 4) missionnés pour la mise en œuvre des 8 projets de quartiers pour les 8 QPV.

2. Engagements généraux

En qualité de copilote du contrat de ville, tant sur le plan stratégique qu'opérationnel, l'EPCI entend pleinement assumer son rôle, conformément à ses compétences et à son ambition politique, au sein d'un schéma de gouvernance modernisé et renforcé. Il assurera la mission d'animation et de coordination globale du contrat, en pilotant la conduite, le suivi et l'évaluation des projets de quartier, avec une attention particulière à la proximité fondée sur la participation active des acteurs locaux et des habitants. Une ingénierie dédiée, intégrée à la Direction générale du pôle Habitat, Politique de la Ville et Renouvellement Urbain, est mobilisée pour garantir la mise en œuvre du projet. Dans une logique d'efficacité et afin d'assurer la dynamique opérationnelle, l'EPCI adopte un dispositif interne harmonisé et renforcé, fondé sur la mobilisation coordonnée de l'ensemble des directions thématiques et opérationnelles. Cette organisation vise à répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et à inscrire de manière systématique leurs actions dans les axes et orientations stratégiques du contrat de ville.

Dans le cadre de ses compétences de droit commun, l'EPCI affirme son engagement à mobiliser pleinement ses politiques et interventions pour renforcer l'impact territorial. Cette mobilisation se concrétise à travers des actions telles que :

❖ **Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers**

Pilotée par la Direction Innovation et Accompagnement des Entreprises » de Cap Excellence, pour :

- Contribuer à faire émerger les initiatives entrepreneuriales
- Consolider les jeunes entreprises
- Favoriser la reprise d'entreprises
- Mettre en place une offre d'accompagnement d'entreprises spécifique
- Permettre une meilleure inclusion dans les réseaux d'entreprises
- Mieux informer sur les animations dédiées à l'entrepreneuriat
- Accompagner dans le montage des dossiers de financement
- Préparer aux entretiens professionnels (pitch, ...)
- Favoriser l'information pour préparer les dossiers d'appels à candidatures

Pilotée par la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour

Soutenir le développement de filières à forte valeur ajoutée pour le territoire, en particulier :

- La **filière agroalimentaire**, en encourageant les circuits courts, la transformation locale, l'approvisionnement durable et la montée en compétences des acteurs ;
- L'Économie **Sociale et Solidaire**, en accompagnant les initiatives locales, les coopérations économiques et les projets collectifs créateurs d'emplois durables ;
- Le **navtisme et la plaisance durable**, en participant à la structuration d'une économie bleue responsable, innovante et tournée vers la transition écologique ;
- Favoriser l'accès des habitants des QPV aux emplois liés à la transition écologique et au développement des filières via les structures d'insertion : Mettre en place une GPEC liée à la transition écologique ; Économie circulaire, réduction des déchets, réemploi (PCAET) ;

❖ **Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire**

Pilotée par la Direction Générale des Territoires et Solidarités (DGATS) pour :

- Assurer une implication en matière de montée en compétence et de stratégie territoriale notamment à travers :
 - Une organisation annuelle des Journées de l'action sociale, temps fort de formation, de valorisation des pratiques et de réflexion interprofessionnelle
 - Une réflexion stratégique avec les élus sur la prise de compétence « action sociale d'intérêt communautaire »
 - Une interrogation sur les solidarités territoriales en lien avec les CCAS des communes membres
- Assurer la coordination d'actions de terrain et participer aux diagnostics territoriaux sur la grande marginalité
- Contribuer à l'élaboration du Plan d'action en faveur des grands marginaux
- Appuyer les acteurs associatifs engagés dans l'urgence sociale
- Concevoir un guide de l'urgence sociale pour faciliter l'accès à l'information
- Déployer un plan de communication pour une diffusion élargie

- Assurer le portage du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) et l'animation d'actions santé mentale dans les quartiers
- Organiser des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Assurer le suivi des fiches actions du Contrat Local de Santé (CLS)
- Appuyer les associations œuvrant dans le champ de la santé
- Coordonner les actions avec les référents santé des villes membres
- Assurer le lien fonctionnel avec la direction en charge du contrat de ville : le suivi et l'appui d'ingénierie des opérateurs financés dans les programmations du contrat de ville

Pilotée par la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour

- Assurer un transport scolaire de qualité, sécurisé et conforme aux besoins des élèves et de leurs familles ;
- Garantir une communication transparente sur les horaires, les modalités d'inscription, les incidents éventuels et les informations utiles au bon déroulement des trajets ;
- Collaborer avec les établissements scolaires, les transporteurs et les collectivités afin d'améliorer continuellement le service et d'assurer la sécurité des enfants.
- Promouvoir un maillage territorial cohérent, facilitant les déplacements, l'accès aux services essentiels et la proximité des lieux de soins pour tous.

❖ Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

Pilotée par la Direction Générale des Territoires et Solidarités (DGATS) pour :

- Mettre en œuvre le schéma de tranquillité publique
- Animer le groupe de travail « Jeunesse et récidive » (en priorité cette année)
- Porter des actions ciblées autour des violences intrafamiliales (VIF) et des violences faites aux femmes (VFF) notamment à travers :
 - La participation régulière à la Coproduction sécurité piloté par la sous-préfecture
 - La coordination des coordonnateurs CLSPD (Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : échanges autour des actes de délinquances et des pistes de solutions

❖ Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

Pilotée par la Direction Générale du pôle Audit et Contrôle de Gestion (DGACG) pour :

- Encourager la rénovation énergétique en partenariat avec le CAUE et les conseillers France Rénov, notamment pour les copropriétés (Une à deux par an sur la période 2026 – 2030)
- Prendre en compte et intégrer la performance énergétique dans les nouveaux projets d'habitat
- Prendre en compte et intégrer des conceptions bioclimatiques pour une meilleure gestion des flux et un meilleur cadre de vie (végétalisation, îlot de fraîcheur, espaces tampons etc...)
- Sensibiliser les habitants à la maîtrise de l'énergie : organisation de campagne de sensibilisation dans les QPV (écoles ou lors de la semaine du développement durable sur la période 2026 – 2030)
- Encourager la rénovation énergétique en partenariat avec le CAUE et les conseillers France Rénov, notamment pour les copropriétés (Une à deux par an sur la période 2026 – 2030)
- Promouvoir l'autoconsommation collective et les énergies renouvelables dans les QPV – Projet en lien avec le PCAET à développer en partenariat avec les villes

Pilotée par la Direction de l'habitat (DGPRU) pour :

- À travers le Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne, piloter les dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU et RHS/RHI) ;

- Favoriser la mobilisation des logements vacants dégradés par des Opérations de Restauration Immobilières (ORI) ;
- Accompagner les ménages en zone à risque vers un relogement ;
- Favoriser la mobilisation des logements vacants dégradés par des Opérations de Restauration Immobilières (ORI), notamment sur les secteurs du QPV Raizet-Charneau-Dugazon ;
- Poursuivre le projet de Vieux Bourg et à favoriser la mobilisation des logements vacants dégradés par des Opérations de Restauration Immobilières (ORI) sur l'Assainissement ;
- Développer des opérations de RHS/RHI secteur Cour Zamia, et à accompagner les ménages habitants en zone à risque de Blanchard vers un relogement.

Pilotée par la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour

- Favoriser des projets d'aménagement intégrant pleinement les enjeux paysagers, de biodiversité, de végétalisation et de transition écologique ;
- Valoriser les paysages du quotidien, en mettant l'accent sur les espaces publics, les entrées de ville, les corridors écologiques, les franges urbaines et les vues remarquables ;
- Assurer une coordination étroite entre acteurs institutionnels, opérateurs techniques et services de secours pour garantir une gestion efficace et réactive des risques.
- Accompagner la rénovation énergétique des logements et restaurer les milieux naturels urbains dégradés des QPV.

❖ **Engager des tableaux de bord pour le suivi du droit commun**

Piloté par la Direction Evaluation des politiques publiques et transformation numérique pour :

- Renforcer la capacité interne à piloter et expliquer le droit commun, ainsi que sa lisibilité du dans les QPV
 - Identifier les indicateurs pertinents avec chaque direction
 - Co-construire des tableaux de bord simples et opérationnels
 - Produire des premières visualisations simples
 - Automatiser autant que possible la production de bilans

❖ **Agir pour placer le « Contrat de ville » dans le projet d'intelligence de la donnée de CAP Excellence**

Piloté par la Direction Evaluation des politiques publiques et transformation numérique pour :

- Intégrer officiellement le contrat de ville comme cas d'usage prioritaire
- Construire un référentiel de données QPV
- Améliorer la qualité et fiabilité de la donnée
- Préparer un socle de données pour les directions et évaluateurs
- Renforcer la gouvernance de la donnée sur ce champ

Pilotée par la Direction Générale Adjointe Aménagement et Développement Durable (DGADD), pour

- Consolider un Observatoire partagé, permettant d'étudier, suivre et anticiper les dynamiques foncières, immobilières et résidentielles du territoire ;
- Déployer et valoriser l'outil CartoCAP, nouvelle plateforme de cartographie, d'analyse et de pilotage facilitant l'accès aux données territoriales ;
- Produire des analyses régulières, fiables et accessibles, au service de la décision publique, du pilotage des politiques et de l'accompagnement des projets ;
- Offrir aux partenaires un accès facilité aux données, afin de soutenir la transparence, la coordination et la programmation des opérations d'aménagement et d'habitat.

► Les engagements de la Commune de Pointe-à-Pitre

Nous souhaitons renforcer la Cohésion Sociale en coconstruisant avec les habitants et les partenaires des quartiers vivants et solidaires. Nous croyons que l'implication des habitants est la clé du développement durable des quartiers.

La Politique de la ville est un levier pour anticiper les besoins, résoudre les problématiques du quotidien et valoriser la participation des Pointois. Cette politique de proximité proactive, permettra d'agir et de prévenir les difficultés.

Enfin, nous souhaitons ré-enchanter les lieux de vie et les quartiers de Pointe à Pitre où la qualité de vie sera le fruit du travail coordonné entre la municipalité, les structures et les habitants.

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Gérer les permanences délocalisées des services de la ville dans les cellules de veille de la GUSP (CCAS, Service de Médiation, ...)
- Déployer le Conseil Municipal des Jeunes
- Déployer le Conseil des Jeunes Pointois
- Déployer des actions d'animations dans les quartiers et dans des lieux névralgiques du territoire
- S'appuyer sur la Maison des Femmes
- Accompagner les acteurs associatifs dans le cadre du droit commun de la ville
- Accompagner dans l'animation de la Maison de Quartier Nicaise AKO
- Mener des actions de sensibilisation dans le cadre du CLSPD et de la médiation
- Mettre en place une formation commune entre médiateurs de la ville et Médi-acteurs dans le cadre de l'ATFPB

Exemples d'outils et de dispositifs à déployer :

- Aides individuelles
- Actions collectives, événements, campagne de communication, prévention, sensibilisation
- Dispositifs d'accompagnement
- Soutien en ingénierie, financement de projet
- Offre de service (équipements, espaces d'accueil, animation sociale locale)
- Dispositifs et instances de coordination partenariale

Engagements sur le QPV Cœur d'agglomération Vieux Bourg, Les Lauriers (Les Abymes et Pointe-à-Pitre)

- Mettre en œuvre le projet du Centre social intercommunal Vieux-Bourg - Assainissement - Les Lauriers

Engagements sur le QPV Mortenol-Georges Roux et Lauricisque-Bergevin (Pointe-à-Pitre)

- Assurer le positionnement d'un nouveau Centre social à Mortenol - Vatable - Fond Laugier.
- Déployer la cellule de veille
- S'appuyer sur Médi-acteurs et le développeur social urbain dans le cadre de l'ATFPB co-portés par SIKOA et SIG

Engagements sur le QPV Carénage-Darboussier

- Déployer la cellule de veille

- Mettre en place des jardins partagés, renforcer la propreté et de l'environnement, en lien avec la SEMAG, dans le cadre de l'ATFPB

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- S'appuyer sur la relance du Projet de Réussite Educative (PRE)
- Déployer le dispositif FANMI LAPWENT KA dans l'ensemble des quartiers prioritaires, en faveur du soutien à la parentalité, de la prévention et du renforcement du lien social
- Articuler les dispositifs CLSPD, CDDF, cellule de veille et PRE en lien avec les établissements Scolaires
- Prendre en charge les élèves exclus
- Prendre en charge les élèves des établissements primaires et secondaires, lors de la pause méridienne
- Encourager les activités des associations au sein des quartiers (sportives, culturelles, citoyennes, santé...) sur le droit commun de la ville

Engagements sur le quartier Cœur d'agglomération – Vieux Bourg, Les Lauriers (Les Abymes et Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur la reconstruction de la crèche Georgette ETZOL, équipement structurant au service de la petite enfance

Engagements sur le quartier Lauricisque-Bergevin (Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur le projet d'implantation du « Pôle Famille » à Bergevin

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Favoriser l'implication et la co-construction avec les habitants à travers les outils de Démocratie Participative (Cellule de veille, Conseillers Citoyens, Conseils de Quartier, ...)
- S'appuyer sur la Régie de quartier pour améliorer le cadre de vie avec les habitants et les associations
- Déployer des actions de sensibilisation et d'animation des quartiers
- Encourager les initiatives citoyennes (mise en place d'un budget participatif)
- Encourager les actions en faveur de l'adaptation aux changements climatiques
- Garantir une qualité du cadre de vie, lutter contre les nuisances (sonores, insécurité, éclairage...)
- Prévenir le sentiment d'insécurité
- Renforcer les actions d'entretien dans le cadre de l'ATFPB (sur entretien)
- Mettre en place de la vidéo protection dans le cadre du FIPD
- Soutenir une police de l'environnement (verbalisation des dépôts sauvages, ...)
- Déployer des cellules de veille

Engagements sur le quartier Mortenol-Georges Roux (Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur le programme de réhabilitation du cadre de vie et du logement « Réinventons Lapwent »

Engagements sur le quartier Lauricisque-Bergevin

- S'appuyer sur « Lauricisque demain », programme de réhabilitation et de renouvellement urbain, porté en lien avec SIKOA sur l'ensemble du parc du bailleur

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Déployer la régie de quartier pour favoriser l'insertion à l'échelle des quartiers prioritaires
- Mettre en place une équipe de suivi des engagements pris dans le cadre du NPNRU (1006 heures d'insertion et clauses d'insertion)
- Valoriser les dents creuses, façades et expressions artistiques urbaines avec le déploiement d'une régie de quartier
- Déployer le dispositif d'insertion LAPWENT HAUTS TALENTS dans tous les quartiers
- Mettre en place un « sanctuaire » dédié à la jeunesse (MJC modernisée)
- Renforcer la politique incitative en faveur des entreprises et de l'entrepreneuriat (bourse des locaux, avantages fiscaux, commerces éphémères, ...)
- Mettre en place un réseau d'accompagnement des porteurs de projet des QPV (Mission locale, CRIJ...)
- Organiser des rencontres TPE, autoentrepreneurs
- Soutenir les actions valorisant le tourisme sur le territoire, notamment le Week-end (ouverture des enseignes en ville, animations du territoire, ...)
- Lancer une GPECT à l'échelle des travaux planifiés par la ville dans le cadre de son PPI, afin de favoriser l'insertion dans les quartiers prioritaires
- Mettre en place le dispositif « l'outils à la main »
- Soutenir la formation et à l'emploi : Salon de l'alternance
- Accompagner la numérisation pour une « ville numérique »

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

- Harmoniser les instances de coordination CLSPD/CISPD.
- Coordonner la collaboration entre les différents services de médiation (SEPSI, Conseil Départemental, Médiations ville et bailleurs)
- Optimiser la présence dissuasive de PM et de la médiation afin d'assurer la tranquillité publique et l'accompagnement des habitants
- Collaborer avec la Maison de la Non-Violence
- Renforcer la brigade de nuit de la PM
- Déployer la vidéo protection (FIPD)
- Renforcer la sécurité dans les résidences identifiées (ATFPB)
- Encourager les actions portées par les associations dans ces domaines

Engagements sur les quartiers Carénage-Darboussier et Lauricisque-Bergevin (Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur la maison de la non-violence

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

- Développer les séminaires à l'endroit des acteurs associatifs pour accompagner leur montée en compétence et en déploiement (budget, réponses aux appels à projet...)
- Actualiser la cartographie et de la base de données des acteurs associatifs du territoire, par localisation, domaine de compétence (...) pour une mise en réseau et un travail coordonné
- Développer les dispositifs de Services civiques et campagnes de recensement et sensibilisation aux devoirs citoyens

► Les engagements de la Commune des Abymes

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Installer des permanences sociales mobiles dans les quartiers isolés.
- Renforcer la prévention santé : nutrition, addictions, santé mentale, maladies chroniques.
- Mettre en place des parcours d'accompagnement pour les familles en difficulté, via les centres sociaux et la parentalité.
- Déployer des réseaux des acteurs de santé (ARS, CPTS, associations, CCAS).

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- Mettre en cohérence du PEDT, de la Réussite éducative et des actions des centres sociaux.
- Programmer des interventions citoyennes et de médiation dans les écoles et collèges.
- Déployer du programme municipal Jeunesse & Engagement (leadership, projets citoyens, bénévolat).
- Mettre en œuvre du projet Sport & Solidarité – Agir Ensemble.
- Accompagner les élèves en difficulté et les fratries en tensions.

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Mettre en œuvre d'une stratégie opérationnelle sur :
 - VHU, dépôts sauvages, éclairage, propreté, dégradations.
- Renforcer la tranquillité résidentielle avec les bailleurs (SIG, SEMAG, SIKOA, etc.).
- Créer de la Régie de quartier de Boisripeaux comme outil de proximité, d'insertion et de médiation.
- Intégrer les ambitions d'écoquartier dans le projet « Boisripeaux en Action : solidarité et avenir ».

Accompagner le vieillissement sur les quartiers

- Mettre en œuvre le parcours municipal « Bien-vieillir et inclusion », comprenant :
 - L'accompagnement coordonné des seniors et personnes handicapées,
 - L'appui aux aidants,
 - L'accès facilité aux droits,
 - La prévention des situations de rupture et de dépendance.
- Assurer la prévention, le repérage et le maintien de l'autonomie :
 - Visites à domicile, ateliers santé, APA*, prévention des chutes, inclusion numérique.
 - Veille active sur les situations de vulnérabilité.
- Développer des activités inclusives dans les centres sociaux
 - Activités accessibles à tous : ateliers créatifs, culturels, sportifs adaptés.
 - Accessibilité progressive des équipements municipaux.
 - Formation des équipes à l'accueil inclusif.
- Porter un programme intergénérationnel et inclusif :
 - Sensibilisation des élèves au handicap et au vieillissement.
 - Projets de transmission et de solidarité.
 - Développement de le handisport dans « Sport & Solidarité ».
 - Actions communes jeunes–seniors–personnes handicapées.
- Soutenir une participation citoyenne inclusive :
 - Intégration des seniors et personnes handicapées dans les comités de quartier et Assemblées.
 - Accessibilité universelle des réunions et supports.
 - Désignation d'un Référent Inclusion & Handicap.

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Mobiliser la Régie de Quartier comme levier d'insertion et de montée en compétences.
- Constituer des partenariats économiques (entreprises locales, commerçants, artisans, sponsors).
- Soutenir les associations comme moteurs d'insertion (sport, culture, environnement).
- Développer le modèle "club de partenaires" inspiré du projet Siroco.

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique et assurer la sécurité sur les quartiers

- Réorganiser du CLSPD en outil central de pilotage, en lien direct avec :
 - Centres sociaux,
 - Parentalité,
 - Jeunesse,
 - Médiation,
 - Police municipale,
 - Bailleurs,
 - Rectorat/PJJ.
- Créer d'une Équipe Municipale d'Intervention Rapide – Aller-vers.
- Territorialiser la prévention : interventions en écoles, collèges, lycées.
- Suivre et coordonner les jeunes en bascule (errance, violences scolaires, sorties de dispositif).

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

- Déployer des comités de quartier renforcés et opérationnels.
- Mobiliser les centres sociaux comme lieux de participation et d'initiatives citoyennes.
- Mettre en place des Assemblées Locales Thématiques (sécurité, environnement, jeunesse...).
- Impliquer de manière renforcée les jeunes (conseil municipal des jeunes, projets citoyens).

► Les engagements du Conseil régional

La région Guadeloupe confirme son soutien à la politique de la ville sur base de son droit commun et inscrit dans les contrats « Engagements quartiers 2030 » le socle de pré-engagements suivants par thématique :

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Développer le dispositif PAJ (Projet d'Appui aux Jeunes)

Le dispositif PAJ vise à encourager la prise d'initiative des jeunes âgés de 15 à 30 ans, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. La Région accompagne les jeunes depuis la phase d'émergence de l'idée jusqu'à sa réalisation, à travers un appui personnalisé, des formations et un soutien modulé selon la nature du projet.

Le PAJ favorise l'autonomie, la responsabilisation et la participation active des jeunes guadeloupéens à la vie de leur quartier et la vie associative. En renforçant leur capacité d'agir, il contribue à l'émergence d'une nouvelle génération d'acteurs locaux engagés dans le développement durable du territoire.

- Développer le dispositif d'aide individuelle à la formation professionnelle (AIF)

La Région Guadeloupe s'engage à renforcer les dispositifs d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires, en lien avec les acteurs de l'emploi, les organismes de formation et les missions locales. Les actions visent à faciliter l'accès aux formations qualifiantes, promouvoir les filières d'avenir (économie verte, numérique, santé, économie bleue), soutenir la mobilité professionnelle et valoriser les compétences acquises par l'expérience.

Cet engagement répond directement aux enjeux d'employabilité et de réduction du chômage dans les quartiers. Il renforce la capacité des habitants à accéder à un emploi durable et à participer à la dynamique économique guadeloupéenne.

- Soutenir la création d'entreprise

La Collectivité régionale de Guadeloupe promeut la création et la reprise d'entreprise dans les quartiers prioritaires à travers un accompagnement technique, des aides à la création et un accès facilité aux dispositifs régionaux d'appui à l'entrepreneuriat. L'objectif est d'encourager l'esprit d'initiative et d'offrir à chaque porteur de projet un parcours sécurisé, de l'idée à la consolidation de son activité.

La création d'entreprise constitue un vecteur puissant d'emploi, d'innovation et de transformation territoriale. En soutenant les entrepreneurs locaux, la Région contribue à l'émergence d'un tissu économique diversifié, durable et ancré dans les réalités sociales et culturelles de la Guadeloupe.

- Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

La Région Guadeloupe soutient le développement de l'Économie Sociale et Solidaire comme modèle de croissance inclusive et durable. Les actions porteront sur l'appui aux structures associatives, coopératives et entreprises d'utilité sociale œuvrant dans les QPV, à travers des aides à l'investissement, la formation à la gestion de projets et la mise en réseau des acteurs locaux.

L'ESS représente un levier majeur de dynamisation économique locale, en créant des emplois non délocalisables et en renforçant le tissu social. Elle favorise des modes de production et de consommation responsables, adaptés aux spécificités guadeloupéennes.

- Poursuivre les subventions aux affaires culturelles

La Collectivité régionale de Guadeloupe soutient les actions artistiques et culturelles favorisant la mixité sociale, l'expression citoyenne et l'accès à la culture pour tous. Les interventions peuvent prendre la

forme de résidences d'artistes, de projets participatifs dans l'espace public, de festivals de quartier ou d'ateliers destinés aux jeunes publics.

En accompagnant les initiatives culturelles dans les quartiers, la Région renforce la cohésion sociale, valorise les talents locaux et favorise l'appropriation positive des espaces communs. Ces actions participent à l'animation des territoires et à la consolidation du lien social guadeloupéen.

Ouvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- Favoriser l'éducation et la réussite par l'accompagnement des enfants en décrochage scolaire notamment grâce aux Programmes de réussites éducatives
- Mettre à disposition du cyber bus

Un accompagnement en matière d'illettrisme et d'illectronisme croisé avec la problématique du vieillissement de la population est à envisager pour lutter contre les difficultés du certain habitant.

Dans le cadre d'une procédure encadrée certaines associations situées en QPV pourraient recevoir du matériel informatique faisant l'objet de renouvellement.

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Développer le dispositif régional « Mon Éco Projet pour ma Guadeloupe »

L'appel à projets « Mon Éco Projet pour ma Guadeloupe » constitue un levier essentiel pour l'amélioration durable du cadre de vie dans les quartiers prioritaires de Guadeloupe. Ce dispositif soutient des initiatives locales portées par des associations, des collectivités ou des collectifs d'habitants, favorisant la transition écologique, la valorisation des espaces publics et la création d'ambiances urbaines inclusives et conviviales.

Ce dispositif permet d'ancrer les démarches de développement durable au cœur des quartiers, tout en renforçant la capacité d'action des habitants et des acteurs locaux. Il contribue directement à l'objectif d'égalité territoriale et de cohésion environnementale pour les territoires insulaires.

- Développer le dispositif PRAC/I

Le PRACI peut intervenir en soutien au projet structurants des territoires dans la limite des dispositions actées par la délibération n°CR/23-210 du 21 mars 2023 relative au plan régionale d'actions communales et intercommunales. Les projets portant sur les thématiques suivantes peuvent ainsi être financés :

- Confortement parasismique, notamment des écoles
- Equipements de proximité
- Equipements sportifs
- Revitalisation du centre bourg
- Vidéoprotection en coordination avec les services de l'Etat (FIPD)
- Développer le dispositif partenarial d'amélioration de l'habitat (DPAH)

Ce dispositif est une aide qui vise à aider les personnes de condition modeste à améliorer leur cadre de vie par la mise en œuvre de travaux d'amélioration de leur habitat principal dans un cadre partenarial avec notamment l'État et le département.

Le dispositif prendra en compte les demandes situées dans les QPV.

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

Cet axe transversal ressort dans toutes les thématiques à travers les méthodes de gouvernances et de mise en place de projets. Il s'agit :

D'intégrer les habitants à la mise en œuvre des contrats « Engagements quartiers 2030 ». La participation citoyenne peut se faire à travers la mobilisation des habitants par l'intermédiaire des gestionnaires de contrats et des relais associatifs.

Sur les thématiques participation, citoyenneté et coopération, la Région pourra relayer les appels à projets pertinents relatifs aux fonds européens en gestion directe (URBACT, LIFE...).

Cette approche pourrait permettre de nouer des initiatives innovantes à travers des réseaux européens traitant des questions de la politique de la ville et d'autres thématiques se rapportant à la vie des quartiers.

► Les engagements du Conseil départemental

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	PREMIERS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS, DISPOSITIFS, MOYENS MOBILISÉS	MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
L'accès aux droits et le lien social	Lever les freins à l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la fracture numérique en matière d'aide administrative S'assurer de l'accessibilité de l'offre d'accès aux droits 	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement et formation des conseillers numériques Participer à la caravane des droits 	Convention France Numérique Ensemble	
	Accompagner le vieillissement de la population	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des activités aux seniors, pour assurer leur bien-être et leur santé, lutter contre l'isolement Penser des projets intergénérationnels pour limiter la fracture entre les générations Aider les personnes âgées à se maintenir dans leur logement (aide à l'adaptation, aide à domicile...) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en œuvre du dispositif Monalisa et de la Conférence des financeurs Proposer des activités aux seniors, pour assurer leur bien-être et leur santé, lutter contre l'isolement <p>Penser des projets intergénérationnels pour limiter la fracture entre les générations</p>		Nombre d'actions recensées/ les activités proposées/ nombre de bénéficiaires

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	PREMIERS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS, DISPOSITIFS, MOYENS MOBILISÉS	MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Renforcer les réponses pour les jeunes enfants (0-3 ans) et le soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> Cibler des actions sur les 0 – 3 ans (autonomie, apprentissages...) Renforcer les actions en direction des parents de jeunes enfants Prendre en compte des besoins spécifiques en 	Consultations médico-sociales pour les femmes enceintes, les parents et les enfants de moins de 6ans/ des nourrissons tous les mois jusqu'à un an /suivi médical/ Education à la santé/		Nombre de familles suivies/ nombre d'enfants de 0à 3 ans suivis

	matière de parentalité (familles allophones, monoparentalité...)	accompagnement à la parentalité		
Soutenir les parcours scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Repérer et accompagner mieux les décrocheurs, dans un partenariat avec l'Education nationale Renforcer l'offre de soutien scolaire Prendre en compte les troubles de comportement et le mal-être des adolescents 	Soutien à la scolarité/Prévention de l'échec scolaire.		Nombre de jeunes orientés en soutien scolaire/ Le niveau scolaire des enfants orientés/ les matières de soutien
Renforcer la pratique sportive et culturelle des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes Permettre la découverte de pratiques diversifiées, pour favoriser l'épanouissement et limiter le temps passé sur des écrans 	Dispositif enseignement artistique et sportif "Pass'sport" pour les ayants droit des bénéficiaires du RSA / Développement du sport de proximité et de la pratique sportive pour tous /Permettre l'accès de tous à la culture. Proposer une offre culturelle et artistique de qualité destinée à tous les publics sur l'ensemble du territoire à travers sa programmation culturelle	Dispositif enseignement artistique et sportif	Nombre d'enfants inscrits dans les clubs ou associations/ les disciplines pratiquées/ La régularité
Conforter et renforcer le réseau d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'interconnaissance et créer davantage de synergies entre les 3 communes de la Cité éducative et l'Éducation nationale 			

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	PREMIERS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS, DISPOSITIFS, MOYENS MOBILISÉS	MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
Poursuivre les dynamiques engagées	Structurer un réseau d'acteurs pour renforcer l'interconnaissance, l'échange de pratiques, construire des projets partagés	<ul style="list-style-type: none"> Contribution à l'ingénierie et à la fonction ressource de la politique de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> 30 000 € 	
Développer les actions d'accompagnement et à l'emploi, notamment en direction des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Développer les actions d'accompagnement de type chantiers d'insertion chantiers écoles Soutenir la mobilité des personnes en recherche d'emploi Soutenir les projets de centre de formation Déployer des actions d'aller vers les personnes sans emploi éloignées des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la création d'une régie de quartier (CRESS - Cap EXCELLENCE) Soutien à la mobilité de publics fragiles Mise en œuvre d'Aterliers chantiers d'insertion, Expérimentation de chantiers-école en cours Événementiels destinés à informer les BRSA : Les Bik a Job /Lever les freins des bRSA à la reprise d'emploi ou à l'entrée en formation grâce au DSIA Financement des SIAE (aide à l'investissement et aux dépenses de fonctionnement) 	<p>Soutien à la CRESS 30317 € DSIA Aides financières aux structures de l'ESS</p>	<p>Nombre de bRSA issus des QPV bénéficiaires du DSIA frais de repas/transport/garde d'enfants. Nombre de bRSA issus des QPV recrutés par des SIAE</p> <p>Nbrs de SIAE installés en QPV.</p>

<p>Soutenir le développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les projets d'entrepreneuriat Développer l'ESS dans les QPV 	<p>Convention signée avec les Entreprises pour la Cité -Projet "Nouveau départ" avec la CMA Rapprochement des bRSA porteurs de projets des chefs d'entreprise cédants. Soutenir les porteurs de projets bRSA dans la consolidation de leur activité grâce au DSIA</p>	<p>10 000 €</p>	<p>Nombre de personnes bRSA sensibilisées Nombre de personnes bRSA accompagnées vers la création d'activité Nombre de projets financés Nombre de création d'entreprises Nombre de personnes bRSA accompagnées en post-création / nombre de bRSA issus des QPV ayant repris une entreprise/ Nombre de bRSA issus des QPV bénéficiaires du DSIA structuration d'activité</p>
<p>Rapprocher le monde de l'emploi des quartiers et de leurs habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la découverte de l'entreprise (stages de 3ème et de 2nde, forums...) 	<p>Organisation de Bik@job avec job dating</p>	<p>Moyens humains du CD et de FT</p>	<p>Nombre d'actions menées / Nombre de participants / Nombre d'employeurs présents / Nombre d'offres d'emploi (pourvues).</p>

Accompagner le vieillissement sur les quartiers

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	PREMIERS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS, DISPOSITIFS, MOYENS MOBILISÉS	MOYENS FINANCIERS MOBILISÉS	INDICATEURS D'ÉVALUATION
<p>L'accès aux droits et le lien social</p>	<p>Lever les freins à l'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte la fracture numérique en matière d'aide administrative S'assurer de l'accessibilité de l'offre d'accès aux droits 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en œuvre d'action en faveur des personnes âgées et en situation de handicap prenant en compte la fracture numérique en matière d'aide administrative 	<p>Convention France Numérique Ensemble</p>	

	Accompagner le vieillissement de la population	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des activités aux seniors, pour assurer leur bien-être et leur santé, lutter contre l'isolement Penser des projets intergénérationnels pour limiter la fracture entre les générations Aider les personnes âgées à se maintenir dans leur logement (aide à l'adaptation, aide à domicile...) 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner la mise en œuvre du dispositif Monalisa et de la Conférence des financeurs Proposer des activités aux seniors, pour assurer leur bien-être et leur santé, lutter contre l'isolement Penser des projets intergénérationnels pour limiter la fracture entre les générations 		<p>Nombre d'actions recensées/ les activités proposées/ nombre de bénéficiaires</p>
--	---	--	---	--	---

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

ENJEUX	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	PREMIERS OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS, DISPOSITIFS, MOYENS MOBILISÉS
L'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique	Construire un dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la gestion, notamment dans les résidences sociales : entretien, gestion des déchets et encombrants Travailler sur la répartition de la domanialité entre bailleurs et collectivités et clarifier le qui fait quoi en matière de gestion 	
	Aménager les espaces publics pour faciliter la vie sociale de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Créer ou réhabiliter des aménagements de proximité (aires de jeux, équipements sportifs en libre accès...); « Verdir » les quartiers ou valoriser le potentiel naturel existant 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les actions d'amélioration du cadre de vie/ embellissement du quartier, végétalisation
	Redynamiser l'animation de la vie locale	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le soutien aux associations socio-culturelles, améliorer les équipements Soutenir les projets des habitants – animations festives, jardins partagés, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Participer aux projets de création et de développement de tiers lieux dans les résidences sociales à l'initiative des bailleurs sociaux : Bik Bô Kaz porté par la SIG et Konvwa porté par la SEMAG

	Améliorer la sécurité et la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none">• Maintenir et renforcer des actions de médiation et de prévention• Assurer une présence de proximité• Déployer plus largement de la vidéoprotection	<ul style="list-style-type: none">• Consolidation de la médiation sociale auprès des jeunes très désocialisés ou en voie de marginalisation.• Accompagnement des publics en situation de grande exclusion sociale
--	--	--	--

► Les engagements de l'Établissement Public Foncier (EPF) Terres Caraïbes

L'EPF mobilise une enveloppe individualisée de 50.000€ / commune pour les communes issues de la géographie prioritaire (Abymes et Pointe à Pitre sur le territoire de Cap Excellence), soit 100.000€ pour Cap Excellence. Les modalités d'attribution de la subvention sont les suivantes :

Éligibilité des actions

Les projets soutenus doivent s'inscrire dans les axes stratégiques des contrats de ville, contribuer à la requalification urbaine, à l'amélioration du cadre de vie ou encore à la lutte contre les fractures territoriales au sein des quartiers prioritaires.

Procédure de demande

- Les communes doivent adresser à TERRES CARAÏBES une demande formelle accompagnée d'un dossier précisant l'opération, son intérêt pour les quartiers prioritaires, son calendrier ainsi que son plan de financement.
- Les services de l'établissement instruisent les demandes, en vérifiant leur conformité avec le cadre d'intervention et les enveloppes budgétaires adoptées.

Modalités de versement

- La subvention est versée en une seule fois, après réception des pièces justificatives (délibération du conseil municipal, plan de financement consolidé, attestations de cofinancement le cas échéant).

Obligations de suivi et de justification

- Les communes bénéficiaires doivent transmettre un **rapport d'exécution** ainsi que l'ensemble des justificatifs de dépenses.
- TERRES CARAÏBES se réserve la possibilité de demander tout document complémentaire utile à la vérification du bon usage des fonds.

Communication

- La commune ou l'intercommunalité s'engage à faire figurer le logo de TERRES CARAÏBES sur l'ensemble des supports de communication et à mentionner TERRES CARAÏBES comme partenaire financier.

Sur l'ensemble des thématiques

- Mobiliser l'offre de service au profit des quartiers prioritaires : projets d'aménagement d'urbanisme, soutien en ingénierie de projet

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Développer les clauses d'insertion professionnelle

► Les engagements de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

Très tôt, L'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a considéré l'animation territoriale comme un élément central qui structure et soutient le développement territorial en santé.

L'animation territoriale crée le lien entre la politique régionale de l'Agence et les réalités locales via les collectivités pour adapter les actions de santé publique aux besoins concrets de la population.

Pour ce faire, un dispositif a été institué par la loi Hôpital, Patients, Santé et territoires (HPST) du 21 juillet 2009, celui du contrat Local de Santé (CLS).

C'est ainsi que le code de la santé publique dans son article L.1434-17 prévoit que la mise en œuvre du projet Régional de Santé (PRS) peut donner lieu à des contrats locaux de Santé conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Le CLS constitue un outil juridique de contractualisation qui lie l'Agence et la ou les collectivités concernées (communes, intercommunalités) éventuellement avec d'autres partenaires.

C'est donc ce cadre qui a été retenu par l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy pour concrétiser cette approche globale et partenariale de la santé, en associant collectivités, acteurs de santé, services sociaux, associations, pour coordonner et mutualiser les actions.

Les CLS sont les outils contractuels qui matérialisent cette collaboration locale : en signant un CLS, une collectivité s'engage avec l'Agence de Santé pour décliner des actions de santé adaptées au territoire.

Ces actions sont des actions de santé publique de proximité, adaptées aux réalités locales qui encouragent la participation de nombreux acteurs et contribuent à réduire les inégalités territoriales et sociales en santé, en améliorant l'accès aux soins, la prévention, l'offre médico-sociale pour tous.

Le CLS n'est pas un simple outil théorique : c'est un outil structurant, contractuel, avec des engagements, un suivi et une coordination, ce qui en fait un levier de transformation concrète sur le territoire.

Pour ce faire, l'Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy a fait le choix de mettre en place des mesures incitatives, ayant pour but de faciliter la mise en œuvre et la réalisation du CLS.

1. Le co-financement par l'Agence de santé du coût de réalisation du diagnostic local de santé

Le diagnostic local de santé est une démarche d'analyse approfondie de la situation sanitaire, sociale et environnementale d'un territoire. Il constitue la première étape obligatoire avant l'élaboration du CLS et se compose d'une partie quantitative et d'une partie qualitative. L'Agence accompagne financièrement la réalisation de ce diagnostic avec une participation maximale de 50% de son coût total. Par ailleurs, l'Agence a contractualisé avec l'Observatoire Régionale de Santé de Guadeloupe (l'ORSAG) pour qu'il puisse réaliser la partie quantitative de ce diagnostic.

2. Le financement du poste de coordonnateur

Le coordonnateur du CLS occupe un rôle central dans la mise en œuvre territoriale des politiques de santé. Il constitue un maillon essentiel entre l'Agence, les collectivités, les acteurs de terrains et la population. Sans lui, le CLS ne peut fonctionner efficacement.

L'Agence participe à hauteur maximale de 50% du coût chargé du coordonnateur dans la limite de 35 000 euros annuels.

3. L'accompagnement méthodologique des collectivités

Au sein de l'Agence de santé, un service celui de l'Animation territoriale en santé et démocratie sanitaire (ATSDS) a pour mission de suivre le déploiement et la mise en œuvre des CLS sur le territoire.

Pour cette mission, l'Agence a également contractualisé avec Promotion Santé Guadeloupe, qui assure un accompagnement méthodologique aux collectivités dans la démarche.

Des sessions de formation ont été organisées, ainsi que plusieurs séminaires avec des professionnels reconnus en santé publique.

Des rencontres avec les représentants des collectivités territoriales sont régulièrement programmées par le service ATSDS, qui pilote le dispositif de contractualisation.

► Les engagements de France Travail

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

Mobiliser les dispositifs d'accompagnement portés par France Travail sur l'ensemble des QPV :

- Les conseillers dédiés pour les publics en QPV, dont l'Equip'Emploi
- Les conseillers dédiés GLO pour les publics rencontrant des freins sociaux pour une prise en compte globale, avec une assistante sociale au sein de l'agence
- Les référents IAE (Insertion par l'activité économique) et la lutte contre l'illettrisme, des personnes sous-main de justice
- Le conseiller dédié pour le public en situation d'handicap en lien avec un conseiller de la team handicap (France travail/ Cap emploi)
- Les conseillers dédiés dispositif AIJ (Accompagnement intensif jeunes) et CEJ (contrat engagement jeune) pour les publics jeunes
- Les conseillers dédiés entreprise faisant le lien avec l'ensemble des conseillers pour proposer des immersions et des promotions de profils
- Les actions de remobilisation par le sport, notamment avec les clubs sportifs engagés

La loi pour le plein emploi (LPE) a placé France travail comme l'opérateur devant coordonner le réseau pour l'emploi (RPE). A France Travail, ce dernier pense à renforcer la territorialisation et le partenariat en utilisant non seulement la gouvernance RPE (Réseau pour l'emploi), mais également les Comités locaux pour l'emploi (CLPE) à venir. Cela consolidera le champ expérimental au sein du dispositif Cité de l'emploi, en s'appuyant aussi bien sur le lab France travail (permettant de réunir les acteurs pour coconstruire et en utilisant la facilitation et l'intelligence collective), que sur son Académie France travail (outil de formation des acteurs). Cela aura pour conséquence d'avoir une politique plus structurée, qui ne se contentera pas de manifestations et d'interventions ponctuelles. Comme indicateurs, dans un 1er temps, pourra être évalué le nombre d'ateliers hors les murs, le nombre de lab et de session Académie France travail. Cela permettra ultérieurement d'affiner davantage sur les résultats obtenus en termes de parcours à élaborer.

Sur les QPV de Boissard-Morne Flory, Raizet-Charneau-Dugazon, Grand Camp, Cœur d'agglomération – Vieux Bourg, Les Lauriers, Mortenol – Georges Roux, Carénage Darboussier et Bergevin France Travail porte l'agence de Morne Caruel, disposant d'equip'emploi. Les conseillers sur ce dispositif accompagnent les personnes en QPV éloignées de l'emploi. Ce dispositif vise à capter les personnes non inscrites. L'objectif est « d'aller vers » et de travailler avec des associations, les maisons France service et les principaux acteurs du terrain.

► Les engagements de la Caisse Générale de Sécurité Sociale

Acteur majeur de la politique sociale, la CGSS de la Guadeloupe assure quatre missions :

- Servir des prestations (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite.) à ses différents publics du régime général et du régime agricole).
- Financer des structures (Etablissements sanitaires et médico-sociaux, Associations, Entreprises) ;
- Informer/Orienter /Accompagner les différents publics (assurés, retraités, professionnels de santé, employeurs y compris les travailleurs indépendants et les exploitants agricoles)
- Gérer le risque pour prévenir le plus en amont les situations de maladie, accidents du travail-maladies professionnelles par des actions de prévention, les situations de ruptures aux droits et de renoncements aux soins
- Recouvrer les cotisations

Par ailleurs, la CGSS organisme privé avec mission de service public doit veiller à la maîtrise des dépenses publiques par des actions de contrôles.

La CGSS de la Guadeloupe continue de promouvoir l'accès aux droits, aux services et aux soins à l'ensemble de la population au travers d'actions personnalisées ou collectives en renforçant ses partenariats avec des organismes institutionnels, des associations ou d'autres types de structures. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de projets collectifs de branches : Maladie, Retraite relevant du régime général et du régime agricole, qui s'articulent notamment autour de :

- Accompagner nos différents publics dans l'accès aux droits, aux services et aux soins
- Améliorer la qualité de service rendu aux usagers
- Accompagner les usagers dans l'utilisation des outils numériques
- Accompagner les usagers rencontrant des difficultés liées à un problème de santé et notamment pour prévenir la désinsertion professionnelle
- Mener des campagnes de prévention en santé publique pour des publics cibles (jeunes, seniors, femmes enceintes, ...)
- Accompagner les entreprises dans leur rôle vertueux de contributeur social

La CGSS à travers sa politique de relations avec les usagers et d'actions sanitaire et sociale souhaite s'inscrire au plus près de ses usagers et selon des possibilités de contacts diversifiés (accueil physique, accueil via des relais, réponses en ligne) et développer avec les acteurs de proximité les réponses adaptées aux besoins sociaux de la population

Engagements de la CGSS : Ses offres de service

Dans le cadre de contrats de ville, la CGSS s'engage à mettre à disposition ses offres de service qui pourront être déclinés selon les besoins des différents partenaires de façon à répondre au mieux aux enjeux.

- **Accompagner les différents publics dans l'accès aux droits, aux soins et à la santé**
 - Organisation de sessions d'information/formation sur les prestations, les services (santé, retraite, cotisations, action sanitaire et sociale, ...) pour les usagers du Régime général, du Régime agricole, les travailleurs indépendants
 - Mettre à disposition des supports de communication ou d'information (dépliants, affiches, liens internet, simulateur de droits, etc.) permettant l'information sur les prestations et services.
 - Informer sur les modalités de contacts des services (téléphone, adresse mail, rendez-vous, ...) ainsi que le circuit de remise des dossiers.
 - Accueil physique (avec ou sans RDV) dans les sites d'accueil de la CGSS pour le régime général et le régime agricole

- Proposer un Examen de Prévention Santé (EPS) au Centre d'Examens de Santé situé à Providence. Cet EPS est un moment privilégié pour faire le point sur la santé, obtenir des conseils personnalisés et bénéficier d'actions de dépistage.
- **Démarche « Aller Vers »**
 - Organiser des actions « Aller vers » les différents publics (assurés, jeunes, retraité, exploitants agricoles, travailleurs indépendants)
 - Participer aux manifestations organisées dans les communes et/ou les quartiers
- **Promouvoir l'inclusion numérique des publics**
 - Faire connaître les offres numériques de l'organisme afin de lutter contre l'illectronisme
 - Accompagner les usagers dans l'utilisation des téléservices de la CGSS (formation téléservices, ateliers numériques, accompagnement téléphonique)
 - Accompagnement spécifique des jeunes sur le volet « santé » et « prévention » à l'aide d'outils numériques ludiques (Escape Game, Kit nomade)
 -
- **Moyens de détection et d'orientation des situations à risque et de non-recours**
 - Dispositif Mission Accompagnement Santé (MAS) : détection des situations de non recours aux droits et aux soins puis accompagnement personnalisé
 - Prévention du Mal-Etre Agricole ((détection, signalement, prise en charge)
 - Plate-forme HELP pour l'accompagnement des travailleurs indépendants en difficulté
- **Accompagnement social des assurés en situation de fragilité (problèmes de santé, de handicap)**
 - Prise en charge des assurés en situation de fragilité dans une logique de « parcours intégré » proposant des offres autour des axes suivants :
 - Sécuriser les parcours en santé
 - Prévenir la désinsertion professionnelle
 - Stabiliser le retour à domicile (après hospitalisation)
- **Accompagner le vieillissement de la population afin de lutter contre l'exclusion sociale**
 - Accompagnement individuel adapté aux besoins des assurés
 - Actions collectives ; ateliers de prévention dans le cadre du bien-vieillir
 - Agir pour le bien-vieillir avec des solutions pour améliorer l'habitat et le cadre de vie (interventions sur les travaux d'aménagement et d'adaptations de l'habitat des retraités du régime général et du régime agricole)
 - Proposer des parcours de prévention de la perte d'autonomie (activités physiques adaptées, nutrition, mémoire, numérique).
 - Déployer des aides aux aidants (aide au répit...)
- **Campagne de prévention en santé publique**
 - Mener des campagnes de prévention sur différentes thématiques (vaccination, dépistage des cancers, VIH, hygiène bucco-dentaire, etc.)
 - Réaliser des actions de prévention santé (ateliers, dépistage organisé, webinaires) pour des publics cibles (jeunes, seniors, femmes enceintes, ...etc.)
- **Accompagnement des entreprises**

Les domaines d'animation spécifiques à ce public s'articulent, entre autres, autour des thématiques suivantes :

- Des offres en ligne du recouvrement, la gestion des incidents de paiements
- De l'action sociale spécifique des travailleurs indépendants en matière de Maladie,

- Retraite et de difficultés avec le paiement des cotisations sociales
- Des obligations et recommandations en matière de prévention des risques professionnels

Les modalités d'intervention se déclinent sous différentes formes :

- Sensibilisation/ Formation de relais
- Animation de webinaires spécifiques
- Prise en charge des signalements

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- **Accompagner les différents publics dans l'accès aux droits, aux soins et à la santé**
 - Organisation de sessions d'information/formation sur les prestations, les services (santé, retraite, cotisations, action sanitaire et sociale, ...) pour les usagers du Régime général, du Régime agricole, les travailleurs indépendants
 - Mettre à disposition des supports de communication ou d'information (dépliants, affiches, liens internet, simulateur de droits, etc.) permettant l'information sur les prestations et services.
 - Informer sur les modalités de contacts des services (téléphone, adresse mail, rendez-vous, ...) ainsi que le circuit de remise des dossiers.
 - Accueil physique (avec ou sans RDV) aux Abymes pour le régime général et le régime agricole
 - Proposer un Examen de Prévention Santé (EPS) au Centre d'Examens de Santé situé à Providence
- **Démarche « Aller Vers » dans les communes**
 - Organiser des actions « Aller vers » les différents publics (assurés, jeunes, retraité, exploitants agricoles, travailleurs indépendants)
 - Participer aux manifestations organisées dans les communes
- **Contribuer à la lutte contre l'illectronisme**
 - Faire connaître les offres numériques de l'organisme
 - Accompagner les usagers dans l'utilisation des téléservices de la CGSS (formation téléservices, ateliers numériques, accompagnement téléphonique)
- **Proposer des moyens de détection et d'orientation des situations à risque et de non-recours**
 - Mobiliser son offre de service :
 - Dispositif Mission Accompagnement Santé (MAS) : détection des situations de non-recours aux droits et aux soins
 - Prévention du Mal-Etre Agricole ((détection, signalement, prise en charge)
 - Plate-forme HELP pour l'accompagnement des travailleurs indépendants en difficulté
- **Proposer des campagnes de prévention en santé publique**
 - Mener des campagnes de prévention sur différentes thématiques (vaccination, dépistage des cancers, prévention bucco-dentaire... etc.) pour des publics cibles (jeunes, seniors, femmes enceintes, ...etc.)
 - Réaliser des actions de prévention santé auprès du public

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- **Proposer des campagnes de prévention en santé publique pour les jeunes**
 - Actions de prévention santé des jeunes de 16 à 25 ans
 - Campagne vaccination
 - Prévention bucco-dentaire dans les écoles
 - Prévention du surpoids de l'enfant

Accompagner le vieillissement sur les quartiers

- **Participer à l'animation de la vie sociale :**
 - Accompagnement pour le bien-veillir
 - Aide aux aidants
 - Retour au domicile après hospitalisation, etc..
- **Développer des partenariats sur l'animation de la vie sociale des communes avec les porteurs de projets (CCAS, Associations...)**
- **Habitat et cadre de vie :**
 - Interventions sur les travaux d'aménagement et d'adaptation de l'habitat des retraités autonomes du Régime général et du régime agricole

► Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Caf de la Guadeloupe et de Saint Martin réaffirme son engagement en direction des territoires relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Cet engagement se traduit par la priorisation des projets par la Caf afin de répondre aux enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité sur ces territoires.

Dans le cadre de la nouvelle génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » la Caf veillera à favoriser l'articulation avec le Schéma départemental des services aux familles et les engagements de la Convention territoriale globale afin de répondre aux priorités des contrats de ville énoncés comme suit :

- “L'épanouissement de l'enfance et l'émancipation de la jeunesse”,
- “L'amélioration du cadre de vie, la tranquillité publique et la sécurité des quartiers”,
- “Le développement économique des quartiers”.

La CAF porte ainsi, 9 engagements :

- Engagement N°1 : Déployer le service public de la petite enfance
- Engagement N°2 : Développer les places de crèche dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Engagement N°3 : Maintenir les places de crèches existantes
- Engagement N°4 : Garantir un financement majoré des crèches en QPV
- Engagement N°5 : Renforcer l'accompagnement et le soutien à la parentalité
- Engagement N°6 : Encourager l'engagement et la participation des enfants et des jeunes.
- Engagement N°7 : Favoriser l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les crèches et les accueils de loisirs.
- Engagement N°8 : Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Engagement N°9 : Accompagner la création des équipements de vie sociale en QPV
- Engagement N°10 : Augmenter et diversifier les solutions d'accueil labellisées AVIP (A vocation d'insertion professionnelle) en faveur des parents en insertion

Ces engagements se déclinent en différentes actions qui se rattachent aux orientations du contrat de Ville de Cap Excellence comme suit :

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- **Contribuer efficacement à la mise en œuvre du SPPE**, et plus largement au déploiement des services aux familles
- Déployer le service public de la petite enfance à travers la mise en place d'un accompagnement dédié afin de faciliter le déploiement du SPPE sur les quartiers de la Politique de la ville et qualifier l'action des professionnels de la ville (chefs de projet, agents des services de l'État et des collectivités locales, agents d'organismes publics, élus locaux, responsables associatifs...).
- Favoriser la mobilisation des bonus et tout particulièrement du Bonus trajectoire permettant le financement des places nouvelles créées de 100 à 300€.
- **Développer les places de crèche dans les QPV** en veillant à la mixité sociale et à l'équité territoriale dans la couverture des besoins des familles et l'accueil des publics plus fragiles. La CAF accompagnera les partenaires à mobiliser des aides à l'investissement majorées pour tout projet de création de crèche PSU (Prestation de service unique) s'implantant en quartier politique de la ville (QPV).

Moyens : le plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (**Piaje**); un financement de 8 000 à 22 500€ par place créée en QPV

- **Maintenir les places de crèche existantes** en soutenant les projets de rénovation et de modernisation des équipements. La Caf accompagnera les partenaires à mobiliser des aides à l'investissement pour tout projet de rénovation de crèche PSU (Prestation de service unique) implantés en quartier politique de la ville (QPV).

Moyen : Fonds de modernisation de la petite enfance (FME) ; subvention d'investissement permettant le financement à hauteur de 4 800€ par place rénovée

- **Garantir un financement majoré des crèches en QPV.** Les crèches implantées en QPV situé sur une commune signataire d'une CTG bénéficient d'un Bonus territoire CTG majoré. Ce financement s'élève à 3 600€ pour toute place d'accueil nouvellement financée sur la durée de la CTG.

Moyen : Les aides au fonctionnement majorées sous forme du Bonus territoire attribué aux établissements d'accueil du jeune enfant (Crèches...) ; bonus de 3600 € pour les nouvelles places créées en QPV

- **Renforcer l'accompagnement et le soutien à la parentalité** et aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale. L'action de la Caf en matière de soutien à la parentalité se caractérise par une approche préventive et universaliste dans une logique d'investissement social fondée sur :

- L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés et éviter ainsi des situations plus graves et complexes.
- Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels de chaque famille ;
- La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Moyen : Afin d'accompagner et de diversifier les réponses aux problématiques des familles, la Caf s'engage à faciliter l'accès aux financements dédiés **Fonds national parentalité (FNP)**. Ce fonds est un levier opérationnel essentiel au financement d'actions territorialisées de soutien à la parentalité et à l'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires en lien avec le Schéma départemental de services aux familles (SDSF) et les Conventions territoriales globales (CTG). Les projets suivants déployés sur les QPV sont prioritaires au titre du FNP :

- Implication et participation des familles avec des interventions collectives (Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents - Activités et ateliers partagés « parents-enfants »
- Développement des services et lieux ressources parentalité :
- Poursuite de la couverture territoriale des lieux ressources parentalité Soutien des relais enfants – parents (REP)
- Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires : : Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental, ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité

Cœuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

La Caf contribue à favoriser la continuité éducative des enfants et des jeunes sur les temps périscolaires et extrascolaires.

- **Encourager l'engagement et la participation des enfants et jeunes** : renforcer l'accès des enfants et des adolescents aux loisirs éducatifs en accompagnant le développement d'une offre de loisirs et en soutenant l'essaimage d'initiatives concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel, scientifique et écologique. La Caf s'engage à soutenir les projets qui vise à :

- Encourager la participation des enfants et des jeunes
- Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes
- Soutenir les initiatives numériques en direction des enfants et des jeunes.

Moyen : Subvention de fonctionnement « Fonds publics et territoires » à hauteur de 80% du coût du projet dans la limite d'une enveloppe limitative. Appel à projets.

- **Favoriser l'accueil des enfants et adolescents en situation de handicap dans les crèches et les accueils de loisirs** : la Caf mobilise l'ingénierie sociale et les financements dédiés afin d'accompagner spécifiquement les crèches, les ALSH et les accueils de jeunes qui :

- Mettent en place des sensibilisations sur le champ de l'inclusion et du handicap en cohérence avec les actions de formation existantes ;
 - Adaptent et aménagent les locaux aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents en situation de handicap accueillis : petit mobilier inclusif, matériel ludique et éducatif, malles pédagogiques, matériel adapté, etc.
 - Se dotent de référents handicap en capacité de faire évoluer les conditions d'accueil (organisation et fonctionnement) de manière à s'adapter aux besoins spécifiques des enfants et adolescents en situation de handicap accueillis et garantir l'inconditionnalité de leur accueil ;
- **Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes.** La Caf soutient le **CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)**, un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée. Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. A ce titre, en complémentarité du versement des prestations, allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, puis aide au logement des étudiants, il vise à une meilleure égalité des chances, à la prévention de l'échec scolaire. Ces actions ont lieu en dehors du temps de l'école, sont distinctes des actions d'aide individualisée ou de soutien scolaire mises en œuvre par les établissements scolaires. Centrées sur l'enfant, les actions doivent susciter son adhésion et celle de sa famille, faciliter les relations entre les familles et l'école, accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leur(s) enfant(s).
Moyens : Subvention de fonctionnement « contrat local d'accompagnement à la scolarité » à hauteur de 32,50% des dépenses de fonctionnement dans la limite de 8487 € ; appel à projets.
 - Développer et optimiser les équipements et les services afin de proposer aux familles une offre diversifiée et accessible : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité

Engagements sur les quartiers Boisripeaux 1, 2,3 et Secteur Petite-Guinée (Les Abymes)

- S'appuyer sur la création du Village de la Famille de Difort incluant crèche, Accueil de Loisirs Hébergement (ALSH), ludothèque, espace parent, lieux d'accueil enfant-parent (LAEP)

Engagements sur les secteurs Raizet, Capou-Ferrand et Dugazon et Anquetil (Les Abymes)

- S'appuyer sur la création du centre social Lakou Bosco
- S'appuyer sur la création du centre social Grand Camp
- S'appuyer sur la création du Village de la Famille Grand Camp incluant crèche, Relais Petite Enfance, classe passerelle, Accueil de Loisirs Hébergement (ALSH), ludothèque, espace parent, lieux d'accueil enfant-parent (LAEP), pôle ressources handicap

Engagements sur les secteurs Les Lauriers et Vieux Bourg (Les Abymes et Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur la création du centre social de Vieux-Bourg incluant une crèche

Engagements sur le secteur Bergevin (Pointe-à-Pitre)

- S'appuyer sur la création du village de la Famille de Bergevin (pôle enfance-famille porté par la Collectivité)

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

La politique d'animation de la vie sociale de la CAF s'appuie sur des objectifs, des méthodologies et des professionnels propres à ce secteur d'activité.

Les actions développées grâce aux dynamiques impulsées par l'animation de la vie sociale dans les

territoires sont des leviers et relais indispensables dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville afin de poursuivre les finalités suivantes de façon concomitante

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

- **Accompagner la création des équipements de vie sociale en QPV** : La Caf s'engage à poursuivre les efforts de développement en s'appuyant sur les partenariats locaux et les ressources en ingénierie de projet. L'objectif est de garantir que chaque quartier prioritaire de la politique de la Ville bénéficie d'un soutien adéquat pour favoriser le lien social et le développement des projets avec l'implication des habitants.

Moyens	Financement spécifique politique de la ville	
Subvention de fonctionnement Aide à la préfiguration	Accompagner l'émergence des projets. Favoriser la phase de diagnostic et la concertation des habitants dans le cadre de l'élaboration du projet social	50 000 €
Subvention d'investissement	Financement des dépenses d'investissement pour la création d'un centre social et/ou l'aménagement d'un espace de vie sociale en QPV	50 % du coût du projet dans la limite de 150 000 € max
	Financement des dépenses d'investissement pour la création et/ou l'aménagement d'un espace de vie sociale en QPV	50 % du coût du projet dans la limite de 80 000 € max

- **Assurer la représentation de la CAF aux instances du contrat de Ville**

Comité de pilotage stratégique du contrat de Ville	
Directeur de la Caf de la Guadeloupe et de Saint Martin représenté par	Sous-Directeur du développement social
	ou le Responsable du pôle action sociale

Comités Techniques	
Directeur de la Caf de la Guadeloupe et de Saint Martin représenté par	Sous-Directeur du développement social
	ou Responsable du pôle action sociale
	ou Chargés de conseil et de développements

Comité de financement	
Directeur de la Caf de la Guadeloupe et de Saint Martin représenté par	Sous-Directeur du développement social
	ou Responsable du pôle action sociale
	ou Chargés de conseil et de développements

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

Créé en 2016 par la voie d'un accord-cadre signé entre l'Etat, la CNAF et Pôle emploi, le label des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) est décerné aux structures qui soutiennent particulièrement les parents de jeunes enfants en recherche d'emploi en leur réservant une part significative de leurs places et en établissant un lien étroit avec les acteurs de l'insertion professionnelle.

Le développement du label des crèches AVIP répond à un double objectif :

- Lever l'un des freins à la reprise d'emploi pour les parents ;
- Favoriser l'accès aux modes d'accueil pour leurs enfants, qui y sont généralement moins accueillis, pour favoriser leur développement et lutter contre les inégalités.

Ce modèle repose sur le décloisonnement des sphères de l'insertion et de l'emploi et de la petite enfance, sur un accompagnement global et renforcé des parents et sur un engagement de ces derniers à suivre les mesures d'accompagnement vers l'emploi.

- **Augmenter et diversifier les solutions d'accueil AVIP en faveur des parents et insertion** par le biais d'un partenariat renforcé avec France travail, la Caf s'engage à :
 - Pouvoir offrir plus de solutions aux parents en insertion et à proximité de leur domicile ou de leur lieu d'activité ou de formation ;
 - Mobiliser dans un plus grand nombre d'Eaje le critère d'insertion professionnelle des parents comme motif d'attribution de places ;
 - Diversifier les offres labellissables AVIP (en accueil collectif et en accueil individuel).

Moyens : Subvention de fonctionnement « Fonds publics et territoires » à hauteur de 80% du coût du projet dans la limite d'une enveloppe limitative.

► Les engagements des bailleurs sociaux

Les engagements de la SIG

Une ambition : être un partenaire de référence au service des projets et des enjeux du territoire ;
4 orientations :

- Construire mieux, construire pour tous, construire pour longtemps
 - Placer la satisfaction de nos clients et de nos partenaires au cœur de nos actions
 - Faire des enjeux sociétaux et climatiques les leviers de notre développement
 - Capitaliser sur les richesses humaines pour asseoir la performance de nos actions
- S'appuyer sur une organisation dédiée pour intervenir en faveur des QPV :
 - Une stratégie d'action sociale et de développement local placée sous la responsabilité du Directeur des Services à la Clientèle, Christian LOUISON, garant du pilotage stratégique de la convention et de la cohérence globale des actions menées. Il veille à la bonne coordination et l'articulation entre les agences de proximité et les services supports afin d'assurer la transversalité et l'efficacité de la mise en œuvre sur le territoire.
 - Un responsable opérationnel qui met en œuvre la stratégie d'action sociale et du développement local, et assure l'interface avec les acteurs institutionnels : Andy NESTOR
 - Une chargée de mission Développement Local (DSU), Nelly PASCAL, en charge de la relation avec les instances sociales de proximité, ainsi que de la mise en œuvre et du suivi des partenariats et des projets sociaux avec les habitants. Elle est garante de l'alimentation de l'outil Quartier+ et de la production du bilan annuel.
 - Un médiateur social, déjà en poste, chargé de favoriser le dialogue et la cohésion sociale au sein des résidences et d'assurer la médiation entre les habitants et le bailleur. Dans le cadre du contrat de Ville, trois postes supplémentaires de médiateurs sociaux sont envisagés afin de renforcer la présence de terrain, améliorer la réactivité face aux situations de tension et accompagner la mise en œuvre des actions de proximité dans les quartiers prioritaires.
 - Un(e) référent(e) Sécurité et tranquillité résidentielle, en cours de recrutement dans le cadre du plan d'action du contrat de ville, chargé(e) de la mise en œuvre et du suivi de notre politique en matière de sécurité et de tranquillité résidentielle, en lien étroit avec les services de proximité et les partenaires locaux.
 - Une équipe dédiée à l'action sociale, pilotée par Séverine SAMINADIN, et regroupant 1 AS et 3 CESF pour l'accompagnement de proximité en lien avec les CCAS et les acteurs sociaux des collectivités
 - 4 responsables d'agence, en charge des interactions quotidiennes avec les clients et partenaires, sur les volets techniques (vidéoprotection, sur-entretien, gestion des encombrants, etc.) et locatifs, en lien avec les services supports.
 - Le recrutement progressif de 48 gardiens sur le territoire de CAP Excellence. Ces agents de proximité constituent le premier maillon de la relation client et jouent un rôle essentiel dans le maintien de la propreté, la veille technique, la détection des situations sensibles et la qualité de vie résidentielle. Leur présence renforcée contribuera à améliorer la réactivité et d'ancrer durablement la gestion de proximité au cœur des quartiers
 - Développer des tiers-lieux inclusifs : "Bik Bô Kaz", un outil structurant au service de la transformation des quartiers
 - Dans la continuité de ses engagements en faveur de la cohésion sociale et du développement local, la SIG déploie les tiers lieux "Bik Bô Kaz" au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville. Ces tiers-lieux inclusifs constituent de véritables leviers d'innovation sociale, économique et partenariale, destinés à :
 - Renforcer le lien social et la convivialité entre habitants, associations et partenaires institutionnels ;
 - Favoriser l'insertion et la montée en compétences des publics éloignés de l'emploi à travers des actions de formation, de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, ou encore d'économie circulaire ;

- Encourager la participation citoyenne et la co-construction des projets de quartier ;
- Valoriser les ressources locales et les initiatives de proximité (jardins partagés, recyclerie, ateliers solidaires, etc.) ;
- Faciliter la coopération inter-acteurs en offrant un cadre partagé d'expérimentation, de mutualisation et de coordination entre les bailleurs, collectivités, institutions, associations, entreprises locales et habitants ;
- Ancrer durablement les politiques de la Ville dans une approche territoriale intégrée, fondée sur la complémentarité des compétences et des missions de chaque partenaire.

Le dispositif Bik Bô Kaz s'inscrit ainsi comme un outil structurant de la politique de la Ville, permettant à la SIG de renforcer la performance sociale de son patrimoine sur l'ensemble des QPV, tout en favorisant la coopération entre les acteurs du territoire dans une dynamique de co-développement et d'innovation partagée.

Les engagements de SIKOA

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Contribuer activement à la mise en place d'un tiers-lieu sur PAP et les Abymes, nommé : « BIK BO KAZ » porté initialement par la SIG (un projet de mutualisation inter-bailleurs) afin de répondre aux besoins individuels et collectifs des résidents de tout un quartier.
- Permettre la mise en place d'évènements thématiques à travers ce tiers-lieu : lutte contre les impayés ; le décrochage scolaire, comment créer une entreprise..., réaliser des permanences (sur la parentalité, l'éducation budgétaire, les droits et devoirs...et autres),
- Permettre la réalisation d'animations sportives et culturelles
- Monter des campagnes de communication, de prévention ou de sensibilisation (opération contre les nuisibles...)
- Toucher les publics les plus fragiles qui pourront être accompagnés : famille monoparentale, les seniors (prise de RDV)
- Proposer une offre de services aux résidents et habitants du quartier : prêts de petit outillage via les compagnons bâtisseurs, espaces d'accueil pour parler et discuter, animation sociale locale : jeux de société...etc)

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- Travailler et accompagner les associations locales ou fédérations qui œuvrent à l'éducation des plus jeunes par la mise à disposition de moyens supplémentaires après étude et analyser les besoins en fonction des projets présentés (prise en charge de locaux, convention, LCR...).

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Renforcer la maintenance des équipements (vandalisés), à accentuer les interventions de nettoyage sur les sites identifiés et à retirer de façon systématique les graffitis ou tags.
- Contribuer, avec les partenaires locaux, à l'amélioration du cadre de vie par la mise en place d'actions ciblées visant à renforcer le ramassage des encombrants, à participer selon les périodes à l'enlèvement ponctuel des épaves et à optimiser la signalétique au sein des résidences (communication à prévoir au niveau des locaux poubelles) et à développer l'information des locataires pour lutter plus efficacement contre les nuisibles (campagne de sensibilisation, ateliers auprès des plus jeunes...).

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Insérer des clauses permettant aux associations, start up ou jeunes entreprises d'insertion de pouvoir répondre de façon privilégiée à ses appels d'offre. De faciliter les dispositifs ou les pré-requis nécessaires à la souscription des dits marchés en vue d'encourager l'emploi des jeunes de la résidence ou du quartier. Travailler de façon étroite avec les associations d'insertion favorisant l'insertion professionnelle (Espaces verts, ménages).
- Développer les secteurs économiques porteurs des travaux de réhabilitation : panneaux solaires, économiseur d'eau....

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

- Déployer massivement sa charte de bon voisinage et à travailler avec une agence de communication sur des tutos, motions, vidéos et autres supports dématérialisés afin d'adapter sa communication à l'ensemble des cibles identifiées (jeunes et moins jeunes). L'objectif de cette action va être de sensibiliser les locataires aux droits et devoirs locatifs et de leur mettre à disposition des outils numériques afin de pouvoir les alerter régulièrement (campagne de communication) sur les problèmes d'incivilités, de conflits de voisinage et de sécurité. Ses supports seront diffusés via les réseaux sociaux, site Internet du bailleur ou autres plateforme numérique en vue de toucher l'ensemble des locataires et des habitants du quartier.
- Participer aux réunions CLSPD pour être informé des situations du secteur, pour être identifié comme un acteur majeur dans la mise en place des différents plans d'action permettant d'améliorer la sécurité et de réduire les incivilités.

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

- Apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux arrivants au sein de nos résidences par la mise en place et la réalisation d'enquête de satisfaction après l'entrée dans les lieux et par l'instauration d'une visite de bienvenue par notre personnel de proximité en cas d'insatisfaction identifiée : distribution de flyers, diffusion d'informations relatives au service du bailleur, de la ville ou de partenaires locaux (associations, calendrier de ramassage des déchets/encombrants...) et remise d'un cadeau de bienvenue.

Les engagements de la SEMAG

La SEMAG apportera Une attention particulière sur l'accompagnement des associations afin d'améliorer le cadre de vie par des efforts communs et durables.

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Améliorer l'environnement direct des locataires (intensification du nettoyage)
- Créer d'un poste de médiation sociale
- Accompagner les associations dans le cadre de projets de quartiers
- Augmenter le « sur entretien » sur l'ensemble de nos résidences

Engagements sur Boissard Morne Flory

- Réhabiliter des résidences sur la zone de SONIS
- Renforcer l'ingénierie de proximité : Création d'un poste de médiation social.

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- Accompagner les associations dans le cadre de projets de quartiers

Engagements sur Boissard Morne Flory

- Accompagner les associations de quartier pour le renfort d'actions éducatives

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

Engagements sur Boissard Morne Flory

- Créer des jardins partagés dans les espaces délaissés
- Renforcer les actions de l'EPCI.
- Accompagner des associations dans l'action de sensibilisation de gestion des ordures, propreté, ...
- Animer chargée de médiation sociale

Les engagements de la SEMSAMAR

Engagement sur les quartiers Carénage Darboussier, Lauricisque – Bergevin

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Mieux appréhender la gestion des espaces délaissés : installer un jardin partagé
- Lutter contre les nuisances : sonores, nuisibles, déchets, VHU,...
- Améliorer la qualité de l'habitat : notamment en direction des Seniors en adaptant les logements répondant au besoin de cette population

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

- Participer activement au CLSPD, GPO...
- Mettre en place des indicateurs sur les cas de squat, regroupement de jeunes, incivilités, troubles, conflits de voisinages, ...
- Mettre en place d'actions de sensibilisation,
- Lutter contre l'insécurité, les incivilités, les mauvais usages de l'espace public.

Les engagements de la SPHLM

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Développer le partenariat dans le projet BIK BO KAZ : en s'associant au projet porté par la SIG, la SPHLM participera à la mise en place d'espaces de travail collaboratif permettant d'accueillir les collaborateurs des bailleurs, des partenaires institutionnels et associatifs. Ce tiers lieu verra la mise en place d'évènements thématiques : lutte contre les impayés ; le décrochage scolaire, comment créer une entreprise...
- Permettre la réalisation d'animations sportives et culturelles ainsi que des actions de communication

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Favoriser la mise en réseau interbailleurs et le travail partenarial de proximité, en créant des synergies opérationnelles au bénéfice direct des habitants et du territoire

- Renforcer la maintenance des équipements, en accentuant les interventions de nettoyage sur les sites et en retirant de façon systématique les graffitis ou tags.

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

- Multiplier et encourager les rencontres associatives en mettant en place des mesures d'accompagnement et stabiliser la fréquence des rencontres CCL.

► Les engagements de la Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- **D'accélérer le verdissement des quartiers** : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- **De favoriser l'investissement** dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- **De soutenir l'entrepreneuriat** via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

Déployer son offre globale

- Déployer des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville tels que
- Des crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- Des fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- Des prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des territoires s'engage également à :

- Veiller à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).
- Conditionner l'accompagnement de la Caisse des Dépôts, pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

► Les engagements de la Mission locale

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Informer les jeunes sur l'accès aux soins sur la santé mentale (partenariat et action avec la CGSS, EPSM, Maison des adolescents)
- Déployer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire afin d'anticiper les ruptures de parcours (Tous droits ouverts, Avenir pro)
- Assurer et contrôler le respect de l'obligation de formation des jeunes mineurs
- Coanimer, avec le rectorat, la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires
- Développer l'engagement citoyen dans le cadre de la plateforme de service civique

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Participer aux actions d'« aller-vers » des maisons France Service
- Accueillir, informer, orienter les jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusque 29 ans en cas de RQTH) qui rencontrent des freins socio-professionnels
- Accompagner les jeunes vers la formation, l'emploi ou l'alternance dans le cadre de dispositifs (PACEA, CEJ, PAO)
- Lever les freins socio-professionnels des jeunes
- Développer les relations avec les employeurs

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

- Accompagner les jeunes sous-main de justice en milieu ouvert (conseiller justice...)

► Les engagements de la Chambre de commerce et de l'industrie de Guadeloupe

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

La CCI des Îles de Guadeloupe s'engage à conduire, aux côtés de Cap Excellence, des actions destinées à **soutenir le développement de l'entrepreneuriat, favoriser la création d'emplois et encourager l'insertion professionnelle des publics les plus fragiles** au sein des quartiers prioritaires. Ces actions seront réalisées en fonction des besoins exprimés dans les quartiers prioritaires et s'articulent autour 5 champs d'intervention :

- 1 **Le soutien technique aux associations d'acteurs économiques des quartiers prioritaires** afin de les aider à promouvoir leur activité au sein des quartiers
- 2 **L'accompagnement des porteurs de projets des quartiers prioritaires dans la création d'entreprise, ainsi que des chefs d'entreprise souhaitant transmettre leur activité**, afin de préserver le tissu économique local, maintenir l'offre de commerce de proximité dans les QPV ; avec une attention particulière portée à **l'entrepreneuriat féminin**.
- 3 La connaissance économique des QPV à travers **la publication d'indicateurs sur la dynamique entrepreneuriale**.
- 4 **En lien avec la Mission Locale, la mise en place de parcours de préapprentissage** destiné à former et préparer les jeunes des quartiers prioritaires à intégrer avec succès un cursus d'apprentissage en entreprise.
- 5 A travers les missions du Campus Guadeloupéen de l'Apprentissage (CFA de la CCI IG), **l'organisation de job dating "Entreprises & Jeunes des Quartiers"** visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des QPV tout en encourageant les entreprises à s'engager dans une démarche RSE, en favorisant l'emploi local et l'égalité des chances.

Engagement sur le quartier Grand Camp

- Appui aux associations d'acteurs économiques, commerçants, prestataires de services des QPV (si existence dans le quartier)

Engagement sur le quartier Raizet-Charneau-Dugazon

- Appui aux associations d'acteurs économiques, commerçants, prestataires de services des QPV (si existence dans le quartier)

► Les engagements de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des îles de Guadeloupe (CRESS-IG)

Favoriser l'émancipation individuelle et collective, faire société à l'échelle de chaque quartier et à l'échelle du territoire

- Accompagner les structures de l'ESS, les porteurs et porteuses de projets pour soutenir le développement de leurs activités dans l'ESS en leur offrant des outils pour se structurer, évoluer et se pérenniser.
- Contribuer à renforcer la cohésion entre l'ensemble des acteurs intervenant pour l'ESS en encourageant les synergies et les coopérations.
- Promouvoir les activités de l'ESS pour inciter les habitant.es à s'inscrire dans des dynamiques associatives de leur quartier (bénévolat, actions citoyennes...)
- Identifier les freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers
- Recenser les activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

Engagement sur le quartier Boisripeaux-Petite Guinée (Les Abymes)

- Appui à la création et au déploiement des premières activités d'amorçage d'une régie de quartier au bénéfice des habitant.e.s

Œuvrer pour l'éducation des jeunes, dans et hors de l'école

- Animer des ateliers de sensibilisation à l'ESS, aux enjeux de la coopération, du développement durable durant la semaine de l'ESS à l'école ou tout au long de l'année
- Accompagner des établissements pour la mise en œuvre de projets de type Mon ESS à l'école
- Accompagner des associations, porteurs et porteuses de projets de l'ESS intervenant sur des activités telles que soutien scolaire, alsh, centres de loisirs, activités d'enseignement ... dans leur démarche de structuration de projets, consolidation et développement
- Identifier les freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers
- Recenser les activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

Engagement sur le quartier Boissard-Morne Flory (Les Abymes)

- Accompagner une démarche de mutualisation au travers de développement de tiers-lieux en partenariat avec un bailleur social

Veiller à la qualité de l'habitat et du cadre de vie sur les quartiers

- Accompagner le développement d'activités des associations, porteurs et porteuses de projet intervenant dans cet axe
- Renforcer la cohésion entre l'ensemble des acteurs intervenant pour l'ESS en encourageant les synergies et les coopérations.
- Promouvoir les activités de l'ESS pour inciter les habitant.es à s'inscrire dans des dynamiques associatives de leur quartier (bénévolat, actions citoyennes...)
- Identifier les freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers

- Recenser les activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

Engagement sur le quartier Boisripeaux-Petite Guinée (Les Abymes)

- Mener une étude et un recueil des besoins en matière de cadre de vie et d'insertion pouvant être solutionnés par une régie de quartier

Engagement sur les quartiers : Secteur Vieux Bourg (Pointe-à-Pitre), Mortenol-Georges Roux (Pointe-à-Pitre), Secteur Bergevin (Pointe-à-Pitre) et QPV Carénage Darboussier (Pointe-à-Pitre)

- Appuyer à la création et au déploiement des premières activités d'amorçage d'une régie de quartier au bénéfice des habitant.es

Favoriser une politique d'insertion et une mobilisation des entreprises au service des parcours vers et dans l'emploi de tous et toutes sur les quartiers

- Favoriser la détection des initiatives portées des habitant.es pouvant être structurées dans l'ESS
- Accompagner les porteurs et porteuses de projets à faire émerger et concrétiser leurs activités dans l'ESS
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'ESS pour la mise en œuvre de parcours d'accompagnement coordonné
- Développer la promotion et la mobilisation des achats socialement et écologiquement responsables en faveur des entreprises de l'ESS dans les marchés publics ou privés
- Appuyer à la création de l'association de préfiguration de la régie de quartier
- Identification des freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers
- Recenser des activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

Prévenir la violence dans les rapports sociaux, soutenir la tranquillité publique, accompagner les victimes et assurer la sécurité sur les quartiers

- Accompagner le développement des associations intervenant sur ces thématiques
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs pour amplifier et accompagner des dynamiques collaboratives ou démarches de mutualisation
- Identification des freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers
- Recensement des activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

Renforcer l'ingénierie d'accompagnement, améliorer l'outillage, la formation et la mise en réseau des acteurs

- Animer des ateliers de sensibilisation et formation/action sur l'ESS, présentation des dispositifs à mobiliser permettant la création, le développement et la consolidation des activités dans l'ESS
- Favoriser les démarches de mise en réseau ou de mutualisation entre différents acteurs pour créer des partenariats d'activité ou de mécénat de compétences
- Mettre en place des parcours d'accompagnement collectif (diagnostic, plan d'action, accompagnement individuel, suivi à 6 mois)

- Assurer un accompagnement individualisé d'entreprises de l'ESS sur la valorisation de leurs activités et impact (storytelling, vidéos...)
- Identifier les freins ou des axes d'amélioration nécessaires pour la consolidation d'activités dans l'ESS sur ces quartiers
- Recenser les activités et initiatives de l'ESS opérant sur ces thématiques pour mieux comprendre les dynamiques locales, pour favoriser l'interconnaissance et la mise en réseau

► Les engagements de COORACE Guadeloupe

COORACE Guadeloupe réaffirme sa volonté et sa détermination à accompagner les structures implantées dans les quartiers, en soutenant la création d'emplois de proximité pour les habitants, en valorisant les initiatives locales, et en participant activement à des projets partenariaux au service de la cohésion et de l'inclusion sociale.

La Plan National pour les Achats Durables fixe un objectif ambitieux : intégrer 30% de critères sociaux dans la commande publique. Or, force est de constater que nous en sommes encore loin sur notre territoire.

Dans ce cadre, COORACE Guadeloupe souhaite proposer à la Direction de la Politique de la Ville un partenariat opérationnel et structurant, reposant à la fois sur ses engagements pris à vos côtés d'apporter des renseignements sur les marchés publics responsable et sur une possible prestation d'accompagnement, permettant de mobiliser notre ingénierie territoriale complète au service de ces ambitions, et ce, basé sur trois axes d'interventions :

- Accompagner et professionnaliser les structures d'insertion (IAE) implantées sur le territoire de Cap Excellence :
 - Mettre en œuvre une ingénierie dédiée (réponse aux appels d'offres et appel à projet de la politique de la ville, consolidation structurelle et sectorielle)
 - Former des acteurs pour une montée en compétences durables
 - La mise en relation des opérateurs de proximité avec les SIAE pour favoriser les liens et les possibilités d'emploi pour les habitants des QPV tel que nous l'avons porté avec l'organisme de formation partenaire
- Promouvoir une économie véritablement inclusive en accompagnant la collectivité dès la rédaction des marchés et appels d'offres :
 - Assurer une veille sectorielle et participer à la construction des projets innovants en mobilisant l'ensemble des services et les SIAE du territoire ayant un impact et une utilité sociale et territoriale
 - La mise en place de marchés réservés et marchés de prestations de service avec les services en complémentarité avec les opérateurs dédiés
 - Le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre pour garantir des résultats mesurables
- Jouer un rôle d'animateur entre les bailleurs sociaux, les structures d'insertion et leurs salariés ceci ayant pour objectif de créer des ponts entre politiques de l'emploi, d'insertion et d'habitat social, de cohésion sociale afin de faire émerger des projets intégrant à la fois travail, cadre de vie et développement durable.

Ces trois axes constituent une feuille de route opérationnelle pour le territoire de Cap Excellence :

- Continuer à professionnaliser les acteurs de l'insertion locale,
- Structurer une économie plus inclusive au sein de la commande publique en lien avec les institutions,
- Renforcer la coopération entre emploi, insertion, habitat et cohésion sociale.

COORACE Guadeloupe se tient prêt à mettre à disposition son expertise d'ingénierie, son réseau, ses partenaires et ses outils opérationnels pour formaliser cet accompagnement par une mission que nous pourrions communément construire d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), garantissant la mise en œuvre concrète de ces ambitions sur le terrain.

► Les engagements de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa⁴.

- Détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers, le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 qui se décline en 15 actions pour **15 briques de solutions**.
- Valoriser les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise dans le cadre du concours national « **Concours Talents des Cités** ». Mobiliser les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- Organiser des événements au cœur des territoires prioritaires dans le cadre de **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030**, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- Développer **les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- Déployer **les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- Organiser **les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- Renforcer **des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- Déployer **un nouveau Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- Développer **des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- Constituer **une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- Soutenir **les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

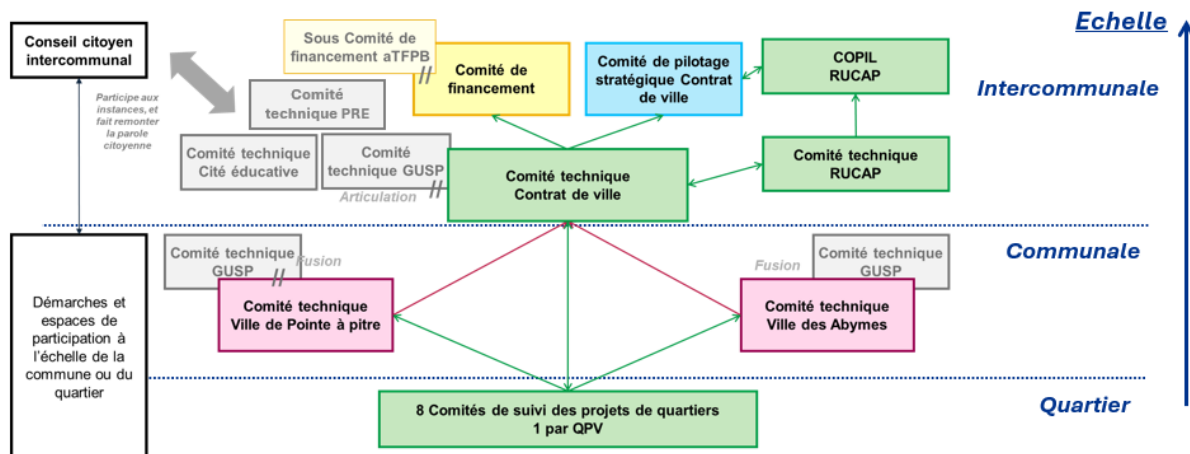
⁴ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

► Le schéma de gouvernance du contrat de Ville

La définition d'une gouvernance efficace pour le contrat de Ville est essentielle pour l'atteinte de ses objectifs, plus encore que pour d'autres politiques publiques au regard de la forte transversalité du contrat, de son caractère partenarial mais aussi de l'articulation de ses échelles d'intervention. Afin de garantir son efficacité, la gouvernance de ce nouveau contrat est orientée autour de plusieurs principes :

- La distinction entre, d'une part, le pilotage stratégique du contrat de ville et le pilotage de l'appel à projets et du suivi de ses financements, d'autre part, pour éviter de réduire le pilotage au seul suivi de l'appel à projets ;
- La définition de process internes reclarifiés au sein de chaque institution signataire pour sécuriser la mobilisation des moyens de droit commun ;
- Un pilotage de proximité des projets de quartiers, au service d'une mise en réseau des acteurs dans les quartiers.



Trois points peuvent être précisés ici :

- Outre les comités techniques ville, chaque signataire est invité à veiller à la bonne coordination des moyens de droit commun. Pour les co-pilotes ce travail sera assuré :
 - Pour l'Etat, par la préfecture, *via* notamment la mobilisation d'un ou d'une déléguée du préfet ;
 - Pour Cap Excellence, par la Direction générale en lien avec la Direction HPRU et les autres directions de l'intercommunalité.
- Différentes instances intervenant sur des champs relevant des orientations stratégiques du contrat de Ville pourront contribuer de manière opérationnelle au pilotage du contrat de Ville : Cité de l'emploi, Cités éducatives, cellules de veille GUSP, etc. Il conviendra, a minima, de veiller à la bonne articulation de ces instances ;
- Un travail pourra être conduit pour assurer une coordination renforcée entre les interventions relevant de la mise en œuvre du RUCAP et celles relevant du contrat de ville, notamment :
 - Par une articulation renforcée entre les instances de pilotage du RUCAP et celles du contrat de ville (partage d'information et des calendriers d'intervention)
 - Au sein de Cap Excellence par l'institutionnalisation de temps d'échange réguliers entre les services et directions concernées.

► Les instances de pilotage du contrat de Ville

INSTANCE	OBJET	COMPOSITION	ROLE
Comité de pilotage stratégique contrat de Ville	Instance de pilotage stratégique du contrat	<ul style="list-style-type: none"> Décisionnaires des institutions pilotes : Président de Cap Excellence, Préfet/Sous-Préfet, Maires des villes, Présidents des institutions signataires du contrat de ville (CR, CD, CAF, Bailleurs sociaux etc.), représentant du conseil citoyen 	<p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définition des orientations stratégiques du contrat de ville Actualisation de la stratégie en fonction des évolutions contextuelles Suivi de la mise en œuvre du contrat de ville Coordination de la mobilisation renforcée du droit commun et suivi des engagements partenariaux Suivi des démarches d'évaluation du CDV Retours d'informations sur les décisions du COPIL RUCAP, et mise en articulation entre le projet social (projets de quartier) et le projet urbain (RUCAP) <p>Animation : co-présidence Cap Excellence / Préfecture Fréquence : a minima 1 fois par an</p>
Comité de financement	Instance d'arbitrage sur les financements politique de la ville et de suivi global des financements engagés dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Décisionnaires des institutions pilotes : Président de Cap Excellence, Préfet/Sous-Préfet, Maires des villes, Présidents des institutions signataires du contrat de ville (CR, CD, CAF, Bailleurs sociaux etc.), représentant du conseil citoyen. 	<p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation de la programmation du contrat de ville (appel à projets) et suivi des financements Partage d'informations sur la programmation et les financements des instances connexes au contrat de ville (A-TFPB, GUSP, RUCAP, Cité éducative, etc.) Partage d'informations sur la programmation et les financements des instances de droit commun présentant des enjeux stratégiques pour les QPV (CLS, CLSPD / CISPD, SDSF, SDDE, DPV, etc.) <p>Animation : co-présidence Cap Excellence / Préfecture Fréquence : a minima 2 fois par an</p>

<p>Sous-Comité de financement abattement TFPB</p>	<p>Instance d'arbitrage sur l'abattement TFPB et de suivi global des financements engagés via les conventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> Président de Cap Excellence, Préfet/Sous-Préfet, Maires des villes, bailleurs sociaux, ARMOS 	<p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation de la programmation abattement TFPB, supervision de la déclinaison annuelle de la convention (cohérence des actions avec le référentiel national TFPB, avec les orientations du CDV et les orientations prévisionnelles des conventions) Suivi de la mise en œuvre des actions Suivi et le cas échéant ajustement du dispositif de pilotage et de mise en œuvre des conventions <p>Animation : co-présidence Cap Excellence / Préfecture Fréquence : a minima 1 fois par an</p>
<p>Comité technique du contrat de Ville</p>	<p>Instance de pilotage technique de la mise en œuvre du contrat de Ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction de la politique de la ville de Cap Excellence, Représentant du Préfet (Délégué du préfet à la politique de la ville, DEETS), Directions politique de la ville des communes, Représentants des institutions de droit commun signataires du contrat de ville, représentants du conseil citoyen 	<p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préparation des décisions du comité de pilotage et déclinaison opérationnelle des décisions stratégiques du comité de pilotage Instruction de la programmation du contrat de ville (AAP) et préparation du comité de financement Suivi de la mise en œuvre des actions du contrat de ville, en lien avec les comités de suivi Articulation des différents dispositifs du CDV (GUSP, Cité éducative, RUCAP etc. et du droit commun à l'échelle de tous les QPV Pilotage et mise en œuvre l'évaluation du contrat de ville Mise en lien des diverses instances du contrat de ville <p>Animation : Co-présidence Cap Excellence / Préfecture mais animation Cap Ex Fréquence : a minima 1 fois par semestre</p>

**Comité technique
Ville de Pointe-à-
Pitre
/
Comité technique
Ville de Pointe à
pitre /**

Instance de coordination
et de mobilisation des
moyens de droit
commun des villes

- Direction de la commune en charge de la politique de la ville, autres directions de la commune concernées par les sujets du contrat de ville
- Lors que pertinente - Direction de la politique de la ville de Cap Excellence, partenaires de droit commun
- Représentants des comités de suivi des QPV situés sur la commune, Représentants du conseil citoyen.

Fonctions :

- Mobilisation renforcée du droit commun communal
- Articulation du droit commun avec la programmation du contrat de ville
- Suivi de l'évolution des enjeux des quartiers à l'échelle de la commune (participation au diagnostic)
- Partage d'informations sur les autres dispositifs de la politique de la ville mis en place dans les QPV de la commune (cité éducative, PRE, GUSP, RUCAP, A-TFPB etc.) – référent PDV
- Contribution à la mise en œuvre des projets de quartier (droit commun villes)

Animation : présidé et animé par la ville

Fréquence : a minima 1 fois par semestre

<p>8 Comités de suivi des projets de quartiers 1 par QPV</p>	<p>Instance de pilotage des projets de quartier</p>	<ul style="list-style-type: none">• Direction de la politique de la ville de Cap Excellence, Directions de la commune en charge de la politique de la ville et autres directions concernées, Opérateurs du contrat de ville sur le QPV concerné, acteurs de proximité concernés par les actions de la politique de la ville portées sur le QPV, services de droit commun présents dans le QPV, partenaires institutionnels de droit commun portant des actions sur le QPV, représentants du conseil citoyen issus du QPV. 4 collèges différents (institutionnels, opérateurs de proximité (Centre Social, Espaces de Vie Sociale), associations et habitants)	<p>Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation du projet de quartier• Suivi de la mise en œuvre des projets de quartier (actions du CDV sur le QPV)• Articulation des dispositifs de droit commun et du contrat de ville conduits à l'échelle du quartier <p>Animation : pilotage et animation par Cap Excellence Fréquence : a minima 1 fois par semestre</p>
<p>Conseil citoyen intercommunal</p>	<p>Voir « Une nouvelle configuration de la participation citoyenne pour le contrat Engagements 2030 »</p>		

► **Le rôle et les attendus de chacune des parties**

La mise en œuvre des orientations et des objectifs du contrat ne pourra se faire que par l'implication et la mobilisation des moyens des partenaires compétents. Pour cela, il est entendu que le pilotage du contrat de Ville s'appuie sur des rôles clarifiés pour chaque partie :

ORGANISATION	SERVICE	PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE	MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN	CONTRIBUTION A LA PROGRAMMATION ANNUELLE	SUIVI, BILAN ET EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE
Cap Excellence	Direction en charge de la politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et animer/ coanimer les instances de pilotage stratégiques et techniques Veille à la bonne mobilisation des directions de l'agglomération et des partenaires Animer la mise en œuvre des Projets de quartier, notamment Comité de suivi du Projet de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'avancement du déploiement des moyens de droit commun, consolider les informations relatives aux moyens mobilisés dans les quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le pilotage et superviser le déroulé de la programmation annuelle Apporter un appui aux communes S'assurer de la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville pour favoriser le déploiement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Piloter les CPO Coordonner et consolider les éléments de bilan et suivre l'avancement du déploiement des moyens spécifiques dans les quartiers
	Autres directions compétentes sur les orientations du CDV	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'animation du CDV dans leur périmètre de compétence 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne mobilisation de leurs moyens en direction des quartiers 		<ul style="list-style-type: none"> Fournir à la Direction en charge de la politique de la ville les informations nécessaires au suivi des moyens engagés dans les quartiers

Etat	Sous-préfet chargé de la cohésion sociale, du travail et de la politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre et suivre la mission interministérielle « Quartiers 2030 » départementale 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne mobilisation des services, agences et opérateurs de l'Etat dans la mise en œuvre du contrat de ville 		
	Délégué du préfet	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise en œuvre des dispositifs spécifiques de la politique de la ville Aider les porteurs de projets à monter des projets innovants et structurants pour les QPV Veiller à la bonne mobilisation des services, agences et opérateurs de l'Etat dans la mise en œuvre du CDV, en lien avec la MI Q2030 	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer auprès des partenaires sur les moyens et outils déployés par l'Etat à l'échelle nationale ou locale pouvant appuyer la mise en œuvre du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner, auprès de Cap Excellence et de la DEETS le déroulé de la programmation annuelle S'assurer de la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville pour favoriser le déploiement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au pilotage des CPO dont l'Etat est signataire
	DEETS	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et assurer la gestion et le suivi administratif des financements localisés de l'ANCT 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la mobilisation, la validation et le suivi de l'utilisation des moyens financiers de l'ANCT 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser, auprès de Cap Excellence et des communes le pilotage et superviser le déroulé de la programmation annuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au pilotage des CPO dont l'Etat est signataire

	Services déconcentrés, agences et opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'animation du contrat dans leurs périmètres de compétences 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne mobilisation de leurs moyens en direction des quartiers prioritaires 		<ul style="list-style-type: none"> Fournir aux DDP, à la DEETS, et à l'équipe politique de la ville de l'agglomération les informations nécessaires au suivi des moyens engagés dans les quartiers
Communes	Chef de projet politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à la bonne mobilisation des partenaires de proximité (équipements, associations locales, acteurs ressources, etc.) Préfigurer, déployer, piloter et accompagner les dispositifs de participation citoyenne dans les quartiers – le cas échéant avec les services dédiés de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la bonne coordination des moyens de droit commun de la commune au service de la mise en œuvre du contrat, notamment en matière d'animation sociale locale et de soutien à la vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer au pilotage et à la supervision du déroulé de la programmation annuelle dans les quartiers de la commune Piloter les CPO dont la collectivité est signataire 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat dans la commune Assurer le portage local et faire remonter les éléments de bilan du déploiement des moyens spécifiques dans les quartiers

	Autres directions compétentes sur les orientations du CDV	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la cohérence et à la bonne mobilisation de leurs moyens en direction des quartiers prioritaires et le cas échéant assurer le portage dans leurs périmètres de compétences 			<ul style="list-style-type: none"> • Fournir à l'équipe politique de la ville de la commune les informations nécessaires à l'appréciation de la mise en œuvre du contrat
Partenaires signataires (Région, Département, ARS, CAF, Education Nationale, Bailleurs etc.)	Référents politique de la ville – le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> • Participer activement aux instances de pilotage du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître leurs moyens et dispositifs répondant aux orientations stratégiques du contrat de ville • Assurer la bonne mobilisation des directions et services de leur institution en direction des quartiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les co-financements pertinents de leurs institutions pour favoriser le déploiement des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir à l'équipe politique de la ville de l'agglomération les informations nécessaires à l'appréciation de la mise en œuvre du contrat
	Directions, services et équipes compétentes sur les orientations du CDV	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, lorsque cela est pertinent, aux instances de pilotage du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître leurs moyens et dispositifs relevant des orientations du CDV • Veiller à la bonne mobilisation de leurs moyens en direction des quartiers prioritaires 		

<p>Partenaires associatifs</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Participer, lorsque cela est pertinent, aux instances de pilotage technique ou comités de suivi (GT, comité de suivi de projet de quartier...) du contrat afin d'apporter leur expertise de terrain • Soutenir les pilotes du contrat dans la mobilisation des habitants, favoriser le lien entre institutionnels, associations et habitants/usagers 		<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à proposer et mettre en œuvre <i>via</i> l'appel à projets des actions qualitatives, répondant aux besoins des habitants et priorités des pilotes 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des bilans des projets portés au titre du contrat
---------------------------------------	--	---	--	--	---

L'EPCI devra prévoir les moyens en ingénierie nécessaires à son rôle de pilote – aux côtés de l'Etat - et d'animateur de la politique de la ville. Le développement d'une approche par projet de quartier supposera l'identification d'un référent « Agent de développement quartier » dans chaque QPV pour assurer l'animation et le suivi-évaluation du projet de quartier.

► Une nouvelle configuration de la participation citoyenne pour le contrat de Ville « Engagements 2030 »

La loi LAMY rappelle l'importance d'appuyer la mise en œuvre du contrat de ville sur la participation citoyenne. Les éléments de précision apportés dans la circulaire du 31 août 2023, offrent de la souplesse aux territoires pour la mise en œuvre de **ce principe de participation citoyenne**.

Les réalisations du contrat de Ville 2015-2022

- Constitution de 7 conseils citoyens (1 par Quartier prioritaire)
- Tirage au sort formel sur listes électorales avec contrôle d'huissier
- Programme important de formation et d'accompagnement des conseillers citoyens animé par Cap Excellence
- Invitation des conseils citoyens aux Copil CDV et RUCAP
- Organisation de nombreuses réunions des conseils citoyens en début de démarche

Les difficultés rencontrées

- Un essoufflement et une démobilitation progressive des conseils citoyens au fil du temps
- Un nombre réduit de participants effectifs parmi les tirés au sort en raison du manque de volontaires
- Une participation des mêmes personnes volontaires aux différentes instances, sans véritable représentativité des QPV
- Une sollicitation jugée trop récurrente par certains conseillers citoyens
- Une gestion opérationnelle lourde des 7 conseils citoyens
- Une incapacité des conseils citoyens à prendre leur autonomie suite à l'accompagnement de la collectivité

Afin d'assurer la participation citoyenne, et d'en relancer les dynamiques, le présent contrat prévoit :

1. Un conseil citoyen unique à l'échelle de toute l'intercommunalité, aux compétences spécifiques

- Contribution aux décisions stratégiques du contrat de ville *via* une participation à l'ensemble des instances de gouvernance
- Consultation sur les projets globaux ou inter quartiers du contrat de ville (qui concernent l'ensemble des QPV ou certains d'entre eux)
- Remontée des besoins et attentes des habitants des différents QPV sur l'ensemble des thématiques
- Veille et interpellation sur la mobilisation du droit commun dans les quartiers
- Identification et remontée des problématiques relatives à l'écosystème associatif dans les quartiers
- Réflexion et propositions de modalités de mobilisation des citoyens

2. Une participation citoyenne renforcée et enrichie dans les quartiers prioritaires :

- Une démultiplication des démarches de participation citoyenne à l'échelle de chaque quartier
- L'intégration d'une logique de « participation citoyenne » dans la conduite de chaque projet de quartier, avec des modalités de participation adaptées aux spécificités socio-démographique du quartier

- Une implication renforcée des structures de proximité dans l'animation de la participation citoyenne à l'échelle des quartiers (centres sociaux, espaces de vie sociale, associations de quartier, bailleurs sociaux, futur centre de ressources politique de la ville, communes etc.)
- Un renforcement du niveau d'implication des citoyens à l'échelle des QPV : passage de la consultation à la concertation puis à la co-construction/production des actions et projets
- Articulation/mutualisation des dispositifs de participation citoyenne du CDV avec les démarches de participation citoyenne du RUCAP et de la GUSP
- La possible création du fonds de participation des habitants (FPH) à l'image d'autres contrats de ville de France, co-financé par Cap Excellence et l'Etat.

3. Conditions de réussite du conseil citoyen

- Former et accompagner les membres du conseil citoyen dans la bonne compréhension des enjeux du contrat de ville
- Former les membres du conseil citoyen à la prise de parole en public pour exprimer leurs besoins et ceux de leurs concitoyens
- Bien expliquer aux membres du conseil citoyen leur rôle et leur mission dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville (ce que l'on attend d'eux)
- Elaborer une liste préalable de volontaires pour le tirage au sort afin de garantir la participation des personnes sélectionnées
- Choisir un échantillon représentatif des volontaires selon 3 critères : quartier, âge et sexe
- Eviter la structure juridique associative pour ne pas confondre le rôle du conseil citoyen avec celui des associations, structures de portage de projets.

► L'évaluation du contrat de ville

Le contrat de ville fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation, conformément aux indications fixées par la circulaire du 31 août 2023. Il intégrera plusieurs dimensions :

ENJEU	OBJET	ENJEUX	FREQUENCE	RESPONSABLE
EVALUATION DE LA PROGRAMMATION	Bilan des actions de la programmation	Apprécier les résultats et effets des actions soutenues par l'appel à projet annuel	Annuelle	DEETS, Délégué du Préfet, Cap Excellence
	Suivi de la programmation (montants, thématiques, fonctionnement)	Mesurer la capacité de la programmation contrat de ville (dont co-financements associés) à contribuer à l'atteinte des ambitions du contrat	A mi-parcours, pour l'évaluation finale	Cap Excellence (Direction PV)
EVALUATION DES PROJETS DE QUARTIER	Bilan d'avancement des projets de quartier	Apprécier la mise en œuvre des projets de quartier	Annuelle	Cap Excellence
	Suivi de l'évolution de la situation des quartiers	Apprécier les effets de la mise en œuvre des projets de	Annuelle	Cap Excellence

	quartier (qualitatif et quantitatif)			
EVALUATION DE LA CONVENTION SOCLE	Mesure des moyens de droit commun mobilisés, suivi des engagements	Mesurer l'effectivité de la mobilisation du droit commun Mesurer la tenue des engagements	A mi-parcours, pour l'évaluation finale	Signataires (partage des données et éléments de suivi), Cap Excellence (pour la consolidation)
	Bilan d'avancement des actions	Apprécier la mise en œuvre, et le cas échéant les résultats des orientations du contrat	Annuelle	Cap Excellence, signataires
OBSERVATION	Suivi de l'évolution socio-démographique des quartiers	Apprécier les évolutions de situation des quartiers prioritaires : besoins observés mais aussi dynamiques de rattrapage avec le reste du territoire	A mi-parcours, pour l'évaluation finale	Cap Excellence

Les modalités d'évaluation du contrat de ville de Cap Excellence reposent sur un enjeu central de structuration et d'exploitation des données à l'échelle des QPV. Cette démarche suppose, en premier lieu, une consolidation des données par chaque pourvoyeur (services des collectivités, associations, opérateurs, partenaires institutionnels), puis leur transmission à Cap Excellence selon un format harmonisé. Ces éléments permettront d'alimenter ensuite un dispositif de suivi partagé, favorisant une lecture régulière des dynamiques territoriales et de l'impact des actions engagées. Ce système de pilotage pourra également s'appuyer sur les ressources et compétences existantes du territoire (ex : réseaux du Coorace), afin de renforcer les capacités d'analyse et d'ingénierie locale. Une transmission périodique des données (rythme trimestriel ou semestriel) devra être ciblée, ceci ainsi d'assurer un suivi continu, d'objectiver les évolutions et d'alimenter les instances de pilotage.

► **La valorisation du contrat de ville et des actions de la politique de la ville, la capitalisation sur les acquis et les retours d'expérience de la politique de la ville**

La communication et la valorisation

Le contrat de ville porte sur de nombreux enjeux de politiques publiques : vie sociale, politique culturelle et sportive, insertion et emploi, développement économique, cadre de vie, etc. Il s'appuie également sur des leviers de nature différente et parfois complexes : mobilisation renforcée du « droit commun », appel à projets et programmation annuelle, animation territoriale et de proximité, etc. Il est, à ce titre, parfois difficile de rendre compte de l'action du contrat de ville et de mettre en valeur ses effets sur les quartiers.

Le présent contrat de ville prévoit une valorisation de son action, via :

- **Une communication renforcée sur les actions conduites sur les quartiers** qu'elles relèvent de dispositifs institutionnels ou d'actions portées par des associations. Cette communication ciblera les

habitants et usagers des quartiers, mais également les élus et services des collectivités et agents des différents partenaires. Il pourra également être l'occasion de valoriser les actions existantes sur le territoire auprès d'acteurs ou de réseaux intervenants à l'échelle nationale (ANCT, ANRU, IRDSU...). A cette fin, un travail sera engagé pour accompagner les porteurs de projet sur la valorisation de leurs actions. Ce travail de communication pourra s'appuyer sur les démarches de suivi des projets de quartier ;

- **Une information sur les moyens de droit commun, les services publics et dispositifs institutionnels déployés sur les quartiers.** Les partenaires sont appelés à développer un « faire-savoir » collectif, en portant à connaissance leur action et en se faisant le relai de celle des autres.
- **Un renforcement de l'interconnaissance entre acteurs,** par la création d'espaces permettant le dialogue convivial entre professionnels et le cas échéant – usagers : centres sociaux, espaces de vie sociale, établissements scolaires, équipements culturels, associations...

La valorisation de l'action du contrat de ville, devra permettre de **mettre en récit et donner du sens à ce qui s'engage sur les quartiers** pour cela pourront être privilégiés des formats adaptés (capsules vidéo, motion-design, formats courts et visuels, etc.) mettant les acteurs, habitants, usagers au cœur du discours (témoignages, récits de vie, portraits de professionnels engagés, etc.).

Les démarches de capitalisation

Le contrat de ville s'appuie sur une capacité à faire se rencontrer, des financements (appel à projets du contrat de ville, appels à projets des partenaires, fonds de soutien et fonds d'initiatives...) et des acteurs de proximité à même d'aller-vers les habitants, de s'inscrire dans les dynamiques des quartiers au plus près des citoyens.

Cela fait du contrat de ville un espace à même de soutenir l'expérimentation d'actions innovantes ou répondant à des besoins émergents, de construction de nouveaux modes de faire-ensemble et faire-avec, et de réactivité. Un travail sera mené pour veiller à la bonne capitalisation sur les apports des expérimentations et démarches innovantes initiées via le contrat de ville, qu'elles portent sur de nouvelles actions, de nouveaux modes d'intervention ou des cadres d'animation renouvelés. L'installation d'un Centre de ressource politique de la Ville sur la Guadeloupe représente une opportunité pour le développement de la capitalisation. Une attention sera apportée à l'essaimage et au retour d'expérience, entre les acteurs de la politique de la ville, mais également au-delà, de manière que le contrat :

- **Infuse de nouvelles dynamiques d'interventions sur les quartiers** : capacité de réactivité et rôle d'amortisseur en contexte de crise, souplesse des interventions, adaptation aux spécificités et réalités propres de chaque quartier, attention à la médiation institutions – habitants y compris dans des contextes de tension, etc.
- **Accompagne l'adaptation des organisations aux enjeux de l'action publique d'aujourd'hui** : plus grande transversalité entre les services, coordination partenariale renforcée, prise en compte renforcée de l'habitant et l'utilisateur dans la mise en œuvre des politiques publiques, etc.
- **Amène à adapter la conduite des actions, et ajuster la manière de repérer, d'accueillir et de travailler avec les publics** : diversification des modes d'intervention (ex : adaptation des actions de vie sociale, ou culturelles aux pratiques et usages des publics d'aujourd'hui), renforcement de l'aller-vers, professionnalisation dans les compétences d'accueil et d'animation, etc.

Si la politique de la ville, avec les moyens spécifiques dont elle dispose, joue ce rôle d'appui à l'innovation et l'expérimentation, une attention particulière sera accordée à la capacité à faire jouer les relais de droit commun. L'appel à projets du contrat de ville doit principalement rester un espace dédié à l'émergence de nouveaux projets et à la construction de réponses aux besoins émergents, pour cela il faut que le droit commun puisse assurer lorsque pertinent la pérennisation des actions.

► La mobilisation d'investissements en faveur des quartiers prioritaires

Si nécessaire, les projets et actions portés dans le cadre du contrat de ville feront l'objet de moyens d'investissement importants. Pourront notamment être mobilisés :

- La dotation politique de la ville (DPV) ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- Le fonds vert ;
- Les crédits des opérateurs de l'Etat (ANAH, ADEME, ANCT etc.), de la Banque des territoires, des bailleurs sociaux, des collectivités et de leurs groupements ;
- Les moyens des acteurs privés.

LISTE DES SIGNATAIRES

Le Préfet de Guadeloupe



Le Président de Cap Excellence



Le Maire de Pointe-à-Pitre



Le Maire des Abymes



Le Président du Conseil régional



Le Président du Conseil départemental



La Directrice générale de l'EPF Terres Caraïbes



Le directeur général de l'ARS



Le directeur général de France Travail



Le directeur général de la Caisse Générale de
Sécurité Sociale



Le directeur général de la Caisse d'Allocations
Familiales



Le directeur général de la SIG



Le directeur général de la SIKOA



Le directeur général de la SEMAG



Le directeur général de la Semsamar



Le directeur général de la société pointoise
d'HLM de la Guadeloupe



**Le directeur général de la Banque des
territoires**



**Le Président de la mission locale de
Guadeloupe**



Le Président de la CCI Îles de Guadeloupe



Le Président de la CRESS



Le Président de COORACE Guadeloupe



Le Recteur



Le Procureur général



**La Procureure de la République de Pointe-à-
Pitre**



La Présidente du CDAD



La directrice du SPIP

